

LES COMMUNS COMME RÉPONSE À LA CRISE GLOBALE?
LE CAS DE LA ZONE À DÉFENDRE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

Par
Adèle Renon

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement
en vue de l'obtention du grade de maîtrise en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Madame Anne Latendresse

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Octobre 2020

SOMMAIRE

Mots clés : crise globale, capitalisme, communs, marchandisation, propriété privée, autogouvernance, autonomisation, zone à défendre, Notre-Dame-des-Landes

Le système économique capitaliste, érigé en système-monde de nos sociétés modernes, est identifié comme étant au cœur d'une crise globale, grave, urgente et inédite dans l'histoire de l'humanité. L'objectif de cet essai est de déterminer dans quelle mesure l'approche des communs, qui connaît un regain d'intérêt des chercheurs ces dix dernières années, peut offrir des réponses face aux logiques destructrices, inégalitaires et aliénantes du système capitaliste et à la crise globale, en s'appuyant sur l'étude du cas de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes.

Après avoir explicité les mécanismes de ce système capitaliste et son rôle au cœur de la crise, les principes structurants des communs sont étudiés à travers un travail de recension des écrits. Les communs, compris comme des modes d'autogouvernance des ressources collectives, illustrent la volonté d'une communauté de se réapproprier une ressource et de définir ensemble les règles permettant sa reproductivité et sa redistribution. La puissance de l'approche des communs réside dans sa capacité à bousculer les fondements du capitalisme. Tout d'abord en substituant à la propriété privée et à la marchandisation des ressources, une propriété sociale et inclusive centrée sur les usages. Ensuite, en incarnant un principe politique d'autonomisation vis-à-vis de l'État et du marché, émancipateur pour l'individu et le collectif. Cette recension des écrits permet d'aboutir à la construction d'une grille d'analyse visant à lire les expériences de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes à la lumière des communs.

L'étude de l'autonomisation de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes, entreprise depuis 2009 par les occupants du territoire, dans leur conflit contre la construction de l'aéroport du Grand-Ouest, révèle une multitude d'expériences de collectivisation des ressources et des savoirs, fondées sur l'entraide, l'autodétermination individuelle et collective. Trois expériences précises sont approfondies : le collectif Abrakadaboïs, la bibliothèque du Taslu et le fonds de dotation *La terre en commun*.

L'analyse de ces expériences permet de confirmer le potentiel de l'approche des communs à opposer aux logiques destructrices, inégalitaires et aliénantes du système capitaliste, des logiques régénératrices, équitables et émancipatrices. Elle révèle en revanche la vulnérabilité des expériences associées aux communs qui peinent à être reconnues et protégées par l'État. Pour permettre aux communs de passer d'expériences prometteuses, mais isolées à un véritable principe politique d'organisation sociétale, les approches du municipalisme et du communalisme ouvrent des pistes de recherches intéressantes pour poser les bases d'un fédéralisme des communs.

« Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : "Ceci est à moi", et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile.[...] Gardez- vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. »

Jean-Jacques Rousseau (1754)

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice d'essai, Anne Latendresse, de m'avoir inspiré ce sujet lors de son cours Espaces et rapports sociaux, pour sa patience et pour sa confiance.

Merci à ma famille de l'autre côté de l'Atlantique. À mes parents qui m'ont soutenu dans la reprise de mes études et qui font tant d'efforts pour me comprendre et m'accompagner dans mes remises en question du monde, du système, de moi-même. À mes sœurs, qui sont les amours de ma vie. Vous me manquez tous terriblement.

Max. Dix ans de nous. Je ne sais pas si j'aurais trouvé le courage de reprendre mes études si tu n'avais pas été à mes côtés toutes ces années. Merci pour tout et plus encore. To the moon and back to the future.

Un merci tout particulier à Yann et Natacha pour cette formidable bulle d'amour, de soutien, de glaces et de bières sur le balcon, que vous avez su créer autour de moi en ces temps de confinement. Vous m'avez écoutée, consolée, nourrie, aimée au quotidien pendant ces longs mois. Je ne l'oublierai jamais.

Une pensée émue pour mes éponges, Camille et Chloé, mes acolytes de l'université, pour avoir rendu cette maîtrise si pétillante.

Et enfin, un remerciement un peu spécial à Alain Damasio. Travailler sur le thème de l'environnement, c'est se confronter quotidiennement au drame qui est en train de se jouer et à l'inéluctabilité des crises qui nous attendent. L'avenir me fait peur. Mais la lecture de *Les furtifs* m'a redonné de l'espoir. Elle m'a donné envie d'aller voir ce qui se passait sur la ZAD et m'a montré que nous étions encore capables de construire de nouveaux mondes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MISE EN CONTEXTE	4
1.1 Un monde en crise.....	4
1.2 Le capitalisme mondialisé au cœur de la crise globale	8
1.2.1 Un système-monde	9
1.2.2 Destructeur	14
1.2.3 Inégalitaire	17
1.2.4 Aliénant	19
1.3 Le nécessaire changement de paradigme	20
1.4 La réponse des communs	22
1.4.1 Introduction aux communs	22
1.4.2 Réémergence pratique des communs	24
1.4.3 Réémergence théorique des communs	25
1.4.4 Les communs comme remise en question du capitalisme	26
1.5 La Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes	27
2. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL : LES COMMUNS, QUELLES RÉPONSES AU CAPITALISME?	29
2.1 Définition des communs.....	29
2.1.1 Une ressource commune	30
2.1.2 Une communauté autodéterminée qui détermine le commun	34
2.1.3 Un système institutionnel d'autogouvernance.....	34
2.2 Au cœur des communs, la remise en question de l'idéologie propriétaire	37
2.2.1 Le triomphe de l'idéologie propriétaire et la tragédie des communs	38
2.2.2 Enclosures et transformations de l'environnement par la propriété privée	40
2.2.3 La nécessité de dépasser la dichotomie privée/publique.....	42
2.2.4 Les communs, de la marchandisation à l'usage, la propriété comme faisceau de droits ...	44

2.2.5	La propriété comme fonction sociale	46
2.2.6	Les formes juridiques des communs.....	46
2.3	Les communs comme principe d'autonomisation politique.....	48
2.3.1	Autonomisation du collectif.....	48
2.3.2	Autonomisation de l'individu.....	51
2.3.3	Redéfinition du rapport au vivant.....	52
2.3.4	Face aux menaces, les communs comme principe de réorganisation sociale	53
2.4	Démarche méthodologique.....	55
3.	LA ZONE À DÉFENDRE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES	59
3.1	Une lutte « contre l'aéroport et son monde »	60
3.1.1	Chronologie de la lutte et constitution de la ZAD	60
3.1.2	Contre l'aéroport et surtout « contre son monde »	65
3.1.3	De la zone à défendre à la zone d'autonomie définitive	69
3.2	L'autonomisation de la ZAD	70
3.2.1	L'autonomisation par la remise en culture d'un territoire commun	70
3.2.2	L'autonomisation par la collectivisation	72
3.2.3	La remise en question de la séparation nature/culture.....	77
3.2.4	Une gouvernance en tension entre l'autodétermination collective et l'autodétermination individuelle	79
3.3	Abrakadabois.....	83
3.3.1	De l'arbre à la poutre, une gestion forestière douce et globale.....	84
3.3.2	La transmission au cœur du collectif.....	86
3.3.3	Une forêt en sursis?	87
3.4	La Bibliothèque le Taslu.....	89
3.4.1	Une institution commune du savoir partagé	89
3.4.2	Une gouvernance fondée sur la confiance.....	90

3.5	Le fonds de dotation <i>La terre en commun</i>	91
3.5.1	La fin de l'aéroport et le début de la lutte foncière	91
3.5.2	La définition d'une vision commune	93
3.5.3	Un outil juridique capitaliste détourné pour le combattre	94
3.5.4	Les prémisses d'une véritable gouvernance collective?	95
4.	ANALYSE	97
4.1	À la destruction, les communs opposent la régénération	98
4.2	Aux inégalités, les communs opposent l'équité	100
4.3	À l'aliénation, les communs opposent l'émancipation	101
4.4	Le commun en tension entre émancipation et légalisation	103
4.5	Les communs, de l'expérimentation à l'expansion	105
	CONCLUSION	109
	RÉFÉRENCES	113
	ANNEXE 1 – TABLEAU DE BORD DE L'ANTHROPOCÈNE	125
	ANNEXE 2 – LA CARTE DES ZAD EN FRANCE	126
	ANNEXE 3 – LES CABANES DE LA ZAD	127
	ANNEXE 4 – LE COLLECTIF ABRAKADABOIS, DE L'ARBRE À LA POUTRE	128
	ANNEXE 5 – LA PROGRAMMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU TASLU	129
	ANNEXE 6 – LES 6 POINTS POUR L'AVENIR DE LA ZAD	130
	ANNEXE 7 – GRILLE D'ANALYSE COMPLÉTÉE	131

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 3.1	Carte de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique	61
Figure 3.2	Le bocage de NDDL	62
Figure 3.3	Carte du projet d'aéroport de NDDL.....	63
Figure 3.4	La perception de la ZAD comme zone de non-droit	68
Figure 3.5	Carte des multiples usages de la ZAD	72
Figure 3.6	Extraits de Zad'News.....	73
Figure 3.7	Le No-Marché.....	76
Figure 3.8	Les liens d'interdépendances de la ZAD.....	77
Figure 3.9	Atelier de formation du collectif Abrakadabois.....	87
Figure 3.10	Une forêt en sursis?	88
Figure 3.11	La bibliothèque du Taslu	90
Tableau 2.1	La typologie des biens d'Elinor Ostrom.....	32
Tableau 2.2	Distribution des droits dans un commun	45
Tableau 2.3	Dimensions, variables et indicateurs de la grille d'analyse.....	57
Tableau 2.4	Échelle d'évaluation de la grille d'analyse.....	58

LISTE DES ACRONYMES, SYMBOLES ET SIGLES

ACIPA	Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport
ADECA	Association de défense des exploitants concernés par l'aéroport
AG	Assemblée générale
AGO	Aéroport Grand-Ouest
CURCUMA	Collectif d'usure, réparation, casse et utilisation du matériel agricole
COP	Convention d'occupation précaire
DIY	Do it yourself
DPI	Droits de propriété intellectuelle
DUP	Déclaration d'utilité publique
GES	Gaz à effet de serre
GPII	Grands projets inutiles et imposés
NDDL	Notre-Dame-des-Landes
ODD	Objectifs pour le développement durable
OFS	Organismes de foncier solidaire
ONF	Office national des forêts
ONU	Organisation des Nations Unies
RAF	Réseau pour les alternatives forestières
WWF	World Wildlife Fund
ZAD	Zone à aménagement différé, zone à défendre, zone d'autonomie définitive

INTRODUCTION

La pandémie mondiale de la COVID-19, que nos sociétés traversent depuis plusieurs mois, s'avère être un révélateur particulièrement efficace des faiblesses de notre système sociétal global. En se propageant à grande vitesse à l'échelle du globe, la COVID-19 a en effet forcé une mise à l'arrêt presque totale de l'économie mondiale, révélant le manque de résilience d'un système économique complexe, mondialisé et interconnecté, qui demandera plusieurs années et des milliards de dollars d'investissement pour se remettre (Lapavitsas, 2020, 16 juin). La crise sanitaire et la crise économique qu'elle a déclenchée ont aussi amplifié les inégalités sociales, exacerbant la précarité de populations vulnérables déjà défavorisées par le système économique, notamment les personnes âgées, les femmes, les migrants, les enfants (Organisation des Nations Unies [ONU], 2020, 4 mai). La COVID-19 a enfin illustré de façon très concrète l'impact de nos systèmes de production et de consommation sur l'environnement. Pour la première fois depuis 50 ans et en conséquence directe à l'arrêt de l'économie, le jour du dépassement, marquant le seuil à partir duquel l'humanité consomme plus que la planète n'est capable de renouveler, a reculé de 25 jours (Dupin, 2020, 21 août). Cette crise sanitaire, inédite dans l'histoire de l'humanité, mais prévisible selon certains experts, qui pointent notamment du doigt un effondrement de la biodiversité favorisant la transmission et la propagation de tels virus (Mouterde, 2020, 28 avril), semble s'inscrire dans les prévisions du Rapport Meadows, publié par le Club de Rome en 1972. Ce dernier présageait en effet qu'à l'horizon 2025 les conditions de base de fonctionnement de nos sociétés humaines ne seraient plus garanties (Mead, 2017). Déjà à l'époque, le Club de Rome alertait les décideurs politiques et économiques des conséquences dramatiques qu'un système économique capitaliste, fondé sur le paradigme du développement et de la croissance illimitée, aurait sur les populations et la capacité de la planète à les accueillir (Mead, 2017). Les multiples crises écologiques, sociales et économiques font en effet peser des menaces existentielles sur des biens et services partagés entre tous et essentiels à tous, comme l'eau, la terre, le logement ou la santé (Allaire, 2019).

Pour sortir de ces crises, ou plus réalistiquement en atténuer les effets, les chercheurs, les mouvements et organisations sociales s'efforcent de faire émerger des solutions pour développer des modes de production et de consommation permettant de répondre aux besoins de tous, de façon équitable, sans compromettre l'intégrité de la planète.

C'est dans ce contexte que l'approche des communs refait surface, pouvant être généralement définie comme :

« des ensembles de ressources collectivement gouvernées, au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits entre les partenaires participants au commun et visant l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction à long terme » (Coriat, 2015b, p.39).

Hérités des *commons*, ces terres agricoles communales ayant prévalu jusqu'au 18^e siècle, ces modes d'autogouvernance des ressources collectives ont longtemps été délaissés par les chercheurs, notamment sous l'impulsion de l'économiste Garrett Hardin et de sa fameuse tragédie des communs (Hardin dans Bollier, 2014, p.33). Hardin avançait en effet en 1968 que les ressources collectivement partagées faisaient face à une tragédie inexorable due à leur abondance limitée et aux usages individuels déraisonnés, renforçant ainsi les arguments en faveur de la propriété privée et d'un marché autorégulé (Hardin dans Bollier, 2014, p.33). Il faudra attendre 2009 et le prix Nobel de l'économiste Elinor Ostrom pour que les expériences associées à l'approche des communs soient revalorisées, pour leur capacité à gérer les ressources collectives de façon parfois plus efficace que les mécanismes du marché, et pour que l'approche des communs regagne en légitimité et en intérêt aux yeux des chercheurs (Bollier, 2014, p.38).

L'objectif général de cet essai est justement de déterminer dans quelle mesure l'approche des communs peut offrir des réponses face aux logiques destructrices, inégalitaires et aliénantes du système capitaliste et à la crise globale qu'il génère.

La réalisation de cet essai s'appuie sur l'étude du cas de la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes (NDDL). La ZAD de NDDL est un territoire du département de la Loire-Atlantique en France, qui, au cours des 50 dernières années, a été le théâtre d'un conflit fortement médiatisé autour de la construction de l'aéroport du Grand-Ouest, entre, d'un côté, l'État français et la multinationale Vinci en charge du projet, et de l'autre, les habitants et militants opposés au projet (Deléage, 2018). Depuis 2009, le territoire de la ZAD est devenu un territoire d'occupation, sur lequel habitants historiques et militants se sont réunis pour freiner physiquement l'avancée du projet. Cette occupation s'est progressivement constituée autour d'une volonté commune d'autonomisation du territoire, qui a pris la forme de multiples expériences de remise en culture du territoire, de collectivisation des ressources et d'auto-organisation, générant ce que Jade Lindgaard a appelé « un vivier de fabrication des communs » (Lindgaard, 2017, p.74). L'étude de ces expériences dans le cadre de cet essai a pour but de venir valider ou enrichir empiriquement l'approche théorique des communs.

L'objectif général de cet essai se décline ainsi en deux objectifs spécifiques :

- Identifier les principes fondateurs de l'approche théorique des communs par une recension des écrits et voir s'ils entrent en opposition avec les logiques du système capitaliste.

- Voir dans quelle mesure les expériences de la ZAD de NDDL sont porteuses des principes constitutifs de l'approche des communs

Pour atteindre ses objectifs, cet essai est structuré autour de quatre chapitres. Le premier chapitre vise à dresser le portrait de la crise globale et des mécanismes du système capitaliste qui la sous-tendent, afin de mettre en contexte la réémergence et la pertinence de l'approche des communs, ainsi que l'intérêt du cas de la ZAD de NDDL, et de formuler les questions de recherche auxquelles l'essai s'efforcera de répondre.

Le cadre conceptuel et théorique de la recherche est ensuite construit au chapitre 2 en s'appuyant sur une recension des écrits non exhaustive, mais suffisamment large pour explorer les communs dans leur polysémie, incluant des auteurs majeurs de la recherche des communs : Elinor Ostrom pour l'économie institutionnelle, Pierre Dardot et Christian Laval ainsi que Benjamin Coriat et David Bollier pour une approche de sociologie et d'économie politique, Frédéric Graber et Fabien Locher pour l'angle environnemental. Il s'agit de faire ressortir les grands principes constitutifs des communs, ainsi que leurs logiques économiques, politiques, sociales et environnementales, pour produire à l'issue de ce travail une grille d'analyse permettant de lire l'expérience de la ZAD au prisme des communs.

Le troisième chapitre a pour objet l'étude des expériences de la ZAD de NDDL. Il s'agit de revenir sur l'historique du conflit et de la constitution de ce territoire d'occupation, ainsi que sur les modalités de cette quête d'autonomisation ayant mené à la collectivisation des ressources et aux efforts quotidiens d'auto-organisation des dix dernières années. Trois expériences précises sont approfondies : le collectif Abrakadabois, en charge de la forêt de Rohanne, la bibliothèque du Taslu et le fonds de dotation *La terre en commun*. Cette étude s'appuie sur des sources secondaires issues de deux canaux principaux : des sources produites directement par des habitants et des militants de la ZAD via des communications publiées sur leur site internet <https://zad.nadir.org>, et des entretiens réalisés dans la presse ou dans des émissions radiophoniques; des sources produites par des chercheurs ayant séjourné sur la ZAD comme la docteure en sociologie Margot Verdier, le docteur en géographie Frédéric Barbe ou la chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique Geneviève Pruvost.

Enfin, en s'appuyant sur la grille d'analyse élaborée au chapitre 2, le dernier chapitre a pour but de faire entrer en résonance le cadre théorique et conceptuel avec les expériences empiriques de la ZAD de NDDL, pour déterminer ce que ces expériences incarnent des principes des communs et ce qu'elles révèlent des forces et des vulnérabilités de cette approche.

1. MISE EN CONTEXTE

Ce premier chapitre vise à présenter la crise globale que traversent nos sociétés modernes et à mettre en exergue les mécanismes du système capitaliste, afin de mettre en contexte l'intérêt de l'approche des communs et du cas de la ZAD de NDDL, au regard de cette crise globale

Une première partie reviendra succinctement sur la multiplicité des crises, pour en faire ressortir le caractère inédit, par leurs imbrications et leur urgence. Puis une seconde partie permettra de remonter à la source de cette crise structurelle, le système économique capitaliste, en décrivant les mécanismes ayant permis de l'ériger comme système-monde. Il s'agira, par la suite, de présenter en trois sous-parties en quoi les caractéristiques structurelles du système capitalisme en font un système destructeur, inégalitaire et aliénant. Une troisième partie conclura ce constat sur la nécessité de faire émerger un nouveau paradigme civilisationnel. La quatrième partie présentera alors l'approche des communs et justifiera de son potentiel à offrir des réponses face aux logiques capitalistes, en commençant par revenir aux origines des communs, puis en abordant leur récente réémergence pratique et théorique, et enfin en dégagant la question de recherche. Dans une dernière partie, l'expérience de la ZAD de NDDL sera brièvement présentée et le choix de cette étude de cas sera justifié au regard de son intérêt et de son potentiel de contribution au débat sur les communs.

1.1 Un monde en crise

Le monde est en crise. Cette affirmation peut malheureusement sembler d'une banalité affligeante face à l'évidence du constat. Nos sociétés modernes ne sont en effet pas étrangères aux crises environnementales, sociales, politiques, économiques et sanitaires qui les ont ponctuées et façonnées. Il semble néanmoins nécessaire de préciser en quoi ces crises sont inédites dans l'histoire de l'humanité et pourquoi elles interrogent profondément le système politico-économique. Avant de remonter aux causes de ces crises, cette partie vise à présenter succinctement leur multiplicité, leur imbrication, leur gravité et leur urgence pour en saisir le caractère complexe et inédit.

La crise est avant tout celle du système Terre¹, qui soutient toute la civilisation, sans exception. La planète telle que nous la connaissons et l'habitons arrive en effet à ses limites. La revue Nature publiait en 2009, un cadre, définissant les neuf limites du système Terre à ne pas franchir pour ne pas compromettre la vie

¹ Le système Terre fait référence à tous les cycles physiques, biologiques, chimiques interagissant au sein de l'hydrosphère, de l'atmosphère et de la lithosphère qui soutiennent le monde vivant et font de la planète Terre un système complexe, connecté, cohérent et évolutif (International Geosphere-Biosphere Program, s. d.)

des sociétés humaines, qui a été actualisé en 2015 dans la revue Science (Steffen et al., 2015). Parmi ces neuf limites, quatre ont été dépassées ou sont sur le point de l'être : les changements climatiques, caractérisés par l'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, résultat direct de l'exploitation des énergies fossiles par le système économique thermo-industriel; l'intégrité de la biosphère, dont le déclin moyen de 68 % des populations de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons confirme l'entrée dans une sixième phase d'extinction de masse, fruit des changements climatiques et de la destruction des habitats naturels au profit de l'urbanisation et d'une agriculture industrielle responsable de 80 % de la déforestation, de 70 % de la perte de biodiversité terrestre et de 50 % de la perte de biodiversité aquatique (World Wildlife Fund [WWF], 2020); la perturbation du cycle de l'azote; la perturbation du cycle du phosphore, ces deux derniers illustrant la déstabilisation des cycles biogéophysiques de la planète, notamment par les intrants chimiques de l'agriculture industrielle. L'utilisation de l'eau douce, l'acidification des océans et la réduction de l'ozone atmosphérique sont trois limites, qui bien qu'elles se dégradent ou soient vulnérables à la dégradation des autres limites, sont encore dans un seuil acceptable. Deux dernières limites sont identifiées sans pour autant être encore quantifiées : la pollution chimique et la concentration des aérosols atmosphériques (Steffen et al., 2015). Si le système Terre n'en est pas à son premier changement majeur, la crise actuelle est sans précédent, car elle est le résultat direct des activités humaines, d'un système économique de production et de consommation fondé sur l'impératif de croissance, l'exploitation des énergies fossiles et l'utilisation d'intrants chimiques. Depuis 1950, les sociétés humaines se caractérisent par ce que les chercheurs ont appelé la grande accélération : une intensification rapide et massive de l'empreinte des activités anthropiques sur le système Terre, marquée par l'augmentation soutenue de la population, de la croissance économique et du PIB, de la consommation de ressources naturelles, comme l'illustre l'annexe 1 (Angus, 2018). Alors que les temps géologiques de la planète se comptent habituellement en millions d'années, les activités anthropiques du dernier siècle ont entraîné des changements comparables aux grandes forces géologiques et ont précipité le système Terre dans une nouvelle époque géologique, l'Anthropocène (Angus, 2018). Par cette appellation, la communauté scientifique confirme la formidable capacité des sociétés modernes à transformer leur environnement, quitte à le rendre invivable. Ces transformations majeures, provoquées par le système industriel, font entrer, selon le sociologue allemand Ulrich Beck, nos sociétés modernes dans une modernité avancée marquée par la conscience et la présence omniprésente du risque. La multiplication des catastrophes industrielles, des pollutions, des crises sanitaires, des événements météorologiques intenses provoqués par le réchauffement climatique montre que cette société du risque doit désormais composer avec des risques majeurs émanant non pas de

l'extérieur et des contraintes environnementales, mais de l'intérieur et des impacts directs des sociétés industrielles (Callens, 2015). Ainsi, si rien n'est fait pour endiguer ces déstabilisations du système Terre et pour réguler nos modes de production et de consommation, les températures devraient augmenter de 5,5°C d'ici 2100, compromettant grandement l'intégrité des écosystèmes qui nous soutiennent (Le Monde avec AFP, 2018, 9 octobre).

Par ailleurs, si la crise est éminemment écologique, elle est aussi sociale. Les dérèglements climatiques font peser des menaces existentielles sur les populations et révèlent aussi avec d'autant plus de clarté les multiples inégalités sociales, qui compromettent grandement la capacité de l'humanité à vivre harmonieusement (Mead, 2017). Si le paradigme du développement portait en lui la promesse d'enrichir la population mondiale et de démocratiser la modernité, force est de constater que les inégalités s'accroissent. Les richesses, à travers les revenus et le patrimoine, continuent de se concentrer, accélérant les inégalités, alors qu'à l'échelle du monde, 2153 personnes, milliardaires, possèdent plus que 4,6 milliards de personnes (Oxfam France, 2020) et qu'à l'échelle de la France par exemple, les 500 premières fortunes françaises ont vu leur patrimoine passer de 11 % à 30 % du PIB national au cours de dix dernières années (Piketty, 2019). Il suffit de regarder les Objectifs pour le développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour prendre conscience de l'impact concret des crises sociales provoquées par les inégalités économiques et les changements climatiques : 70 millions de personnes ayant fui la guerre en 2018, des guerres trouvant souvent leur source dans des conflits politiques exacerbés par des impacts climatiques, eux-mêmes générés par les modes de production; 8,9 % de la population mondiale souffrant de la faim et 40 % en pénurie d'eau (ONU, s. d.). Face à l'exacerbation des changements climatiques, les conflits et les vagues de réfugiés, les crises alimentaires et sanitaires devraient aller en s'accroissant, avec 250 millions de réfugiés climatiques d'ici 2050 et la moitié de la population vivant dans des régions désertiques d'ici 2070 (Héraud, 2020, 18 juillet).

Ces crises sociales s'incarnent d'ores et déjà dans des crises politiques, en particulier la crise de confiance qui traverse les grandes démocraties représentatives. L'abstention croissante aux élections, la montée des néofascismes en Scandinavie, des formations d'extrême droite et des populismes en France, en Autriche, aux États-Unis (Lamoureux, 2019), le faible taux de satisfaction de gouvernements, pourtant élus par les citoyens, sont autant d'indicateurs qui illustrent le clivage grandissant entre les citoyens et leurs représentants, entre le peuple et une élite économique et politique qui semble déconnectée des réalités sociales (Grunberg, 2019). Le mal-être des populations s'accroît face aux pratiques toujours plus autoritaires des gouvernements démocratiques (Lamoureux, 2019). À l'image des gilets jaunes en France, ou comme on le verra plus tard, de la ZAD de NDDL, toute forme d'opposition politique est rapidement

criminalisée et donc décrédibilisée et rencontre une répression policière toujours plus violente (Palidda, 2020, 8 février). Cet autoritarisme démocratique s'incarne aussi dans la multiplication des régimes et des politiques d'exception et des recours à l'État d'urgence qui restreignent dangereusement les libertés au nom de la sécurité ou de l'intérêt général. Ces pratiques s'appuient globalement sur un évidement des institutions démocratiques, qui voit l'impunité des gouvernants et des décideurs, confortée par l'impact limité de la voix électorale (Lamoureux, 2019). Les manifestations pour le climat partout dans le monde, la crise des gilets jaunes en France, les mouvements féministes ou *Black Lives Matter* aux États-Unis sont des exemples d'une crise politique qui passe du découragement et désengagement des citoyens, à la multiplication de mouvements sociaux de plus en plus tendus.

La crise est enfin celle du système économique capitaliste néolibéral mondialisé. Ce point sera approfondi dans la partie suivante, mais il est aisé de présenter succinctement cette crise comme celle d'un système fondé sur une croissance infinie dans un environnement lui-même fini. Le rapport Meadows, publié par le Club de Rome en 1972, avait déjà attiré l'attention sur les contradictions d'un système de production fondé sur l'exploitation des ressources fossiles et la croissance (Mead, 2017). Le système économique fait face à une double frontière difficile à dépasser. Tout d'abord, en épuisant les ressources non renouvelables, il se confronte à la pénurie des ressources qui nourrissent son mode de production industrielle. De plus, en dépassant les limites environnementales et en compromettant l'intégrité de la planète et la pérennité des sociétés humaines, il s'expose à une remise en question plus profonde (Servigne et Stevens, 2015). Caractérisé par ses crises cycliques et sa capacité de réinvention, le système capitaliste néolibéral opère présentement une nouvelle mue, celle d'un capitalisme vert, fondé sur les énergies renouvelables et la dématérialisation de l'économie, qui ne le libère pas pour autant de ses impacts et de ses contradictions (Caron, 2015), comme il sera abordé au point 1.2.2.

Les sociétés modernes n'en sont ni à leur première crise économique, ni à leur première crise sociale, ni à leur première crise politique, et le système Terre n'en est pas non plus à son premier changement d'envergure. Ce qui fait la particularité des crises contemporaines, c'est tout d'abord leur globalité et leurs imbrications (Mead, 2017). Ces crises ne se manifestent pas indépendamment. Elles se nourrissent mutuellement. Le système productiviste teste dangereusement les limites de la planète et avec elles ses propres limites et exacerbe les inégalités, tandis que les changements climatiques aggravent les crises sociales, en particulier pour les populations les plus vulnérables, et alimentent les crises politiques. Ces crises se tissent ensemble, à l'échelle de la planète, dans un maillage d'interdépendances complexes, donnant aujourd'hui la preuve d'une véritable crise systémique globale (Boccard, 2011). Enfin, c'est dans son urgence que cette crise globale revêt un caractère si inédit dans l'histoire de l'humanité, puisque les

menaces multiples qui pèsent sur les sociétés modernes sont désormais de l'ordre de l'existential. Confirmant les prédictions du rapport Meadows et aux vues des dernières projections du GIEC, les conditions de base nécessaires aux sociétés humaines pourraient commencer à se détériorer de façon incontrôlée dès 2025 (Mead, 2017). Alors que le GIEC annonçait, à la sortie de son dernier rapport sur le climat en 2018, la nécessité d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, il semblerait plutôt que la tendance soit à un +3 °C d'ici 2100 (Dupin, 2018, 8 octobre). Ces prédictions, couplées avec l'augmentation de la population, l'épuisement des ressources et l'extinction du vivant, continuent de nourrir des théories d'effondrement ou de délitement du système économique, des écosystèmes, des populations, dans la lignée des prédictions du rapport Meadows (Mead, 2017).

1.2 Le capitalisme mondialisé au cœur de la crise globale

Nos sociétés humaines se sont structurées, au cours des derniers siècles, autour d'un système capitaliste qui s'est globalisé à l'échelle de la planète, formant ce qu'Immanuel Wallerstein a appelé un système-monde. Wallerstein entend par système-monde une unité spatiale intégrée au système économique en un réseau complexe et hétérogène de relations économiques, politiques, culturelles et sociales entre une multiplicité d'acteurs, États, villes, multinationales (Bihl, 2008). Ce système-monde se caractérise non seulement par l'intégration à un même système économique, mais aussi par la portée globale des risques et des enjeux auxquels il fait face. Beck parlait à cet égard d'un cosmopolitisme comme conscience d'une appartenance multiple (Callens, 2015). Face à la globalité, la gravité et l'urgence des crises que nous avons abordées précédemment, ce système capitaliste mondialisé est aujourd'hui montré du doigt de façon assez unanime pour sa responsabilité dans le dangereux dépassement des limites environnementales. Le rapport Meadows (1972), le rapport Brundtland (1987) ou les différents rapports du GIEC (2014, 2018), tous pointent du doigt le rôle déterminant du système économique dominant extractiviste et productiviste et invitent à le repenser. Il reste néanmoins défendu par les élites économiques et politiques qui continuent de croire et de soutenir son énième réinvention au cœur de cette crise structurelle (Mead, 2017).

Cette partie a justement pour but d'analyser la responsabilité du système-monde, formé par l'économie capitaliste, au cœur de la crise globale et d'en souligner les mécanismes structurants. Pour cela, il s'agit dans un premier temps de revenir sur le fonctionnement du système capitaliste et comment celui-ci s'est imposé comme système-monde hégémonique et totalisant. Puis, les trois sous-parties suivantes s'inspirent du raisonnement d'Yves-Marie Abraham pour décrire en quoi les mécanismes du capitalisme sont destructeurs, inégalitaires et aliénants (Abraham, 2018).

1.2.1 Un système-monde

Le capitalisme s'est imposé comme le mode d'organisation économique dominant à l'échelle de la planète grâce à une formidable capacité d'expansion et de renouvellement. Tout d'abord en s'appuyant idéologiquement sur le paradigme du développement et de la modernité, puis en dépassant ses crises structurelles par le progrès technique, par une accumulation expansive du capital fondée sur la propriété privée, ainsi que sur la mondialisation et enfin par le renouvellement des modes de régulation.

Le capitalisme se comprend avant tout comme un mode de production économique et d'organisation des échanges commerciaux dont l'objectif principal est de générer et d'accumuler du capital, en s'appuyant sur la propriété privée des moyens de production, la division du travail et le libre marché (Giraud et Renoir, 2015). Ce mode d'organisation est fondé sur la croyance que l'être humain est un *homo economicus*, être égoïste et rationnel qui recherche sa satisfaction personnelle, et qu'à ce titre le capitalisme est le seul système économique permettant de maximiser les intérêts individuels de chacun, pour contribuer au bien-être de l'ensemble de la société et à l'amélioration des conditions de vie (Broca, 2016). Car le système capitaliste s'appuie sur un paradigme, qui justifie tout son fonctionnement, celui du développement. Les sociétés humaines, en s'émancipant toujours plus au cours des siècles des contraintes physiques et environnementales à travers les avancées de la science et de la technologie, ont en effet consolidé un récit particulièrement puissant autour du progrès et du développement, comme sens de l'histoire de l'humanité (Musso, 2015). Le développement, à travers le progrès et la modernisation, serait un gène universel, commun à toutes les sociétés, qui constituerait à la fois l'horizon à atteindre et le moyen pour le faire (Amougou, 2015). Musso explique ainsi que ce récit a sacralisé le développement, le progrès, la modernité comme une évolution naturelle des sociétés humaines, inexorable, inarrêtable, irréversible, libérant l'être humain de sa condition (Musso, 2015). Pour Gilbert Rist, le système capitaliste utilise justement ce paradigme du développement comme une des composantes idéologiques fondamentales de la croissance économique (Tremblay, 1999). La croissance économique, à travers l'accumulation continue et illimitée des capitaux et leur réinvestissement sur le marché, doit contribuer à l'enrichissement des nations, aux innovations scientifiques et technologiques et au progrès social (Musso, 2015). Cet impératif de croissance économique, au nom du progrès social, signifie que le système économique doit sans cesse produire plus, vendre plus et maximiser ses gains de productivité pour maintenir l'accroissement des profits. Mais ce modèle de croissance s'épuise cycliquement face à la baisse de gains de productivité, face à une suraccumulation des capitaux, qui manquent d'opportunités d'investissement, face à une crise de l'offre ou une crise de la demande. La grande dépression de 1929, la crise pétrolière de 1970, la crise des *subprimes* de 2008 sont autant d'exemples des crises structurelles cycliques qui viennent ponctuer

l'histoire du capitalisme (Orléan, 2010, 29 mars). Cette injonction à la croissance économique et cette tendance à la crise obligent le capitalisme à sans cesse se réinventer pour mieux renouer avec la croissance, en faisant un modèle économique marqué par l'expansion et le renouvellement permanent (Orléan, 2010, 29 mars). Pour garantir l'accumulation illimitée du capital, le système économique se doit de repousser toujours plus loin les limites spatiales, environnementales, physiques, politiques (Bihl, 2008). Cette capacité d'expansion et de renouvellement prend plusieurs formes. La première s'inscrit directement dans cette quête du développement, en faisant du progrès scientifique et technique l'un des éléments essentiels du maintien de la croissance. Depuis l'invention de la machine à vapeur, ayant provoqué la première révolution industrielle, l'innovation est au cœur de la croissance du système capitaliste, nourrissant ce que Solow avait appelé en 1957 la croissance exogène. Face à l'inévitable décroissance des facteurs de production, l'insertion de nouvelles technologies, permettant d'accroître la productivité et de lancer de nouveaux biens sur le marché, est un impératif pour que l'économie n'atteigne pas un état stationnaire, synonyme de crise (Hanel, 2015). Cette course cyclique et constante à l'innovation technologique pour maintenir le système en croissance est aussi illustrée par le concept de destruction créatrice de l'économiste Schumpeter. Le système économique est tenu en tension entre l'obsolescence des techniques précédentes et les innovations à venir qui permettent de faire des gains de productivité, de conquérir de nouveaux marchés, de créer de nouveaux besoins et de donner à la croissance l'impulsion nécessaire pour repartir (Aghion et Antonin, 2017).

La propriété privée représente ensuite l'outil indispensable de l'accumulation expansive du capitalisme, car elle fait passer le travail et les biens d'une valeur d'usage et à une valeur marchande et vient ainsi nourrir le marché. Dans *La grande transformation*, l'économiste Polanyi explique que la mise en place du marché autorégulateur capitaliste passe nécessairement par l'intégration des facteurs de production dans le système marchand et donc par la marchandisation du travail, des ressources et de la monnaie (Postel et Sobel, 2010). L'appropriation des moyens de production acte ainsi la séparation entre les détenteurs du capital et les détenteurs de la force de travail. La propriété privée des moyens de production permet ainsi à leur détenteur d'exploiter la force de travail du salarié, d'augmenter sa productivité par la division et la spécialisation des tâches, et d'en dégager une plus-value (Giraud et Renouard, 2015). Ensuite, la propriété privée soutient ce que l'économiste David Harvey nomme l'accumulation par dépossession. Lorsque la croissance s'épuise et ne peut plus compter sur le progrès technologique ou sur des gains de productivité pour générer plus de profit, le système capitaliste doit trouver de nouveaux débouchés (Tremblay-Pépin, 2015). C'est cette quête de débouchés qui fait du capitalisme un système économique expansif et prédateur, le poussant à marchandiser toujours plus de biens et à coloniser toujours plus de territoires ou

de domaines. C'est ce que Marx appelait l'accumulation primitive, au moment de l'appropriation forcée des territoires et des ressources naturelles de l'époque coloniale. Aujourd'hui, ces mécanismes d'accumulation par dépossession prennent des formes diversifiées. L'accapement ou l'expropriation des territoires pour nourrir les logiques économiques en est toujours une. Mais on observe aussi une multiplication des droits de propriété intellectuelle (DPI) permettant l'appropriation et la marchandisation des savoirs, de la culture, du patrimoine génétique, ainsi que la privatisation massive de services publics comme les universités, les assurances maladie ou la gestion de l'énergie (Harvey, 2004).

De surcroît, si on parle aujourd'hui de système-monde et d'un capitalisme globalisant, c'est parce celui-ci, par son caractère expansif, est au cœur du processus de mondialisation. Loin d'être un événement propre au monde contemporain, la mondialisation est processus historique, intrinsèquement lié aux besoins d'expansion du système économique capitaliste (Lévy, 2007). Par l'expansion géographique, par l'intégration du monde au système économique, le capitalisme s'est en effet progressivement assuré de la continuité de ses mécanismes d'accumulation, par expansion et par dépossession, en accédant à de nouvelles ressources, en s'ouvrant de nouveaux marchés de consommateurs et de travailleurs, permettant d'absorber les excédents du marché (Harvey, 2004). La période coloniale, à partir du 15^e siècle, marque ainsi le début de l'internationalisation de l'économie marchande et les prémises du capitalisme mondialisé fondé sur l'accapement des ressources et des richesses par les détenteurs des moyens de production et la division du travail. Sur des territoires conquis de force grâce au contrôle des voies de navigation maritime, les grandes puissances européennes ont pu s'accaparer l'exploitation et la marchandisation des ressources naturelles comme le bois, les épices, le café ou le sucre. Ce commerce a appuyé sa rentabilité sur une première spécialisation et une première division internationale du travail, fondées sur la mise en esclavage des populations d'Afrique et le commerce triangulaire connectant l'Afrique, l'Amérique et l'Europe (Lévy, 2007; Allegret et Merrer, 2015). Puis la première révolution industrielle à la fin du 19^e siècle, portée par la machine à vapeur, la diffusion de la locomotive et du télégraphe, accélère l'expansion du capitalisme et le connecte d'autant plus, en réduisant encore davantage les distances et en amorçant une mécanisation et une industrialisation de la production (Rifkin, 2019, 15 novembre). Cette période se caractérise notamment par la privatisation des terres rurales et la marchandisation massive de la force de travail qui viennent nourrir l'industrialisation et l'urbanisation (Harvey, 2004). Enfin, l'intégration globale du monde au système économique et la mondialisation contemporaine prennent leur envol à la suite de la Seconde Guerre mondiale, face à l'impératif de reconstruction et de paix. La deuxième révolution industrielle, caractérisée par l'essor de l'industrie du pétrole et le développement des technologies de l'information et de la communication, représente le

nouveau socle technologique sur lequel le capitalisme peut à nouveau prendre son élan, encore plus vite et encore plus loin (Rifkin, 2019, 15 novembre). Le socle idéologique est quant à lui incarné par le discours du président américain Truman en 1949, qui affirme sa volonté de propager le mode de production industrielle et le mode de vie de consommation capitaliste aux pays dits sous-développés, au nom d'une nouvelle fois du progrès social (Tremblay, 1999). Cet horizon de développement et cette nécessité de relancer la croissance de façon soutenue sonnent la période de grande accélération des flux commerciaux, financiers, humains, culturels, soutenue par la multiplication des accords transnationaux, des politiques de dérégulation du marché, la création d'institutions internationales comme le Fonds monétaire international (1945), l'Organisation mondiale du commerce (1994), l'ouverture de nouveaux marchés comme l'Inde et la Chine (Lévy, 2007; Harvey, 2004). La division du travail s'internationalise encore davantage, accentuant la spécialisation entre des pays sous-développés qui exportent des matières premières et servent de bases de sous-traitance pour des multinationales cherchant à maximiser leurs gains de productivité. Pour reprendre à nouveau Wallerstein, le système-monde se structure autour de centres, qui accumulent les capitaux, les savoirs, et les bénéfices de la croissance, et de semi-périphéries et périphéries, qui connaissent moins de rentabilité, mais sont malgré tout intégrées au système économique (Bühr, 2008). Pour Wallerstein, le caractère expansif du capitalisme est la raison pour laquelle celui-ci a formé un système-monde aussi global et aussi résilient (Bühr, 2019).

Pour soutenir ses expansions et accompagner ses phases de réinvention, le système capitaliste s'appuie sur une restructuration cyclique du mode de régulation qui l'encadre. Les États et les institutions internationales interviennent alors, à chaque crise qui ébranle le système-monde, pour créer les nouvelles conditions d'expansion du capital, entraînant des transformations institutionnelles et sociales profondes (Orléan, 2010, 29 mars). Ils jouent sur les règles de la concurrence, les politiques, monétaires, l'organisation internationale des échanges, les rapports salariaux et les interventions sociales de l'État. Ainsi, le fordisme accompagne la seconde révolution industrielle au début du 20^e siècle, en fondant la régulation du capitalisme sur une réorganisation profonde du travail, visant à augmenter les gains de productivité en rationalisant et standardisant les tâches. Il consolide aussi la croissance en garantissant une augmentation progressive des salaires, permettant aux salariés de devenir à leur tour des consommateurs. Le fordisme sonne ainsi l'avènement d'une société de production et de consommation de masse (Tremblay, 1999). Puis, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les efforts de reconstruction et de relance de l'économie à l'échelle mondiale mobilisent les États et les institutions internationales autour de politiques dites keynésiennes, du nom de l'économiste Keynes, qui visent à relancer la demande et accélérer l'intégration mondiale à l'économie. La période des Trente Glorieuses

keynésiennes, s'étirant jusqu'aux années 70, est marquée par un retour de l'État-providence comme force régulatrice du marché, à travers la multiplication des politiques de redistribution, de hausse des dépenses publiques, de relance de l'investissement (Amougou, 2015). Face à l'essoufflement de la croissance et à la crise pétrolière de 1970, le mode de régulation keynésien est remis en cause pour sa responsabilité dans la montée de l'inflation, l'endettement chronique des États et la déstabilisation d'un marché dont l'autorégulation est entravée par l'interventionnisme. Cette crise et cette remise en question marquent l'avènement d'un nouveau mode de régulation du capitalisme, visant à rétablir les mécanismes naturels du marché, le néolibéralisme. Derrière le néolibéralisme, il y a la volonté de déréguler et décloisonner le capitalisme et en particulier le libre marché, pour rétablir les conditions d'une concurrence pure et parfaite, permettant à la croissance de s'exprimer sans entrave (Diermer, 2015). Le néolibéralisme représente ce que l'économiste Giovanni Arrighi nomme une mondialisation idéologique. Si les phases de mondialisations présentées précédemment illustrent l'expansionnisme géographique structurel du capitalisme, le néolibéralisme en serait l'expression d'une idéologie politico-économique dominante, devenant un véritable programme politique sous l'influence du président Reagan aux États-Unis et de la première ministre Thatcher au Royaume-Uni (Amin et al., 2006). Alors que le keynésianisme s'incarnait à travers un État interventionniste régulateur et redistributeur, l'État néolibéral devient le facilitateur et le protecteur du cadre réglementaire de la libre concurrence, de la libéralisation du commerce extérieur, de l'ouverture aux investissements étrangers (Diermer, 2015). Concrètement, cela passe par des traités transnationaux d'abolition des barrières tarifaires et des mesures protectionnistes, des politiques de flexibilisation du marché du travail, d'extension du droit de propriété privée. Le néolibéralisme a ainsi permis au capitalisme d'accélérer l'accumulation par dépossession d'Harvey, d'étendre l'emprise de la sphère privée, dématérialisant et financiarisant l'économie, colonisant les services publics, comme la santé et l'éducation, s'appropriant les biens intangibles comme la connaissance, la culture, la biodiversité ou le climat. En facilitant les mécanismes de dérégulation, de privatisation, de compétitivité, l'État a renforcé les positions des acteurs économiques, au détriment de sa propre souveraineté, faisant de l'entreprise le principe organisationnel de la société et des multinationales les véritables pouvoirs souverains, dont les intérêts font littéralement loi (Deneault, 2018). C'est ce que le sociologue Andréu Solé nomme l'entreprise-monde, un monde conçu pour et par l'entreprise (Solé dans Abraham, 2018). Cette forme néolibérale du capitalisme est celle qui prévaut encore aujourd'hui à l'échelle de la planète, expliquant l'utilisation du terme de capitalisme néolibéral mondialisé.

Le capitalisme, particulièrement dans sa phase néolibérale, s'est non seulement imposé géographiquement et politiquement, mais aussi culturellement et socialement, devenant un véritable

système sociétal global. En se fondant tout d'abord sur la propriété privée des moyens de production et sur la division du travail, le capitalisme a opéré une séparation entre les détenteurs du capital et les détenteurs de la force de travail, entre le patronat et le salariat, structurant ainsi les rapports sociaux au sein de la société (Giraud et Renouard, 2015). De surcroît, en faisant de la croissance économique l'horizon du bien commun, et en assujettissant le politique aux intérêts économiques, le capitalisme est devenu une force structurelle d'organisation du quotidien des individus (Giroux, 2013). Non seulement les politiques gouvernementales se concentrent sur l'augmentation du pouvoir d'achat, l'accès à la propriété, la baisse du chômage, mais le néolibéralisme a aussi exacerbé la pénétration des mécanismes de privatisation, de marchandisation et de compétitivité au cœur de la santé, de l'éducation, de la culture. La société de production et de consommation nécessaire au soutien de la croissance fait des citoyens des salariés et des consommateurs, qui pour consommer vendent leur force de travail et s'endettent. Tous ces mécanismes font que le capitalisme s'est immiscé dans tous les aspects du quotidien, définissant notre rapport au travail, à l'argent, au temps, nos façons de consommer, de nous loger, de nous nourrir, de nous éduquer (Giroux, 2013). Le système-monde est ainsi aussi un système civilisationnel, total, qui métabolise la réalité sociale, pour devenir ce que Dardot et Laval nomment le cosmocapital (Dardot et Laval, 2014).

1.2.2 Destructeur

L'Anthropocène a bien marqué la prise de conscience de l'impact des sociétés humaines sur l'environnement. Mais pour Beck, l'avènement de cette société du risque illustre surtout l'impact direct du système de production dominant et incarne une remise en question profonde du paradigme du développement sur lequel il s'appuie (Callens, 2015). Ce constat est aussi celui partagé par Serge Latouche, qui voit dans l'impératif de croissance, le potentiel inévitablement destructeur d'un système capitaliste productiviste et extractiviste (Latouche, 2015). La promesse du système d'une croissance infinie repose pour Latouche sur un fantasme de l'illimité qui se heurte aux limites bien concrètes de la planète. C'est l'illimitation de la production, qui pousse à extraire toujours plus de ressources, jusqu'à l'épuisement et la destruction des écosystèmes. C'est l'illimitation de la production de besoins, d'un système dépendant d'une consommation de masse soutenue. C'est l'illimitation enfin de la production des rejets, des déchets et des pollutions qui viennent déstabiliser le système Terre (Latouche, 2015). Dans sa course à la croissance, le capitalisme a généré une société de surproduction et de surconsommation, nourrie par des processus industriels destructeurs pour l'environnement. Pour se mondialiser et s'exponentialiser, le capitalisme s'est créé une dépendance à l'exploitation des ressources fossiles, l'extraction du pétrole, du bois, des minerais, visant à nourrir l'industrialisation. La mondialisation et l'augmentation de la population ont lancé une accélération vertigineuse de l'industrialisation, encouragée par l'insatiable gourmandise du

capitalisme (Mead, 2017). Entre 1700 et 2017, le PIB mondial est ainsi passé de 100 milliards de dollars pour 600 millions de personnes, à 80 000 milliards de dollars pour 7,5 milliards de personnes, rendant le modèle thermo-industriel productiviste et extractiviste insoutenable pour la planète (Abraham, 2019). C'est la confrontation entre un système-monde idéologiquement illimité et un système Terre structurellement limité.

L'économiste Andreas Malm admet que ces mécanismes destructeurs ne sont pas seulement propres au capitalisme. En effet, le communisme de l'URSS par exemple était lui aussi fondé sur un modèle industriel productiviste, extractiviste, en quête de croissance. Mais face à l'effondrement du bloc communisme et à l'expansivité du capitalisme, force est de constater que c'est ce dernier qui s'est imposé comme système-monde (Malm, 2015, 30 mars). Le dépassement des limites planétaires étant très directement imputables aux logiques de croissance, de privatisation et d'exploitation du système capitaliste, Malm nous invite à non pas parler d'Anthropocène, mais bien de Capitalocène, insistant sur le fait que « blâmer l'humanité du changement climatique revient à laisser le capitalisme se tirer d'affaire » (Malm dans Joignot, 2018, 6 octobre).

Face à la remise en question du paradigme de développement et à la nécessaire réalisation des limites physiques auxquelles le système productiviste fait face, le capitalisme, dans sa formidable capacité de renouvellement, opère présentement une nouvelle mue, visant à concilier les impératifs de développement économique avec les limites planétaires, à faire de l'illimité avec du limité. Le développement durable correspond ainsi pour Latouche au nouveau paradigme dans lequel les élites politiques et économiques ont mis tous leurs espoirs et leurs engagements (Latouche, 2003), que cela soit dans l'Agenda 21 (1992), dans les ODD de l'ONU (2015) et dans les programmes politiques des États. S'intéresser à la façon dont le système capitaliste s'efforce désormais d'opérer cette nouvelle mutation et de s'inscrire dans les limites du système Terre permet de constater que cette mutation ne lui retire en rien ses logiques prédatrices. Si la crise environnementale a permis de montrer du doigt la dépendance aux énergies fossiles du système capitaliste, la réponse des élites économiques et politiques a été de transformer le capitalisme pour que celui-ci permette de découpler la croissance économique des impacts environnementaux, en s'appuyant sur l'innovation. Dans sa foi envers le progrès et la modernité, le capitalisme fait désormais une nouvelle promesse, celle de résoudre ou de compenser les problèmes engendrés par son mode de production et de consommation (Bihouix, 2019). Que ce soit sous le nom d'économie circulaire, d'économie symbiotique ou de croissance verte, ce nouveau capitalisme, fondé sur le paradigme du développement durable, s'appuie sur ce que l'économiste Rifkin a appelé une troisième révolution industrielle. Cette dernière appelle à une transition massive vers les énergies renouvelables,

une optimisation de la production et de la consommation et une dématérialisation de l'économie par la digitalisation et la mise en place d'un grand réseau complexe d'infrastructures interconnectées (Maïzi, Assoumou et Le Gallic, 2017). Cette troisième révolution industrielle, qui alimente aujourd'hui très largement les *Green New Deals* européens et américains, représenterait l'évolution naturelle d'un capitalisme en constante réinvention et permettrait de répondre aux besoins des consommateurs et de continuer à générer de la croissance (Rifkin, 2019, 15 novembre). Mais cette transition énergétique et ce pari technocentriste continuent de se heurter aux limites biophysiques et économiques inhérentes au système capitaliste. Le développement de ces technologies dites vertes s'appuie en effet sur la création d'une nouvelle dépendance aux énergies fossiles, celle des métaux et terres rares, dont l'exploitation représente un désastre environnemental et dont les réserves ne seront jamais assez suffisantes pour soutenir la transition énergétique (Pitron, 2018). De plus, de nombreuses sources montrent que la digitalisation, loin d'incarner une dématérialisation de l'économie, requiert des infrastructures et une consommation d'énergie faramineuse, bien loin d'une empreinte neutre. Pour donner un exemple, les 10 milliards de courriels échangés chaque heure représentent l'énergie produite pendant une heure par 15 centrales nucléaires lancées à plein régime (Pitron, 2018). D'un point de vue économique, la transition énergétique, appelée de ses vœux par le système capitaliste, se heurte à ce que l'économiste Jevons a appelé au 19^e siècle, l'effet rebond. Les gains environnementaux réalisés par les améliorations technologiques se trouvent mécaniquement annulés par l'augmentation de la consommation (Valette, 2019). Des transports plus rapides augmentent les distances parcourues, une électricité moins chère incite à laisser la lumière allumée. Finalement, ces observations mènent au constat que le découplage entre la croissance et les impacts environnementaux, sur lequel se justifie le capitalisme vert, n'a pas lieu. L'énergie a beau être désormais à 20 % renouvelable, le seul découplage observé est un découplage relatif dans certains pays, où l'empreinte environnementale augmente plus lentement que la croissance. Mais face à l'urgence de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le découplage doit être absolu (Bihouix, 2019).

Le système capitaliste, même dans sa réinvention verte, échoue à se détacher de ses logiques destructrices, car il ne remet pas en question ses mécanismes productivistes et sa dépendance à la croissance (Abraham, 2019) et qu'il échoue à dépasser l'incompatibilité fondamentale entre sa soif de développement et l'impératif de durabilité (Latouche, 2003).

1.2.3 Inégalitaire

Si Yves-Marie Abraham parle du système capitaliste comme d'un système destructeur, injuste et aliénant (Abraham, 2018), le choix a été fait ici de plutôt parler d'inégalité que d'injustice. En effet, dans la recherche, de l'héritage marxiste ou bien plus récemment de l'économiste Piketty, le capitalisme, en particulier dans sa forme néolibérale, est identifié comme un système de production et de reproduction des inégalités, fondé sur un mode de production et un régime propriétaire structurellement inégalitaires (Hansen-Love, 2016; Piketty, 2019, 18 décembre).

Marx identifiait ainsi à la racine de ces inégalités tout d'abord le mode de production capitaliste, qui fonde sa plus-value sur l'exploitation du travail salariale. L'accumulation du capital et l'appropriation des moyens de production favorisent en effet une concentration de la plus-value entre les mains des détenteurs du capital, au détriment de la masse salariale (Amougou, 2015). Cette division du travail, foncièrement inégalitaire, se reproduit aussi à l'échelle de la planète. Beck voyait ainsi lui aussi dans le capitalisme un système structurellement inégalitaire, concentrant les richesses et la croissance dans les centres du système-monde, tandis que les périphéries ne captent qu'une part modeste de la croissance et ne peuvent participer qu'en fournissant une main d'œuvre faiblement rémunérée et très largement exploitée (Bihr, 2008). La deuxième source d'inégalité inhérente au système capitaliste est son régime de propriété, qui par l'expansivité même du capitalisme, repousse toujours plus loin les limites de l'accumulation, de l'appropriation, de l'expropriation et de l'accaparement (Piketty, 2019; Harvey; 2004). Pour Piketty, l'accroissement des inégalités produites par le capitalisme s'observe notamment dans des inégalités de revenus et des inégalités de patrimoine qui ne cessent de se creuser, face à un taux de rendement du capital qui croît plus vite que celui de la croissance économique (Hansen-Love, 2016). La richesse s'accumule ainsi mécaniquement plus rapidement entre les quelques mains des plus aisés. L'accumulation du capital favorise par ailleurs la reproduction des inégalités à travers un système éducatif qui se privatise de plus en plus. Ainsi, aux États-Unis, les parents des étudiants d'Harvard font partie des 2 % les plus riches, tandis qu'en France, les parents des étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris font partie des 10 % les plus riches. Enfin, les mécanismes d'accumulation par dépossession, théorisés par Harvey et introduits précédemment, sont à l'origine de ce que Harvey nomme le Nouvel Impérialisme (Harvey, 2004) et que Caron identifie comme « le naufrage moral d'un capitalisme à la dérive » (Caron, 2016). L'expropriation des paysans de leurs terres, de leurs semences, la privatisation des soins de santé, la financiarisation du secteur immobilier et la crise du logement qui en découlent sont les symptômes d'un capitalisme qui nourrit sa productivité au détriment de la collectivité (Harvey, 2004). Ainsi, le capitalisme, dans ses

logiques de base, génère les inégalités et les rapports sociaux, mais qui plus est, il les entretient et les accentue mécaniquement (Hansen-Love, 2016).

Ces mécanismes inégalitaires sont aujourd'hui d'autant plus exacerbés par le mode d'autorégulation néolibéral qui encadre le capitalisme contemporain. La production des inégalités n'est pas en effet le seul fait du système économique en tant que tel, mais aussi des politiques qui le soutiennent (Amougou, 2015). Ainsi, la période keynésienne, abordée précédemment, a vu une réduction des inégalités directement liée aux politiques de redistribution de l'État-providence. À l'inverse, la redéfinition du rôle de l'État néolibéral a fortement exacerbé la production des inégalités en facilitant et en soutenant les mécanismes inégalitaires présentés précédemment. En facilitant les mécanismes de dérégulation, de privatisation, de compétitivité, l'État a renforcé les positions des acteurs économiques au détriment des intérêts de la collectivité, tout en affaiblissant le droit du travail, les protections sociales et autres mécanismes de l'État providence supposés protéger les citoyens des inévitables externalités du capitalisme. Ainsi les inégalités se perpétuent, s'aggravent et les citoyens subissent les délocalisations, les dégradations environnementales, les privatisations des services publics essentiels comme la santé, l'éducation ou la culture (Sauvêtre, 2015). De plus, le néolibéralisme, comme exercice des libertés individuelles et système récompensant les plus méritants, loin d'incarner une certaine justice et de libérer l'individu, consacre les inégalités sociales. En réalité, les individus ne disposent pas des mêmes ressources ni des mêmes capacités. Ils sont dépendants des conditions sociales dans lesquelles ils sont plongés et le libéralisme devient alors « le régime de la domination des individus aux capacités socialement établies » (Sauvêtre, 2015). En prônant le non-interventionnisme étatique et en faisant de l'État le garant du libre marché, le néolibéralisme, non seulement, nie les inégalités, mais refuse aussi à l'État d'exercer sa fonction de rééquilibrage social (Sauvêtre, 2015).

La doctrine capitaliste plaide que ses mécanismes structurels inégalitaires sont un mal nécessaire pour répondre à l'impératif de productivité et permettre un enrichissement et une modernité qui ruissellent sur le reste de la société. Mais force est de constater que les inégalités s'aggravent (Piketty, 2019) et atteignent un stade insupportable, en particulier pour des démocraties défendant des valeurs d'égalités (Hansen-Love, 2016). Ces inégalités prennent aujourd'hui plusieurs visages :

- Des inégalités de classes, incarnées dans des inégalités de revenus et de patrimoine qui ne font que se creuser à l'échelle de la planète, les 1 % les plus aisés profitant quatre fois plus de la croissance que la classe moyenne mondiale et le capital privé continuant de croître au détriment du capital public (Alvaredo, Chancel, Piketty, Saez et Zucman, 2017).

- Des inégalités de genre, qui sont des inégalités systémiques historiques, culturelles, politiques, entretenues par un système capitaliste. Celui-ci ne valorise pas le travail domestique assumé par les femmes et évalué à 10 8000 milliards de dollars annuels (Oxfam France, 2020). Il conforte les femmes dans des emplois précaires, souvent perçus comme l'extension de la sphère domestique. Ainsi en France, les femmes occupent 78 % des emplois à temps partiel et 95 % des emplois d'assistantes maternelles, employées, de maison, aides à domicile et secrétaires. Et au sein du système capitaliste, le travail des femmes continue d'être moins rémunéré que celui des hommes, qui se voit attribuer 50 % de plus de richesse que les femmes (Oxfam France, 2020).
- Des inégalités environnementales, face à une division internationale du travail qui permet aux pays développés, consommateurs de biens avec une forte empreinte écologique d'exporter les impacts sociaux et environnementaux dans les pays moins développés (Poulin, 2011). Ces inégalités sont d'autant plus exacerbées par l'effet différencié du réchauffement climatique provoqué par le système capitaliste, dont les impacts touchent majoritairement les populations déjà les plus vulnérables (Poulin, 2011).

1.2.4 Aliénant

Comme nous l'avons abordé précédemment, le capitalisme néolibéral est un système total dont la sphère d'influence ne cesse de s'étendre et dont les logiques de croissance, de compétitivité, de productivité, de progrès, d'accumulation et d'appropriation contaminent les sphères sociale, politique et environnementale. Ces rapports de domination sur les faits politiques et sociaux exercent une aliénation dont il est difficile de s'émanciper. L'aliénation, comprise dans sa définition marxiste, est la dépossession de l'individu des moyens de production, de ses outils de travail, du fruit de sa production. Plus généralement, elle exprime la dépossession de l'individu de la maîtrise de ses propres forces, de sa liberté, de son autodétermination et mène à son asservissement (Cadet, 2014). Si cette aliénation sociale n'est pas unique au capitalisme, elle y atteint son paroxysme en raison des modes de production et de consommation qu'il impose et de son caractère expansif et total.

Ainsi, cette aliénation prend tout d'abord forme dans l'exercice du travail. Marx voyait en effet dans le travail, l'essence de l'être humain, l'œuvre par laquelle il reproduit son existence matérielle et les conditions de sa survie, consolidant le lien entre l'homme et la nature. Mais par la division du travail et l'appropriation des moyens de production, le capitalisme a retiré au travail cette essence. Le travail et la production ne nourrissent plus des valeurs d'usage, mais des valeurs marchandes, obligeant les individus à devenir des salariés, qui marchandisent leur force de travail tout en restant extérieurs au produit de leur

travail et au travail lui-même (Cadet, 2014). La course à la productivité, via la division du travail, a fait des êtres humains des salariés, subordonnés aux intérêts économiques de leurs entreprises, à qui ils donnent au minimum 40 ans de leur vie à raison d'un minimum de 40 heures par semaine. Le temps de vie se trouve annexé sur cette course à l'argent et le travail perd sa valeur sociale pour n'intégrer qu'une valeur purement économique (Graeber, 2013). La crise de la COVID-19 a particulièrement illustré ce dernier point, en révélant l'importance sociale de certains métiers pourtant peu valorisés par l'économie, comme les éboueurs, les infirmières et les caissiers (Montpetit, 2020, 9 mai).

Cette aliénation de l'individu est aussi technologique. En effet, dans sa quête continue de la modernité et sa foi dans les technosciences, le capitalisme néolibéral a encouragé l'émergence de mégasystèmes technologiques, dont l'individu est devenu otage (Abraham, 2015). Les machines et les technologies se complexifient, nécessitent dans leur expansivité d'autres machines pour les soutenir et s'éloignent progressivement de ce que l'homme est capable de comprendre et de maîtriser (Abraham, 2015). La géoingénierie ou l'intelligence artificielle sont des exemples de la difficulté pour l'être humain de prendre la mesure des impacts des technosciences. Plus proches de nous, la voiture ou l'iPhone illustrent aussi très bien l'aliénation quotidienne que peut entraîner la technologie, car « passé un certain seuil, l'outil, de serviteur, devient despote », pour reprendre les mots d'Ivan Illich dans *La convivialité* paru en 1973 (Illich dans Durand-Folco, 2015, p.96).

Finalement, l'aliénation est celle du quotidien et de la réalité sociale de l'individu qui deviennent dictés par l'impératif de productivité et par l'idéal d'une abondance infinie, nourrie par la consommation et l'accumulation (Abraham, 2018). Pour reprendre le propos de Giroux sur la culture du capitalisme, la capacité totalisante du capitalisme le rend particulièrement oppressant, en plongeant l'être humain dans une société de surproduction et de surconsommation qui fait de la production du profit et de l'acte de consommation la condition de la citoyenneté. Pour vivre, il faut acheter, pour acheter, il faut travailler, pour être valorisé, il faut contribuer à la croissance. Le quotidien devient ainsi soumis à l'impératif d'intégrer le système économique et d'en faire la structure organisationnelle de notre vie (Giroux, 2013).

1.3 Le nécessaire changement de paradigme

Le travail précédent a permis de confirmer, que, comme l'identifiait Beck, au sein de cette société du risque, ancrée dans le système monde capitaliste, la promesse de la modernité n'a pas été tenue. Cette promesse est celle de l'État faite aux citoyens de défendre les intérêts de la collectivité, d'assurer leur sécurité et de redistribuer les richesses équitablement, en échange de leur droit d'autodétermination. La promesse du marché de vivre dans une abondance généralisée en échange de leur force de travail

(Graeber, 2020). Malgré sa capacité de réinvention perpétuelle, le capitalisme néolibéral semble incapable de résoudre les crises qu'il engendre (Dardot et Laval, 2014). L'incapacité des classes dirigeantes, politiques et économiques, à offrir une réponse concertée, à la hauteur des enjeux, au cours des multiples sommets climatiques, illustre leur enfermement et leur soumission aux intérêts économiques. Face à cet attentisme, les citoyens restent politiquement désarmés, malgré leur prise de conscience accrue des crises et des injustices qu'ils vivent. C'est ce que Dardot et Laval appellent la tragédie du non-commun, l'incapacité d'agir et de coopérer face au sombre destin commun de l'humanité (Dardot et Laval, 2014). Face à des sociétés à bout de souffle, la question se pose de savoir s'il est encore possible de faire émerger un modèle qui permettrait de remettre en question le système capitaliste mondialisé et le paradigme du développement sur lequel il repose, pour y opposer un modèle qui réussisse aussi à lier les faits économiques, écologiques, sociaux et politiques, mais dans une perspective égalitaire, émancipatrice et durable pour l'environnement.

De multiples mouvements sociaux et organisations sociales et communautaires tentent d'apporter des réponses et des voies des sorties à la crise globale, partageant le même constat, mais divergeant sur les modalités d'exécution. La décroissance conviviale, l'écologie sociale, l'écoféminisme ou l'altermondialisme sont autant d'exemples de mouvements radicaux qui s'inscrivent dans cette volonté d'interroger les mécanismes fondateurs du capitalisme (Durand-Folco, 2015). Ces mouvements gagnent en visibilité dans la sphère intellectuelle, se démocratisent progressivement dans le discours public et surtout s'incarnent dans la multiplication et la pluralité des expériences empiriques, à l'image des écovillages, des jardins communautaires, des coopératives, des fiducies d'habitation. Jusqu'à présent, le capitalisme avait laissé peu de place à de vraies remises en question, incarnant ce que David Graeber appelle une machine à détruire les imaginaires (Graeber, 2020). L'échec du socialisme et du communisme avait aussi décrédibilisé des formes de gouvernance alternatives au capitalisme et avait ainsi participé à anesthésier la réflexion (Piketty, 2019). Mais en tant que système cycliquement en crise, le capitalisme demande toujours plus d'effort et de sacrifice de la part des citoyens pour remettre à flot des institutions financières ou des entreprises manufacturières. Face à la gravité des crises et à la multiplication d'initiatives radicales éparées, mais prometteuses, il peine de plus en plus à convaincre de déployer autant de ressources et d'énergie pour se réparer, plutôt que pour se remettre en question. Les conditions semblent ainsi réunies pour permettre une résurgence massive de l'imaginaire collectif nécessaire à une remise en question profonde et transformatrice (Graeber, 2020).

En tant que système global, le capitalisme privatise toutes les facettes de la vie quotidienne, marchandise toutes les activités et ressources, définit les valeurs sociétales. À crise globale et à système globalisant,

une réponse globale est attendue, non pas dans son échelle géographique, mais bien dans sa multidimensionnalité et sa capacité à impacter toutes les sphères sociétales. Il ne peut seulement s'agir de remettre en question le paradigme du développement ou de lutter pour la réappropriation des moyens de production. Pour s'émanciper du capitalisme, pour composer avec les défis planétaires et réinstaurer une justice sociale et environnementale, il semble nécessaire d'encourager l'émergence d'expériences capables d'en démanteler les mécanismes fondateurs et leurs subordinations tentaculaires.

1.4 La réponse des communs

C'est face à ce constat que l'intérêt pour les communs se manifeste. Parmi les alternatives au système capitaliste qui émergent sur le terrain et dans la recherche, les communs retiennent toujours plus d'attention et ont connu au cours des dix dernières années un certain engouement de la part des chercheurs. Si cette réémergence des communs est relativement récente, il s'agit en réalité d'un concept qui est, lui, presque aussi vieux que le monde, mais qui a longtemps été caricaturé et simplifié (Le Roy, 2016). Sans rentrer dans les détails conceptuels, ce qui sera le travail du chapitre 2, l'objectif est ici d'introduire l'approche des communs et de justifier sa pertinence dans le cadre d'une remise en question du système capitaliste.

Il s'agira tout d'abord de revenir aux origines des communs et d'en donner une définition succincte, avant de se concentrer dans un second temps sur la réémergence pratique d'expériences associées aux communs, puis sur la réémergence théorique de l'approche des communs, en réaction aux prédations exacerbées du capitalisme. Enfin, une dernière partie interrogera l'intérêt et le potentiel des communs face à la crise globale du capitalisme.

1.4.1 Introduction aux communs

Si la notion de communs a refait son apparition, elle fait souvent l'objet de simplification, en étant assimilée à la notion de biens communs ou de ressources communes, oblitérant la complexité d'une approche multidimensionnelle.

Les communs font tout d'abord référence aux *commons*, ou communs ancestraux, ces terres agricoles communales de l'Angleterre du 15^e siècle. À l'époque, environ 30 % des terres rurales n'étaient pas encloses, c'est-à-dire qu'elles n'appartenaient soit à personne, soit à des seigneurs qui laissaient la communauté en faire usage. Ces *Land of commons* abritaient alors des paysans, qui formaient une communauté au sein de laquelle ils partageaient la terre et ses usages. Ils pouvaient ainsi s'organiser ensemble pour cultiver les mêmes terres, faire paître leurs animaux sur les mêmes pâturages, ramasser le

bois des mêmes forêts, tout en respectant des règles déterminant les usages et pratiques autorisées (Dardot et Laval, 2014). Ces règles étaient majoritairement de l'ordre de la tradition ou de la coutume, mais elles pouvaient parfois faire l'objet d'un droit écrit, reconnu et protégé par l'État ou le seigneur propriétaire des terres. Les communs ancestraux représentaient à l'époque de véritables économies de subsistance pour les paysans, fondées sur la réciprocité, la solidarité, le contrôle et la gestion des conflits. Les populations les plus vulnérables étaient particulièrement dépendantes de ces terres communales et elles constituaient le cœur des relations sociales de la communauté (Scott, 2018). Il s'agissait aussi pour les communautés d'un mode de gestion du risque, qui visait à préserver les traditions agraires très anciennes et les savoir-faire de la communauté et à exploiter les ressources de telle sorte à assurer la survie de la communauté (Scott, 2018). Ces modes d'autogestion des ressources étaient légion dans l'Europe du Moyen-âge et représentent pour Étienne Le Roy un exemple des modes de gestion inauguraux de la civilisation humaine (Le Roy, 2016). Certes, comme le suggère Scott, il ne faut pas tomber dans le piège d'assimiler cette économie morale et populaire à une vie communautaire idyllique en symbiose avec la nature. Cependant, pour de nombreux chercheurs (Bollier, 2014; Scott, 2018; Dardot et Laval, 2014), ces communs inauguraux sont source d'inspiration pour réfléchir à une voie alternative à la propriété privée, où la communauté est aux commandes de l'organisation politique, définit et soutient collectivement des pratiques plus égalitaires et moins destructrices pour la ressource.

Ces *commons* ont connu, entre le 15^e et le 18^e siècle, une période tristement connue sous le nom du *mouvement des enclosures*, désignant les vagues d'expropriation de ces terres communales par l'aristocratie de l'époque. Le terme anglais d'*enclosure* trouve son origine dans l'illustration littérale de la mise en clôture de ces pâturages, de ces forêts et de ces champs qui faisaient la vie de la classe paysanne (Dardot et Laval, 2014). Aujourd'hui, le terme enclosure est largement repris dans la langue française pour désigner la privatisation et la marchandisation des richesses partagées (Bollier, 2014). Ces enclosures de terres communales ont eu des impacts dramatiques sur les populations et ont amorcé la transformation des campagnes d'une agriculture paysanne à une agriculture capitaliste, rationalisée et industrialisée, nourrissant simultanément l'industrialisation des centres urbains de ces paysans en exil (Dardot et Laval, 2014). Le chapitre 2 abordera plus en détail au point 2.2.2, ce mouvement des enclosures qui a marqué les prémises des logiques de privatisation et de marchandisation du capitalisme.

Si les communs d'aujourd'hui ne sont pas les communs d'hier, ils en partagent néanmoins le même élan et les mêmes fondements. À la lumière de ces communs ancestraux, il est d'ores et déjà possible de donner une première définition permettant d'encapsuler l'essence des communs. On entend par communs, les modes d'autogouvernance de ressources collectives. Les communs ne désignent donc pas les ressources

que la communauté se partage, mais plutôt la façon dont elle se les partage, les règles qu'elle se fixe pour gérer les accès, les usages et les fruits de ces ressources collectives (Bollier, 2014, p.26).

1.4.2 Réémergence pratique des communs

Les enclosures ont pendant longtemps éclipsé les expériences associées aux communs, au profit de l'expansion de la propriété privée et du capitalisme, alors même qu'ils représentaient en Europe jusqu'au 19^e siècle le mode de gestion dominant des ressources et des territoires (Le Roy, 2016).

En réalité, les communs n'ont jamais vraiment disparu. Ils sont restés très présents dans les sociétés où l'État et le marché sont depuis longtemps défailants ou absents et ne réussissent pas à assurer la subsistance des populations (Coriat et Nubukpo, 2019, 28 septembre). Ainsi les territoires autochtones, les communautés abandonnées ou isolées des pays sous-développés continuent de s'auto-organiser pour subvenir à leurs besoins et d'occuper les interstices laissés par les pouvoirs en place. Les expériences de communs répondent à nouveau à des impératifs de subsistance, mais ils restent marginalisés, méprisés, en tant que mode de gestion rétrograde, et craints par un système économique qui voit dans le marché la seule façon de satisfaire les besoins collectifs (Bollier, 2014, p.33).

Si on parle aujourd'hui de réémergence des communs, c'est que toute une multitude de nouvelles formes de communs a vu le jour au cours des 30 dernières années, en réaction à ce qui a été identifié par les chercheurs comme une nouvelle vague d'enclosures (Coriat, 2015a, p.8; Bollier, 2014, p.49). Cette nouvelle vague d'enclosures est celle initiée par le capitalisme néolibéral à travers un durcissement et une diversification des droits de propriété privée (Dardot et Laval, 2014). L'accélération de la privatisation des espaces publics et des services publics tels que la santé, l'éducation ou l'énergie a ainsi provoqué l'émergence de communs urbains, prenant la forme de jardins communautaires ou de collectifs d'habitation (Bollier, 2014, p.65). La monopolisation des outils informatiques, des réseaux sociaux, des moteurs de recherches par les géants du web que sont Google, Amazon, Facebook et Apple et la multiplication des DPI se sont accompagnées du développement des communs numériques comme les logiciels libres et des licences ouvertes (Coriat, 2015a). Les enclosures des traditions et savoir-faire ancestraux se sont aussi accentuées à travers l'homogénéisation des modes de vie portée par le capitalisme et l'essor des mécanismes de la brevetabilité du vivant. La création du Parc de la pomme de terre au Pérou, protégeant les espèces et variétés natives de l'appropriation par les grands groupes de l'agro-industrie est un exemple d'un commun de la connaissance, créé en réaction à ces enclosures (Bollier, 2014, p.136). Alors que le capitalisme néolibéral continue de se fluidifier par la financiarisation et l'essor de DPI et d'étendre ses logiques d'appropriation aux sphères intellectuelle, culturelle, biologique,

les expériences de collectivisation des ressources et d'autogouvernance, pouvant être associées aux communs se multiplient sous des formes très diverses, matérielles ou immatérielles, pour protéger les ressources et reprioriser les besoins de la communauté sur ceux du marché.

Étienne Le Roy fait à ce titre la distinction entre les primo-communs, ces communs ancestraux qui ont précédé à l'essor du capitalisme, et les néo-communs, ces nouveaux communs qui émergent en réaction aux enclosures du capitalisme (Le Roy, 2016). Dardot et Laval font même valoir que les nouveaux communs représentent en effet un mouvement de résistance contre les mécanismes d'accaparement du capitalisme néolibéral, qui vise à la réappropriation collective et démocratique des ressources communes (Dardot et Laval, 2014).

1.4.3 Réémergence théorique des communs

Cette réémergence pratique s'accompagne aussi d'une réémergence théorique. Éclipsés par les enclosures, les communs ont aussi pendant longtemps été décrédibilisés par les théories économiques.

La tragédie des communs fait en effet partie de ces théories économiques propulsées et popularisées par le système capitaliste pour ancrer la croyance que seul le marché est en mesure de gérer les ressources de façon soutenable et de satisfaire aux besoins des individus. La tragédie des communs est le titre accrocheur d'un article publié en 1968 par l'économiste Garrett Hardin dans la revue Science. Hardin utilise l'exemple d'une terre communale en libre accès, sur laquelle les paysans peuvent venir faire paître leur bétail librement. Mais face à la tendance de chacun à vouloir maximiser son intérêt personnel, les paysans sont incités à augmenter leur cheptel de façon illimitée et finissent par épuiser le pâturage. Bollier explique ainsi que pour Hardin, l'être humain, incapable de s'autogérer et de coopérer avec ses semblables mène inévitablement la ressource à sa surexploitation et provoque la ruine de tous (Hardin dans Bollier, 2014, p.33). La tragédie des communs a ainsi justifié la privatisation des formes de propriétés communales, menant à la disparition de nombreuses initiatives associées aux communs par les enclosures et à la discréditation de l'approche des communs dans le domaine de la recherche (Bollier, 2014, p.38). La partie 2.2 reviendra plus en profondeur sur cette théorie, mais il suffit de dire ici qu'elle a permis de légitimer le capitalisme et ses mécanismes d'appropriation et de marchandisation, avec d'autant plus de force qu'elle a été publiée à un moment crucial de l'histoire économique, la guerre froide. L'opposition entre le bloc soviétique communiste et le bloc américain capitaliste et libéral, couplée à la tragédie des communs, ont fini d'enterrer pour un temps les expériences de collectivisation et avec elles l'approche des communs (Coriat et Xifaras, 2018, 10 septembre).

Les communs finiront par réémerger dans la recherche, dans les années 1990, dans les mouvements écologistes et altermondialistes et sous l'impulsion de l'économiste Elinor Ostrom (Le Roy, 2016). Il aura néanmoins fallu attendre qu'Ostrom remporte en 2009 le prix Nobel de l'économie, dans le cadre de son travail sur les communs, pour commencer à leur redonner ses lettres de noblesse à la notion des communs et relancer plus profondément la recherche (Bollier, 2014, p.38). À travers un travail empirique d'envergure, visant à étudier des centaines de cas concrets d'expériences pouvant être associées aux communs, Ostrom a démontré que pour certains types de ressources, les systèmes d'auto-organisation des communautés pouvaient se révéler plus efficaces que les systèmes de production du marché ou de l'État.

Cette remise en question de l'exclusivité de la propriété privée et de la domination du capitalisme a ouvert la porte à une production écrite toujours plus riche sur l'approche des communs. Si Ostrom s'est surtout concentrée sur l'économie institutionnelle des communs, étudiant les formes d'institutionnalité et les règles de gouvernance qui en font l'efficacité, la réémergence théorique des communs a aussi relancé de nombreux débats sur les formes juridiques, les formes sociales et les principes politiques que les communs peuvent avoir. En mobilisant l'approche théorique des communs, les chercheurs, comme les sociologues Pierre Dardot et Christian Laval, l'économiste Benjamin Coriat ou les militants David Bollier et Silke Helfrich, ont révélé au cours des dernières années une approche multidimensionnelle prometteuse et potentiellement mobilisatrice.

1.4.4 Les communs comme remise en question du capitalisme

Si les chercheurs et les communautés se réemparent des communs, c'est qu'ils portent en eux la possibilité de réfléchir à de nouvelles bases sociétales. En remettant sur le devant de la scène des modes d'autogestion des ressources directement aux mains des communautés et en prouvant, par diverses expériences empiriques, que les communautés peuvent être à même de gérer les ressources de façon plus équitable et durable que le marché ou l'État, les communs bouleversent le discours dominant du capitalisme.

La mise en contexte a démontré que les sociétés humaines et la planète faisaient face à des crises existentielles inédites, engendrées par un système économique destructeur, inégalitaire et aliénant, qui a assujéti tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales et les relations au vivant à sa logique. Face à ce constat, l'intérêt des communs réside dans leurs capacités potentielles à remettre en question les principes fondamentaux du capitalisme. En revalorisant des pratiques de collectivisation, de coopération et de partage des ressources, les communs réussissent-ils à interroger la domination de la

propriété privée, telle qu'imposée par le système capitaliste et renforcée par le néolibéralisme? Parviennent-ils à proposer des modes de gestion des ressources qui soient respectueux des limites écologiques et équitables? L'autogouvernance des communs permet-elle aux communautés d'atteindre une autonomie émancipatrice vis-à-vis de l'autorité de l'État et du marché? Finalement, est-ce que l'approche des communs est en mesure de proposer une alternative au capitalisme suffisamment englobante et multidimensionnelle pour représenter un principe de réorganisation sociétale émancipé de ses logiques destructrices, inégalitaires et aliénantes? Ceux sont les questions auxquelles ce travail va s'efforcer de répondre, en dégagant, par une recension des écrits, les principes constitutifs des communs et en étudiant dans quelle mesure les expériences menées sur la ZAD sont porteuses de ces principes.

1.5 La Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes

Si l'élaboration du cadre théorique doit permettre de faire la lumière sur les caractéristiques émancipatrices des communs et sur leur multidimensionnalité, l'étude de cas de la ZAD de NDDL a pour objectif de donner corps à ce cadre et d'analyser le pouvoir potentiellement transformateur des pratiques associées aux communs de façon empirique. L'étude de cas fera l'objet de tout le chapitre 3, mais il s'agit ici de présenter rapidement ce que représente la ZAD de NDDL et la pertinence de cette expérience dans le cadre d'un travail sur les communs.

La ZAD de NDDL est un territoire de 1650 hectares, situé au nord de la ville de Nantes en France, qui a été au cours des 50 dernières années le siège d'un conflit territorial majeur entre l'État et un regroupement de citoyens. Dans les années 1970, ce territoire rural et agricole a en effet fait l'objet d'un projet d'aménagement d'envergure visant à construire l'aéroport du Grand-Ouest. En 1974, le territoire est ainsi désigné comme zone à aménagement différé (ZAD), un statut administratif permettant à l'État de préempter les terres pour des projets d'aménagement. Face à l'expropriation des paysans et habitants de NDDL, une opposition s'est constituée pour lutter contre le projet d'aéroport, défendre les modes de vie ruraux de ces habitants et protéger ce territoire aux écosystèmes précieux. Après avoir été laissé de côté pendant quelques dizaines d'années, le projet d'aéroport revient sur la table, relançant du même coup le mouvement d'opposition, qui va prendre à partir de 2009 une tout autre dimension. En réponse aux appels des habitants, des opposants au projet d'aéroport se rassemblent pour occuper le territoire, transformant la zone d'aménagement différé en une zone à défendre (Verdier, 2018). Pendant près de 10 ans, 200 à 300 personnes en moyenne, habitants historiques et opposants de tout bord, vont lutter contre les multiples assauts administratifs et policiers du gouvernement, en habitant la ZAD, en y construisant des cabanes, en remettant les terres en culture et expérimentant des centaines de projets fondés sur la

collectivisation des ressources, l'autogouvernance, l'émancipation de l'autorité du gouvernement et du marché (Lindgaard, 2017). Ce sont ces expériences si particulières, nées de la lutte, qui sont l'objet de l'étude de cas.

L'intérêt du cas de la ZAD de NDDL réside tout d'abord dans le fait que la lutte ne s'est pas seulement érigée contre le projet d'aéroport, mais contre le système-monde qu'il incarne. Ce système-monde, c'est bien celui du capitalisme et celui de ses grands projets inutiles et imposés (GPII). Les GPII, qui seront abordés plus en détail au point 3.1, désignent les grands projets d'aménagement, portés par l'État, en partenariat avec de grands groupes industriels privés, qui sous prétexte d'utilité publique, exproprient et transforment le territoire pour nourrir leurs intérêts économiques (Verdier, 2018). Les habitants de la ZAD utilisent eux-mêmes parfois le terme de communs pour décrire leurs expériences de collectivisation des ressources et d'autonomisation (Prises de terre(s), 2019). Est-ce que ces expériences peuvent effectivement être associées à des communs en résistance contre un méga projet et le système-monde qui le soutient?

De plus, ce qui s'est construit et continue de se construire sur la ZAD représente un véritable laboratoire d'expériences d'autogouvernance d'une grande diversité (Lindgaard, 2017). En l'absence de l'État et du marché, rejetés du territoire par l'occupation, et face à la volonté du mouvement d'assurer son autonomie, les initiatives de production et d'exploitation des ressources en autogestion ont proliféré, se sont imbriquées et ont permis de faire éclore une multiplicité d'usages : des parcelles agricoles, mais aussi une boulangerie, une fromagerie, une bibliothèque, une station de radio pirate. L'autodétermination a généré une énergie dont le potentiel de contagion est particulièrement intéressant.

Enfin, il s'agit aussi, d'un point de vue peut-être plus personnel, d'étudier un conflit, qui a engendré beaucoup de violence et de couverture médiatique et qui a souvent été caricaturé, simplifié et décrédibilisé, un peu comme les communs. Il ne s'agit pas tant d'un travail de réhabilitation que d'une volonté de comprendre ce qui se cache vraiment derrière les expériences de la ZAD.

2. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL : LES COMMUNS, QUELLES RÉPONSES AU CAPITALISME?

Ce deuxième chapitre a pour objectif de dresser le cadre théorique et conceptuel de notre recherche afin d'analyser par la suite l'expérience de la ZAD par le spectre des communs.

Une première partie s'attarde à approfondir la définition des communs à travers les trois éléments essentiels qui le constituent : une ressource mise en commun; une communauté autodéterminée, une structure d'autogouvernance collective.

Les deuxième et troisième parties abordent les communs, au-delà de leur simple mode de gouvernance, dans leur capacité à bousculer les fondements du capitalisme. La deuxième partie commence par revenir sur la remise en question de la propriété privée, composante déterminante des mécanismes du système économique, que les chercheurs formulent à travers l'approche des communs. Il s'agit, tout d'abord, d'explorer le rôle de la propriété privée au cœur du système et comment celle-ci s'est appuyée sur la destruction des communs, avant de revenir sur comment cette privatisation a transformé notre rapport à l'environnement en faveur d'une marchandisation du vivant. Cela permet dans un dernier temps d'approcher les communs à travers le dépassement de la dichotomie propriété privée/propriété publique, et la définition d'une propriété comme faisceau de droits, puis comme fonction sociale.

La troisième partie s'intéresse à ce que les chercheurs identifient comme le potentiel mobilisateur des communs comme projet politique émancipateur de la souveraineté de l'État et du marché. L'autonomisation collective individuelle ainsi que la redéfinition du rapport au vivant sont abordées, avant de présenter les communs comme principe de réorganisation sociétale. Enfin, le chapitre se clôture par la présentation de la grille d'analyse construite à la suite de cette recension des écrits pour réaliser l'étude du cas de la ZAD de NDDL.

2.1 Définition des communs

La réémergence des communs a permis de relancer l'intérêt de la recherche autour de cette notion longtemps oubliée et de faire la lumière sur des expériences qui vivaient concrètement la gestion collective des ressources, en marge de l'autorité des États et du marché. Cette première partie vise à approfondir la définition succincte des communs présentée au chapitre 1 pour bien en comprendre les limites et les enjeux. David Bollier en donne une définition dans son ouvrage *La renaissance des communs*, permettant de bien identifier les trois éléments constitutifs partagés par tous les communs dans leur hétérogénéité :

« La combinaison d'une communauté déterminée et d'un ensemble de pratiques, valeurs et normes sociales mises en œuvre pour gérer une ressource » (Bollier, 2014).

Ainsi, une première partie commence par étudier les communs en tant que ressource commune, à travers la nature des biens concernés. L'objectif est de déterminer s'il existe des caractéristiques qui prédisposent une ressource à être gérée comme un commun. Une deuxième partie aborde les communs à travers l'acte de constitution de la communauté. Enfin, une dernière partie étudiera les principes structurant la gouvernance mis en place entre la communauté et la ressource.

2.1.1 Une ressource commune

Un commun se structure avant tout autour d'une ressource, matérielle ou immatérielle, qui suscite des usages tels que la consommation, l'exploitation, la production. S'il a déjà été établi que le commun ne peut être résumé à la seule ressource, cette première partie vise à déterminer si cette gouvernance collective ne peut s'appliquer qu'à une catégorie spécifique de biens.

La notion des communs est souvent trop facilement amalgamée à celle de biens communs, voire de patrimoine commun, comme des ressources qui appartiendraient de façon évidente à l'ensemble d'une communauté ou d'une collectivité. Il est aisé de reconnaître le caractère très spécifique de certaines ressources qui représentent un intérêt crucial pour le bien-être, ou ne serait-ce que la survie, des sociétés humaines (Helfrich et *al.*, 2009). Ces ressources émanent de la nature, comme les forêts qui produisent l'oxygène que l'on respire, l'atmosphère qui nous entoure et nous protège, les océans, l'eau que l'on boit, les ressources naturelles qui procurent de l'énergie ou des matières pouvant être transformées. Ils peuvent être culturels comme la langue, la mémoire, le savoir, ou sociaux, comme l'éducation, la santé, la sécurité. Ces ressources appartiennent à tous et en même temps à personne. Elles sont associées à de droits fondamentaux, universels et inaliénables, et par ce statut devraient automatiquement requérir des modes de gestion permettant de garantir ces droits d'accès universel (Boidin, Hiez et Rousseau, 2008). Mais comme il a été montré en première partie, ces ressources, malgré leur universalité, font l'objet d'appropriation, de prédation et d'exploitation de la part aussi bien des États, pourtant garants de l'intérêt collectif, que du marché.

Les chercheurs en économie se sont attachés à préciser la nature de ces biens communs à partir de leurs caractéristiques intrinsèques, déterminant ainsi la façon de les administrer. Cette approche s'appuie sur les bases posées par la définition juridique des biens de l'Empire romain, qui distingue les *res privatae*, ou choses privées, les *res publicae*, choses publiques et les *res communes* ou choses communes (Helfrich et *al.*, 2009). Ces *res communes* peuvent prendre des formes différentes. Les *res communes* seraient avant tout les ressources appartenant à tous, à l'usage de tous et qui resteraient inappropriables, comme l'océan ou l'atmosphère. Cette inappropriabilité est aujourd'hui mise à l'épreuve, à l'image des bars de New-Dehli

qui marchandisent un air pur dans une ville où l'atmosphère est devenue irrespirable (Moullot, 2019, 18 novembre). Mais à cela s'ajouteraient aussi les *res nullius*, des ressources qui n'appartiennent à personne, mais peuvent faire l'objet d'une appropriation, comme les arbres de forêts, les ressources minières ou les poissons d'un lac. Et une troisième catégorie inclurait les *res derelictae*, ces ressources ayant été abandonnées et pouvant faire l'objet d'une nouvelle appropriation. On peut penser à des ressources communes dont la société se serait bien passée, mais qu'elle réussit néanmoins à valoriser, comme les déchets ou les émissions de gaz à effet de serre (Boidin, Hiez et Rousseau, 2008). De ces différents types de *res communes* émergent des similarités : il s'agit de ressources dédiées à un usage collectif, supposées appartenir à tous, mais qui subissent l'appropriation par certains acteurs dans une perspective de générer du profit. Cette première distinction a amené l'économie classique à définir les biens d'après les caractéristiques définissant leur comportement dans le système de production et de distribution, selon la rivalité et l'exclusivité, définissant les biens communs comme des biens qui ne peuvent être gérés ni par l'État ni par le marché (Weinstein, 2015). La rivalité d'un bien se définit comme un bien dont la consommation par une personne empêche la consommation par une autre. Si quelqu'un mange une pomme, il prive toute autre personne de manger cette même pomme. À l'inverse, la consommation d'un bien non rival n'empêche personne d'autre de profiter du bien simultanément, à l'image d'une information ou d'une connaissance. Quel que soit le nombre de personnes qui consomment cette connaissance, elle sera toujours là. L'exclusivité du bien détermine qui a accès au bien. L'économiste Samuelson avait ainsi théorisé en 1954 une première distinction entre biens privés et biens publics. Les biens privés seraient des biens exclusifs et rivaux, dont seul le propriétaire peut disposer et dont la consommation prive les autres de la possibilité de profiter de ces biens. Ces biens privés sont produits et échangés sur les marchés économiques qui définissent leur valeur et sont protégés par des droits de propriété privée et exclusive. Les biens publics purs seraient non rivaux et non exclusifs, à l'image de l'éclairage des rues, de la télévision publique, dont l'accès n'est pas contrôlé et dont la consommation d'une personne ne porte pas préjudice à la consommation d'autrui. Ces biens, par leur nature non rivale et non exclusive, ne s'intègrent pas dans les logiques de production et de valorisation du marché et sont voués à être produits par l'État ou par des organisations sociales (Weinstein, 2015). Ostrom va plus loin dans cette lecture et étoffe cette typologie des biens en y ajoutant deux autres types de biens, comme l'illustre le tableau 2.1.

Tableau 2.1 La typologie des biens d'Elinor Ostrom (tiré de : Weinstein, 2015, p.72)

	Excluable	Non excluable
Rival	Biens privés Nourriture, équipement des ménages, téléphone portable...	Pools communs de ressources Forêt (non privative), domaine de pêche...
Non Rival	Biens clubs Équipements sportifs, parcs de loisirs, télévision à péage, invention brevetée	Biens publics (ou biens collectifs) Télévision en accès libre, infrastructures en accès libre, défense nationale, connaissance non couverte pas brevet

Les biens clubs, des biens non rivaux dans l'usage, mais pouvant être exclusifs dans l'accès, à l'image d'un golf ou bien d'une découverte scientifique ayant été brevetée. Et des *common-pool resources*, qui seraient des biens rivaux et non excluables. Ostrom définit ces derniers comme les biens dont les caractéristiques les prédisposent le plus à adopter un système de gestion relevant des communs. Il s'agit de systèmes de ressources, produisant des unités de ressources qui constituent un stock, souvent renouvelable, dont il est difficile de restreindre l'accès. Un exemple très probant est le cas des réserves halieutiques. La pêche en elle-même constitue une activité rivale, mais l'accès à l'océan n'est pas exclusif. C'est cette difficulté à restreindre l'accès qui provoque une pression sur la ressource et génère une rivalité (Ostrom dans Weinstein, 2015). Cette typologie de la nature des biens est ce qui permettrait de définir un mode de gestion et un régime de propriété afférent à même d'en réguler la production et la consommation. La volonté d'Ostrom à travers cette typologie était de montrer que les biens n'avaient pas à tomber soit du côté de la propriété publique ou soit du côté de la propriété privée, mais que certains biens peuvent faire l'objet, en fonction de leur degré de rivalité ou d'exclusivité, d'un mode de gestion collectif tout aussi efficace (Ostrom dans Coriat, 2015b).

Cette catégorisation des biens selon leurs natures économiques a le mérite de mettre en avant la nécessité d'un autre type de gouvernance en dehors de la dichotomie publique/privée. Elle laisse néanmoins à croire que les caractéristiques économiques des biens seraient des caractéristiques naturelles, intrinsèques aux biens, alors qu'il s'agit en réalité de choix opérés par les marchés, par les États, par les propriétaires des biens qui en définissent les conditions d'accès, de gestion et d'usage (Weinstein, 2015). La rivalité peut effectivement être comprise comme une caractéristique naturelle, dépendant que le bien soit une ressource qui vient en quantité illimitée ou en quantité limitée, renouvelable ou non. La consommation de l'air de l'atmosphère n'exerce pas la même pression sur la ressource que la coupe du bois d'une forêt ou le prélèvement d'un gisement de pétrole. Mais la notion d'exclusivité n'est pas tant une caractéristique qu'une convention fixée par la société. La typologie d'Ostrom peut alors évoluer grandement en fonction

des décisions prises quant au mode de propriété auquel le bien est assujéti. Ainsi, un bien commun, comme une autoroute, peut rapidement devenir un bien club si un péage lui est attribué. Un bien commun, comme une forêt, peut devenir un bien privé, si une entreprise acquiert le territoire pour l'exploiter ou un bien public, si l'État décide d'en faire un parc national. Un bien privé peut devenir un bien commun si le propriétaire décide par exemple de partager ses droits d'accès et d'usage avec d'autres. Qui plus est, plusieurs types de biens peuvent exister sur une même ressource. Une rivière peut être un bien privé pour certains usages (utilisation d'un ponton ou d'un moulin), un bien club pour d'autres (permis de pêche), un bien public (navigation), un bien commun (la qualité de l'eau) (Ekeland, 2018). Les frontières de distinction des biens sont floues, mouvantes et sont le fruit de choix politiques et économiques. Les biens ne sont pas tant des faits de nature que des faits d'institution et toute la difficulté réside dans le fait que le pouvoir décisionnel de la nature des biens réside aujourd'hui dans les mains du secteur privé et du secteur public (Nahrath, 2015).

Ce que l'approche de l'économie institutionnelle a en revanche bien cerné, c'est qu'il s'agit de biens à usage collectif que l'État ou le marché échouent à gérer de façon durable et équitable et qui nécessitent une approche différente. Il s'agit des biens dont les menaces de dégradation ou de privatisation pèsent sur l'intégrité de la ressource et sur la capacité des usagers à répondre à leurs besoins (Allaire, 2013). Mais ce qui fait réellement le caractère commun d'une ressource, au-delà du seul fait qu'elle génère des usages collectifs, ce ne sont pas tant ses caractéristiques naturelles que la volonté de se la réapproprié collectivement et de l'arracher aux modes de gestion privés ou publiques (Dardot et Laval, 2014). Nommer le bien et exprimer la volonté de se le réapproprié comme un bien commun, n'appartenant à personne et à tout le monde, est ce qui lui confère son caractère commun. Cette approche ouvre la porte à une infinité de ressources susceptibles d'être considérées comme des communs : des communs de subsistance comme la gestion collective du gibier d'une forêt, des communs des peuples indigènes comme des bibliothèques de semences et de savoirs traditionnels, des communs urbains comme un jardin communautaire ou une coopérative d'habitation, des communs numériques comme des logiciels libres, des communs informationnels comme Wikipédia (Bollier, 2014, p.133). Autant d'exemples de ressources qui pourraient faire l'objet d'une appropriation privée ou publique, mais peuvent aussi en être extraites pour être gérées collectivement. Le commun est une ressource qui s'émancipe, tant de la propriété privée que de la propriété publique.

2.1.2 Une communauté autodéterminée qui détermine le commun

Comme nous l'avons abordé précédemment, une ressource devient un potentiel commun quand elle est reconnue collectivement comme telle et que s'exerce sur elle une volonté de réappropriation. Plus que la ressource elle-même, c'est l'acte de mise en commun de la ressource par une communauté qui amorce la constitution du commun (Dardot et Laval, 2014). Cette communauté se rassemble autour de deux dynamiques : un intérêt commun pour une même ressource d'une part et la volonté de s'auto-organiser d'autre part.

Une même ressource peut abriter une grande diversité d'usages et d'intérêts, parfois divergents. Pour reprendre l'exemple d'un lac, il peut y avoir des pêcheurs qui ont besoin de l'accès au lac et à ses ressources halieutiques, un agriculteur qui utilise son eau pour irriguer son exploitation, des riverains qui s'approvisionnent en eau, vont se baigner et achètent les poissons aux pêcheurs. Ces usages se chevauchent simultanément et parfois même s'opposent. Mais tous les usagers peuvent prendre conscience de leur attachement commun à la ressource et surtout prendre conscience des potentielles menaces de privatisation ou de dégradation qui pèsent sur la ressource. Cette prise conscience et cet attachement commun à la ressource confèrent son identité à la communauté (Allaire, 2019).

D'autre part, la communauté naît concrètement de la volonté de s'auto-organiser et de l'acte de mettre la ressource en commun. Il s'agit pour la communauté de se choisir elle-même, de définir ses propres règles et de générer cet acte fondateur de faire-commun. C'est ce que David Bollier appelle le *commoning*, « s'engager dans des pratiques sociales visant à gérer une ressource pour le bénéfice de tous » (Bollier, 2014, p.31). Il ne s'agit pas d'une communauté existante, qui se décide à mettre une ressource en commun, mais d'une communauté qui se constitue par la mise en commun. L'action de mise en commun précède et génère la communauté autour d'une volonté de se fixer ensemble des règles, de s'engager mutuellement les uns envers les autres pour gérer la ressource collectivement (Dardot et Laval, 2014).

2.1.3 Un système institutionnel d'autogouvernance

Ce qui tisse les liens entre la ressource et la communauté et achève de créer le commun, c'est la structure de gouvernance, qui se crée pour coordonner les différentes transactions d'usages, d'échanges, d'accès, de production au sein de la communauté. Car pour reprendre les mots de Benjamin Coriat, « derrière un commun, il y a une communauté et pour que cette communauté prospère, il y a des règles » (Coriat, 2015a, p.13). Cette partie a pour objectif de retracer les grandes lignes directrices qui guident cette structure de gouvernance propre aux communs.

Il y a autant de systèmes de gouvernance qu'il y a de communs, mais ce qui caractérise ces systèmes c'est tout d'abord la volonté de garantir la reproductivité de la ressource. Pour un commun fondé sur une ressource renouvelable, comme une forêt, cette reproductivité s'entend par un effort de préserver la ressource en lui permettant de se régénérer. Il s'agit bien là de s'inscrire dans les limites naturelles de la ressource. Pour un commun informationnel ou culturel, on parle plutôt d'additionnalité ou de maintien de la ressource. Il s'agit d'éviter que la ressource tombe en désuétude, soit délaissée et de s'assurer que le contenu continue d'être enrichi par la communauté (Coriat, 2015b). Dans les deux cas, le système de gouvernance est polarisé vers le futur, vers un entretien de la ressource visant à durer dans le temps (Allaire, 2013). La deuxième finalité du système est de garantir la mise en commun de la ressource et les besoins de chacun en conciliant les intérêts divers et divergents des parties prenantes avec un souci d'équité (Coriat, 2015b). Il s'agit donc de faire primer l'intérêt collectif et l'intérêt de la ressource, en répondant aux besoins de chacun, en garantissant l'équité et en préservant la ressource.

Dardot et Laval parlent d'espaces institutionnels, tandis que Gilles Allaire parle d'arrangements institutionnels complexes. On entend par là, l'ensemble des règles, des procédures, des protocoles mis en place par la communauté pour réguler les usages au bénéfice de tous, pour se prémunir des comportements opportunistes et individualistes d'exploitation de la ressource (Dardot et Laval, 2014). C'est sur cet aspect que le travail d'Elinor Ostrom prend toute son envergure, car à travers des centaines de cas empiriques et d'expériences concrètes de communs, elle a identifié les principes qui permettraient aux communs d'être efficaces et soutenables (Weinstein, 2015). Ces arrangements institutionnels sont avant tout fondés sur deux piliers d'organisation collective. Le premier est l'autogouvernance. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la communauté qui se constitue autour de la ressource se caractérise par son autodétermination. Cela veut dire que les parties prenantes au sein de la communauté interagissent librement entre elles, en indépendance et autonomie vis-à-vis des influences extérieures, pour définir les règles et le fonctionnement du commun (Weinstein, 2015). Le deuxième pilier est la gouvernance polycentrique. Ce pilier vise à intégrer le fait que, bien qu'autonome et indépendant, le commun ne se crée pas sur un vide institutionnel. Il s'intègre probablement dans un système plus complexe, crée des situations d'échanges et des liens sociaux et économiques avec d'autres systèmes de ressources et peut dépendre de règlements régionaux et de lois nationales (Allaire, 2013). À ce titre, la gouvernance du commun doit intégrer cette complexité et peut donc être étagée sur plusieurs niveaux. Il s'agit d'intégrer ces différentes échelles de gouvernance sans imposer de principes hiérarchiques ou d'autorité centrale et en laissant un maximum d'autonomie et d'indépendance au plus proche possible de

la ressource (Weinstein, 2015). À ces deux piliers, Elinor Ostrom ajoute huit principes institutionnels, qu'elle nomme les *design principles*, qui visent à garantir la soutenabilité du système (Ostrom, 2012) :

- 1. Les limites du commun doivent être clairement définies par la communauté, qui doit elle-même être clairement identifiée.
- 2. Les règles doivent être adaptées aux besoins et conditions locales. Les communs ne sont en effet pas un système de gouvernance à taille unique, mais bien du sur-mesure. Les règles sont définies par la communauté locale, qui connaît le territoire, l'écosystème et la ressource, qui connaît les usages, les particularités locales et les individus. Il s'agit de reconnaître la validité et la légitimité des pratiques et coutumes locales.
- 3. Les individus concernés par les règles doivent participer aux instances d'écriture et de modification des règles. Au cœur du principe d'autogouvernance, toutes les personnes participant à la gestion du commun doivent participer à l'élaboration des règles, non seulement car elles sont les plus à même de savoir ce qui convient à la ressource, mais aussi parce que les individus et le collectif sont plus à même de suivre des règles qu'ils se sont eux-mêmes fixées.
- 4. Un dispositif d'autocontrôle est collectivement fixé et 5. assorti d'un système gradué de sanctions. Les communs ne sont pas un système utopique et idyllique fondé sur la bonne volonté des gens, mais sur la responsabilisation et la limitation des comportements d'abus ou de *free-riding* qui peuvent survenir. Les utilisateurs et la ressource doivent être surveillés et les abus sanctionnés à l'aide d'un système punitif gradué, adopté par la communauté, connu, compris et respecté par tous.
- 6. Un système de résolution des conflits entre les membres est défini. Encore une fois, les communs ne supposent pas une entente fluide et constante entre les membres de la communauté et une symbiose avec la ressource. Des conflits vont émerger. L'intérêt des communs est de reconnaître les conflits comme une part constituante du système de gouvernance et de mettre en place les mesures pour les gérer, rapidement, efficacement, à moindre coût, par des mécanismes reconnus et acceptés par la communauté. Cela passe souvent par la revalorisation de la médiation, de la négociation, du débat.
- 7. Leurs droits à fixer et à modifier ces règles leur sont reconnus par des autorités extérieures. Ce point est certainement le plus complexe, car beaucoup de communs correspondent à des initiatives d'émancipation des autorités. Néanmoins, il est aisé de comprendre qu'un commun sera d'autant plus durable s'il est reconnu et accepté par les autorités gouvernementales et protégé par elles.

- 8. Les activités de gouvernance reconnaissent les imbrications de la ressource et des entités sociales dans des systèmes potentiellement plus larges et prennent en compte ces imbrications. Ce dernier point confirme la gouvernance polycentrique dans laquelle le commun doit s'inscrire.

Ces éléments mettent en exergue les principes de ces arrangements institutionnels particuliers. En s'attaquant à rétablir une justice et une équité entre tous les individus de la communauté du commun et en s'assurant de garantir la reproductivité de la ressource, ils participent à réconcilier les sphères sociales et environnementales et tisser des liens entre la communauté et la ressource qui ne soient pas juste fondés sur l'efficacité économique (Laurent, 2015). De plus, ces principes, observés sur des expériences concrètes de communs, permettent de créer des structures de gouvernance adaptables et pérennes. La pérennité du commun réside dans sa capacité à encaisser les conflits et à faire évoluer les règles. En restant au plus près de la ressource et en restant aux mains de la communauté, le système conserve une souplesse et une résilience institutionnelle. Enfin, les principes d'intégration des individus à la création et modification des règles et d'autogouvernance du système permettent aussi de garantir l'autodétermination de la communauté et créent des espaces institutionnels démocratiques et empuissantants².

Ce qui est décrit ici ne doit pas être compris comme un système figé, un modèle à appliquer ou une terminologie abstraite et universaliste. Chaque communauté de commun se fixe des règles qui lui sont propres, fonctions des particularités locales. Ostrom insiste aussi particulièrement sur ce processus de *crafting* qu'elle envisage comme un artisanat institutionnel, qui fait qu'à chaque commun correspond son mode de gouvernance (Ostrom, 2012). Dardot et Laval appellent la praxis instituante, cette capacité du *commoning*, traduite comme le faire-commun, à créer un système de gouvernance qui est unique au contexte, au territoire, à la communauté, à sa culture, à la ressource, aux pratiques des individus et de la communauté (Dardot et Laval, 2014).

2.2 Au cœur des communs, la remise en question de l'idéologie propriétaire

La partie précédente a permis de montrer que les communs représentent des systèmes d'autogouvernance des ressources collectives qui s'efforcent d'être démocratiques, équitables, pérennes et visent à protéger la ressource en assurant son renouvellement. L'intérêt des communs pourrait s'arrêter là et ils pourraient participer, comme l'envisageait Ostrom, à une pluralité de modes de gouvernance,

² Le mot empuissantant est de plus en plus utilisé, notamment par l'auteur Alain Damasio, dans le même sens que le mot anglais « empowering », qui désigne le fait de récupérer une part de pouvoir et de contrôle, de se sentir munis des forces nécessaires pour agir (Damasio, 2019, 12 avril).

permettant de desserrer l'étai de l'État et du marché, tout en restant dans le système capitaliste. Mais au-delà du mode de gouvernance, il s'agit de définir si les communs portent en eux un pouvoir transformateur susceptible de bousculer le paradigme du capitalisme néolibéral. Pour cela, cette partie vise à étudier en quoi les communs représentent un changement profond du rapport à la propriété, remettant ainsi en question l'un des piliers du système capitaliste, la propriété privée. Les deux premières sous-parties commencent par revenir sur l'hégémonie de ce que Piketty nomme l'idéologie propriétaire (Piketty, 2019, 18 septembre) et comment celle-ci s'est non seulement faite au détriment des communs, mais a aussi radicalement et dangereusement modifié notre environnement. Il s'agira par la suite d'affirmer le nécessaire dépassement de la dichotomie privée/publique et de la marchandisation du vivant pour introduire la propriété selon les communs. Tout d'abord comme un retour à la prédominance de l'usage à travers la notion de faisceau de droits, puis comme structure sociale, avant de revenir sur les formes juridiques que cette propriété des communs peut prendre.

2.2.1 Le triomphe de l'idéologie propriétaire et la tragédie des communs

La propriété privée est la colonne vertébrale du système capitaliste, celle qui soutient ses mécanismes constitutifs d'accaparement, d'accumulation et d'exploitation. C'est « la volonté de transformer ce qui était un lieu commun en une exploitation privée » qui a donné son impulsion au capitalisme (Tremblay-Pépin, 2015). Elle est sa condition d'existence. Puisqu'on ne peut vendre que ce que l'on possède, la propriété privée est devenue l'outil permettant d'attribuer une valeur aux biens, de les échanger et de générer de la richesse. C'est le fait de devenir propriétaire d'un bien qui, selon l'économie classique, incite le propriétaire à exploiter son bien et à le marchander. Au lendemain de la Révolution française et avec l'essor du capitalisme, la propriété privée acquiert le statut d'un droit fondamental de l'individu, reconnu et défendu par l'État comme « le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue » au sens de l'article 544 du Code civil français (Broca, 2016). Le droit à la propriété privée est, au sein de la société capitaliste, l'expression matérielle de l'autonomie et de la liberté de l'individu sur sa personne et sur ce qu'il possède. Ce droit de propriété comporte traditionnellement trois attributs : l'*usus*, le droit d'user de son bien et surtout d'en exclure les autres de l'usage; le *fructus*, le droit de recevoir les fruits de son bien, d'en tirer un bénéfice; et enfin l'*abusus*, le droit de contrôle sur le bien, définissant le droit de disposer du bien, de le donner, de le vendre, de le détruire, comme le propriétaire le souhaite. Ces attributs ont conféré au droit de propriété une dimension absolue, exclusive et permanente, dont la seule limite est celle fixée par la loi, qui peut en restreindre les usages si ceux-ci vont à l'encontre de l'intérêt général (Gerber, 2015). Mais comme nous l'avons mentionné au chapitre 1, la collusion entre l'État et les acteurs économiques font souvent de l'intérêt général le serviteur de leurs intérêts

économiques. Avec l'essor du néolibéralisme, l'hégémonie de la propriété privée devient totale, colonisant toujours plus de biens et de services qui semblaient inappropriables (Coriat, 2015b). Les hôpitaux et les écoles se privatisent, les semences et les races animales se privatisent, le génome se privatise, les gaz à effet de serre se privatisent.

Cette domination et cette sacralisation de la propriété privée ont trouvé une de leurs premières justifications dans la théorie de la valeur du travail de John Lock, qui veut qu'une terre n'ait de valeur que si elle est travaillée. Cette théorie a conforté une idée largement reprise par l'économie classique qui voudrait que posséder une terre, une ressource ou un bien, qu'il soit matériel ou immatériel, n'a d'intérêt que si on cherche à en retirer une richesse en l'exploitant et en l'échangeant sur le marché. Cette théorie a aussi ancré la conviction qu'une terre n'étant pas exploitée pour générer un profit est *terra nullius*, c'est-à-dire qu'elle n'appartient à personne et est appropriable, justifiant ainsi des siècles de colonisation et d'expropriation (Bollier, 2014, p.35). À cela vient s'ajouter la fameuse tragédie des communs présentée au chapitre 1, qui est devenue une démonstration économique presque aussi populaire que la main invisible d'Adam Smith. Pour rappel, cette fable bien connue, théorisée par Hardin en 1968, prend l'exemple d'une terre communale sur laquelle les éleveurs peuvent librement faire venir paître leur cheptel. Bollier redonne les arguments principaux utilisés par Hardin expliquant que l'inévitable propension des hommes à maximiser leur intérêt individuel incite chacun des éleveurs à augmenter la taille de son cheptel de façon illimitée. Cet état de fait, exacerbé par l'augmentation de la population, ne peut mener pour Hardin qu'à la surexploitation de la ressource et à son épuisement. L'être humain, dominé par des logiques du chacun pour soi et du premier arrivé, premier servi, est bien incapable de s'autogérer et d'éviter cette inexorable et irréversible tragédie. Ainsi, pour reprendre les mots de Hardin, cité par Bollier, « la liberté dans un commun entraîne la ruine de tous » (Hardin dans Bollier, 2014, p.33). La tragédie des communs est venue réitérer les fondements des logiques du capitalisme et du libre marché en renforçant cette image de l'*homo economicus*, un être rationnel et égoïste qui prend des décisions rationnelles visant à maximiser sa propre satisfaction. Dans cet ordre des choses, Hardin voit dans les droits de propriété privée un système de coercition mutuelle capable d'éviter la tragédie et de maximiser l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Il identifie ainsi que la propriété privée, par l'intermédiaire du libre marché, est devenue l'outil devant permettre de justement préserver la ressource de la surexploitation, quitte à instaurer des rapports de domination inégaux, mais qu'il juge nécessaires pour éviter la tragédie (Hardin dans Bollier, 2014, p.34).

2.2.2 Enclosures et transformations de l'environnement par la propriété privée

La tragédie des communs et cette conception de *l'homo economicus* ont non seulement justifié, au nom de la productivité et de l'efficacité économique, une appropriation massive des ressources, des terres, des savoirs, mais cette appropriation s'est faite au prix de la destruction des communs, les fameuses enclosures abordées au chapitre 1, qui ont modifié profondément le rapport des sociétés à la nature, à l'environnement et aux ressources qu'elles offrent.

La sacralisation de la propriété privée comme droit fondamental en a fait l'une des structures mentales les plus stables et plus évidentes de l'occidentalisme, faisant qu'il est aujourd'hui difficile d'imaginer que d'autres façons de posséder ont pu et continuent d'exister (Gutwirth, 2018). En effet, le capitalisme, en s'appuyant sur les droits de propriété privée, a progressivement discrédité et fait disparaître d'autres formes de propriété. C'est le cas des fameux *commons* abordé au chapitre 1, ces terres agricoles collectives ayant subi des vagues d'enclosures entre le 15^e et le 18^e siècle, qui loin d'être anecdotiques, représentaient jusqu'à 30 % des terres agricoles de l'Angleterre. Le Roy voyait même dans ces communs ancestraux « un modèle inaugural de l'humanité », des modes d'autogouvernance collective qui dominaient la gestion des territoires et des ressources, jusqu'à la révolution capitaliste et l'expansion des droits de propriété (Le Roy, 2016). Ces terres rurales privilégiaient un mode de gestion fondé sur la multiplicité des usages et la subsistance de la communauté en développant un rapport symbiotique avec le territoire, ses saisons, ses dynamiques de renouvellement. L'accaparement progressif de ces terres collectives, symbolisé et concrétisé par la mise en clôture des champs, des prairies, des forêts, au nom de la productivité, a anéanti des droits d'usages coutumiers et parfois même légalement reconnus, et a profondément transformé les paysages, les rapports sociaux et le rapport à la terre (Bollier, 2014, p.54). Dans *La grande transformation*, l'économiste Karl Polanyi a interprété ce mouvement des enclosures et l'essor de la propriété privée comme une révolution des riches contre les pauvres, déchirant le tissu social et plongeant la population dans la misère (Dardot et Laval, 2014). Les enclosures sont venues asseoir la domination de la propriété privée, en faisant disparaître les communs, et ont nourri le feu du capitalisme industriel, transformant les paysans en ouvriers salariés, vidant les campagnes pour laisser place à l'étalement urbain ou à une industrie agricole de rendement et de revenus (Dardot et Laval, 2014). Pour Karl Marx, les enclosures ont marqué deux mutations sociétales : la destruction du lien entre travail et propriété, avec la confiscation des moyens de production; la transition d'un rapport à la terre et aux ressources comme source de subsistance à une source d'accumulation, d'exploitation, de revenus. La modernisation par le capitalisme, et son cheval de bataille, la propriété privée, ont acté une rupture métabolique entre l'être humain et son milieu (Marx dans Charbonnier, 2015). Ces enclosures sont aussi

celles de la colonisation et de l'appropriation des terres autochtones (Cronon, 2018). Sans rentrer en profondeur dans ce sujet, les autochtones avaient développé un rapport à la propriété très différent de celui du capitalisme. La propriété privée ne leur était pas inconnue puisqu'ils possédaient de façon exclusive ce qu'ils fabriquaient eux-mêmes et ne fabriquaient que ce dont ils avaient besoin pour ne pas se charger inutilement dans leur mode de vie nomade. Mais la terre et les ressources dépendaient plutôt d'un régime de souveraineté collective, fonction des usages écologiques, des saisons, des voyages. L'emplacement d'un village sur un territoire ne leur donnait pas un droit à la terre, mais un droit sur les ressources qui s'y trouvaient au fil des saisons. Les usages écologiques dictaient le rapport au territoire, le rythme des migrations et donnaient même leur nom aux lieux. Les territoires ne se transmettaient pas et ne pouvaient appartenir à personne. Il était par contre possible de passer des accords avec d'autres tribus pour échanger ou céder des territoires, mais il ne s'agissait pas tant de la propriété du territoire que d'en partager l'usufruit. Ces terres autochtones étaient perçues par les colons comme des *terra nullius*, au sens de la conception lockienne que nous avons abordée précédemment. S'il y a un droit naturel à la terre, commun à tous les êtres humains, celui-ci est supplanté par le droit civil de la propriété à partir du moment où une terre est travaillée, cultivée, clôturée. Les territoires de vie des autochtones deviennent alors des terres à conquérir, à exploiter, à rentabiliser. Au-delà des expropriations violentes qui ont souvent eu lieu, les contrats qui ont pu être passés sur certains territoires entre les colons et les peuples autochtones relevaient souvent d'un malentendu qui illustre bien deux visions très différentes du rapport au territoire. Alors que les autochtones pensaient autoriser le partage des usages sur le territoire, les colons eux entendaient jouir d'une propriété exclusive et absolue (Cronon, 2018).

La transformation des droits coutumiers et des droits d'usage en droit de propriété individuelle relève aux yeux du système capitaliste, de l'inéluctable marche du progrès et de la modernité, rétrogradant les traditions des communs et toute autre conception de la propriété à un statut archaïque et dépassé (Le Roy, 2016). Pour reprendre les conceptions autochtones, qui voyaient l'abondance dans la subsistance, le capitalisme voit l'abondance dans l'accumulation et la génération de revenus (Cronon, 2018). La propriété privée vient donc progressivement imposer à la terre et aux ressources un impératif de rentabilité, qui va mener à leur marchandisation et va exacerber la déconnexion des humains avec le vivant. Car pour générer des revenus, le système capitaliste a besoin de donner aux ressources une valeur marchande, d'en faire un capital accumulable et échangeable. Pour cela, il faut non seulement les posséder, mais aussi les rationaliser (Steinberg, 2018). Marchandiser la nature signifie transformer les ressources en objet marchandable et manufacturer l'environnement pour pouvoir en domestiquer les rendements, prévoir les flux et en tirer un revenu stable et prévisible (Steinberg, 2018). Il s'agit de retirer au vivant son caractère

intrinsèquement imprévisible pour gagner en efficacité et en productivité. Les contrats de propriété privée ont morcelé et désenchanté le vivant par des enclosures et des cadastres, tandis que les exploitations industrielles ont simplifié et exploité les ressources, faisant fi de ses usages écologiques et de la subsistance des communautés. Par la propriété privée, le capitalisme s'approprie l'inappropriable. Steinberg donne notamment l'exemple de l'eau des rivières, pour montrer comment le secteur privé réussit à s'approprier une ressource juridiquement et symboliquement commune. En acquérant progressivement les rives, le secteur privé s'octroie l'accès exclusif à l'eau, et en développant de grands systèmes techniques, comme des barrages, elle la domestique, la quantifie, la commercialise (Steinberg, 2018). Cette marchandisation du vivant continue de conquérir des ressources toujours plus fluides, à l'image du marché carbone qui génère des droits de propriété sur les émissions de gaz à effet de serre ou de la brevetabilité du vivant qui permet de créer des organismes génétiquement modifiés et de privatiser des semences qui étaient auparavant des biens communs (Graber et Locher, 2018). La prédominance de la propriété privée et de la marchandisation du vivant sur les dynamiques et les usages écologiques mènent à une réduction de la diversité ou une surexploitation destructrice pour l'environnement, font disparaître des savoirs ancestraux, des traditions immémoriales inscrites dans le territoire et engagent une rupture tragique entre les humains et leur environnement.

2.2.3 La nécessité de dépasser la dichotomie privée/publique

La production et la distribution des ressources relèvent aujourd'hui d'un choix binaire entre la main intrusive de l'État et la main invisible du marché (Gutwirth, 2018), entre la propriété publique et la propriété privée. Le chapitre 1 a montré l'échec de l'État et du marché à tenir leurs promesses, à préserver l'intégrité de l'environnement et à répondre aux besoins de la collectivité de façon équitable et durable. L'État néolibéral, en tant que garant de la propriété publique, échoue à protéger les intérêts de la collectivité de la sphère privée (Coriat et Xifaras, 2018, 10 septembre). La multiplication des privatisations au sein de secteurs déterminants comme la santé, l'éducation ou l'énergie l'illustre bien, tout comme les nombreux projets initiés au nom de l'intérêt général qui viennent plutôt servir des intérêts économiques. Quant à la propriété privée, elle constitue un droit d'exclure et un droit d'abuser au cœur des inégalités sociales et des destructions environnementales générées par le système capitaliste. Tout le système de production et de marchandisation du capitalisme et ses logiques d'appropriation, d'accumulation et d'exploitation sont fondés sur cette sacro-sainte propriété privée. Comme nous l'avons précédemment démontré, cette dernière a puisé sa force dans la décrédibilisation des modes d'autogouvernance collective, dans un premier temps à travers la tragédie des communs et puis dans la nature rationnelle et égoïste de l'*homo economicus*. Deux démonstrations que l'approche des communs juge irrecevables. Pour

commencer, une des grandes parties du travail d'Elinor Ostrom a justement été de démontrer que la tragédie des communs, théorie économique fondatrice du capitalisme, a été forgée sur une erreur majeure, la confusion entre un commun et une terre en libre accès. Le pâturage communal décrit par Hardin ne correspond en effet nullement à un commun, mais à une terre en libre accès, sur laquelle ne s'applique aucune réglementation et aucune coopération entre les usagers. Le commun, loin d'être une simple ressource en libre accès, où tout le monde pourrait venir se servir sans se préoccuper d'en laisser pour les autres, est une ressource collective gérée par une communauté avec une réglementation régulant les comportements et les usages et permettant justement d'éviter toute tragédie d'épuisement ou de négligence de la ressource (Ostrom dans Bollier, 2014, p.35). Le deuxième reproche fait à Hardin et aux penseurs de l'économie classique est ce postulat d'un *homo economicus* profondément égoïste et incapable de s'autogérer et de collaborer avec ses pairs. L'autorégulation du marché devient alors indispensable pour maximiser les intérêts de chacun sans nuire à l'intérêt de la collectivité. La tragédie des communs achève d'enfermer l'être humain dans un individualisme inévitable et de faire des expériences de coopération et de co-construction des actes qui vont à l'encontre de ses impulsions naturelles. Pour Ostrom et les penseurs des communs, ce postulat fait fi de plusieurs millénaires de pratiques sociales de coopération, de solidarité, de partage, et oublie que l'individualisme, la compétitivité ne sont pas des caractéristiques intrinsèques à la nature humaine, mais bien des produits sociaux et culturels, glorifiés et ancrés dans les pratiques sociétales (Bollier, 2014, p.37).

En détruisant méticuleusement et sur plusieurs siècles les expériences de communs ou autres expériences collectives, la propriété privée a progressivement grignoté les terres, les ressources, les services, les savoirs, les capitaux et autres biens considérés comme communs, au sens de bien appartenant à tous et pour tous. Les vagues successives d'enclosures ont été renforcées par les phénomènes de mondialisation et de libéralisation, faisant de la propriété privée l'ancrage le plus stable et le plus profond de l'occidentalisme (Cronon, 2018). La propriété privée est devenue une structure mentale si installée, si évidente et si peu remise en question, qu'il est devenu difficile d'imaginer d'autres formes de propriété possible au-delà de la propriété publique garantie par l'État. C'est pourquoi interroger le concept de propriété privée et dépasser la dichotomie entre privé et public sont devenues des impératifs pour questionner le système capitaliste et élaborer de nouvelles avenues à un système qui épuise les ressources et génère des inégalités. Néanmoins, les racines de la propriété privée semblent si profondes dans nos sociétés, que les remettre en question provoque ce que Piketty apparente à une peur du vide et déterre le spectre d'un communisme dont les dérives ont empêché toute autre alternative au capitalisme de voir le jour (Piketty, 2019, 18 septembre).

Mais la conjoncture ouvre finalement une brèche pour les communs et l'un des enjeux majeurs des communs réside justement dans leur capacité à remettre profondément en question la propriété et à sortir de la dichotomie publique/privée. L'approche des communs opère un changement de centre de gravité pour remettre au centre de l'économie, de la gestion des ressources et de l'existence collective, non pas le droit privé de la propriété ou le droit public de la souveraineté, mais la conciliation collective des droits d'usage des individus (Dardot et Laval, 2014). Alors que la propriété privée a progressivement transformé la relation d'usage qui existait avec la ressource en une relation marchande dominée par un impératif de rentabilité, l'approche des communs prend la direction inverse, s'émancipant de la valeur marchande pour revenir à l'usage. Les communs peuvent contribuer à construire une vision de la propriété dont la finalité n'est pas une productivité au service de la rentabilité, mais une productivité au service d'une satisfaction équitable et soutenable de la communauté (Bollier, 2014), se détachant des logiques de marchandisation pour renouer avec la fonction sociale, les usages et les relations sociales qui soutiennent les communs (Le Roy, 2016). L'approche des communs revalorise des richesses que le marché ne comptabilise pas, comme la qualité de vie, les liens sociaux, le bénévolat. La multiplication des communs urbains, jardins, places, ruelles communautaires réappropriées par les citoyens en est un exemple criant.

2.2.4 Les communs, de la marchandisation à l'usage, la propriété comme faisceau de droits

Alors que la propriété privée a occulté les formes alternatives de propriété au profit d'une marchandisation et d'une concentration des ressources, l'approche des communs nous invite à dénaturer nos conceptions de la propriété pour réapprendre à prioriser les usages, l'intérêt de la ressource, l'intérêt de la collectivité (Broca, 2016). La propriété des communs n'est pas une propriété commune, mais ce que les chercheurs appellent un faisceau de droits. Cette notion du faisceau de droit a été particulièrement étudiée par Ostrom et est reprise ici par Broca et Coriat qui en expliquent les éléments principaux (Ostrom dans Broca, 2016; Coriat, 2015b). Là où la propriété privée reconnaît un droit absolu et exclusif à jouir de son bien, les communs envisagent la propriété comme un droit d'usage, abritant une multiplicité de droits différents, détenus par des acteurs différents (Ostrom dans Broca, 2016). Ostrom est la première à avoir vraiment étudié et identifié la diversité de ces droits relatifs à ce type de propriété (Ostrom dans Coriat, 2015b). Ils sont au nombre de cinq :

- Les droits d'accès, c'est-à-dire la possibilité d'accéder à l'espace physique ou virtuel de la ressource, par exemple un permis de pêche permettant de se rendre sur un lac avec sa canne;
- Les droits de prélèvement, c'est-à-dire le nombre d'unités de ressources que l'on peut produire ou prendre, par exemple, combien de poissons peut-on pêcher;

- Les droits de gestion, c'est-à-dire la régulation des conditions d'utilisation de la ressource, par exemple quelles techniques de pêche sont autorisées ou quel secteur est interdit;
- Les droits d'exclusion, c'est-à-dire qui a accès à la ressource, par exemple interdire à quelqu'un l'accès au lac;
- Les droits d'aliénation, c'est-à-dire le droit de disposer des droits précédents, de pouvoir les vendre ou les céder, par exemple donner à quelqu'un l'autorité de décider qui peut venir pêcher (Ostrom dans Broca, 2016, p.4).

Coriat explique que les deux premiers correspondent à des « droits opérationnels », autrement dit des droits qui interagissent physiquement avec la ressource, dans le cadre des usages et des comportements que les membres de la communauté exercent sur la ressource. Les trois autres constituent des « droits administratifs » ou « droits de gouvernance » permettant de définir les conditions d'usages, d'affectation. Ces droits sont interdépendants, évolutifs et peuvent être détenus par des personnes différentes (Coriat, 2015b, p.34). Ils se sédimentent, se chevauchent et incarnent les différents rapports qu'une communauté peut avoir à une ressource dans toute sa diversité (Dardot et Laval, 2015). Par ailleurs, la distribution de ces différents droits génère irrémédiablement une structure de pouvoir, où tout le monde ne dispose pas forcément des mêmes droits, comme l'illustre le tableau 2.2. L'enjeu de la propriété comme faisceau de droits est d'éviter de tomber dans un rapport de domination et de préserver l'équité et l'autogouvernance du commun.

Tableau 2.2 Distribution des droits dans un commun (tiré de : Broca, 2016, p.4)

	Visiteur	Utilisateur	Gestionnaire	Propriétaire -	Propriétaire +
Droits d'usage	Accès	X	X	X	X
	Prélèvement		X	X	X
Droits de gouvernance	Gestion		X	X	X
	Exclusion			X	X
	Aliénation				X

Adapté de : Schlager et Ostrom, 1992 ; Ostrom et Schlager, 1996

2.2.5 La propriété comme fonction sociale

La multiplicité des usages et des droits, incarnée par la notion de faisceau de droits, telle que théorisée par Ostrom (Ostrom dans Broca, 2016; Coriat, 2015b), vise aussi à illustrer la richesse des relations sociales qui se tissent au sein du commun entre les différents usagers. Pour reprendre les mots du juriste français Léon Duguit, écrits en 1908, « la propriété n'est pas un droit, elle est une fonction sociale » (Orsi, 2015). La propriété est moins le fait d'une reconnaissance juridique, que le fait de pratiques sociales, impactées par les comportements des individus et du collectif entre eux et vis-à-vis de la ressource (Orsi, 2015). La théorie du faisceau de droits révèle qu'une structure sociale se construit entre les différents usagers en fonction des droits qu'ils disposent. Ce qu'Ostrom dessine et ne réfute pas, c'est une potentielle hiérarchisation des détenteurs. Ainsi, ceux disposant de droits de gouvernance ont un pouvoir beaucoup plus important que ceux disposant des seuls droits d'accès. On comprend aisément que celui qui détient les droits de gouvernance et peut décider qui a accès à la ressource puisse exercer un important pouvoir de domination sur celui qui dispose uniquement du droit d'accès (Broca, 2016). C'est pourquoi il paraît important d'insister sur cette fonction sociale de la propriété en se remémorant les deux piliers de la gouvernance des communs tels que définis par Ostrom, l'équité et l'autogouvernance. Pour cela, Dardot et Laval complètent la notion de faisceau de droits par l'exigence qu'à partir du moment où un individu dispose d'un droit d'usage, il doit aussi disposer des droits de gouvernance. Pour maintenir l'équité, il y a un impératif de co-décision et de co-obligation. L'usage est indissociable de la participation à la gestion de la ressource et de la communauté (Dardot et Laval, 2014). La propriété des communs s'entend moins comme une propriété commune, qui exclurait les individus extérieurs à la communauté, que comme une co-activité instituant l'inappropriable, où tous les individus partageant le bien deviennent co-acteurs, co-producteurs, co-décideurs (Dardot et Laval, 2014). La propriété privée exclue, alors que la propriété des communs doit s'efforcer d'inclure, faisant de l'exclusion un cas exceptionnel, justifiée dans l'intérêt de la ressource et du groupe (Le Roy, 2016)

2.2.6 Les formes juridiques des communs

Si la propriété privée et la propriété publique sont générées, reconnues et protégées par le droit, la propriété des communs ne dispose pas en tant que telle de cette reconnaissance juridique et donc de cette protection. Les formes juridiques des communs constituent un enjeu décisif pour réfléchir leur pérennité, leur protection, les conditions de leur émergence. En tant que mode d'autogouvernance, la reconnaissance des communs par le système juridique suppose que l'État accepte de déléguer une partie de sa souveraineté ou de la partager pour permettre la co-participation et co-décision.

Parmi les communs ancestraux, mais aussi au sein de nombreux communs qui échappent à l'autorité étatique, le droit qui prédomine est un droit coutumier ou vernaculaire. C'était le cas des communs inauguraux, qui obéissaient souvent à des règles ancestrales et à un droit socialement construit (Hözl, 2015). C'est encore souvent le cas des communs autochtones ou des communs de subsistance (Bollier, 2014, p.56). Il s'agit souvent d'un droit informel, oral, socialisé qui naît directement des pratiques collectives et s'affirme dans les us, les coutumes, les valeurs, les règles que la communauté construit, indépendamment des pouvoirs institutionnels (Bollier, 2014, p.99). Ce droit est identifié par la communauté comme légitime, à défaut d'être légal, même s'il arrive qu'il soit aussi reconnu par les autorités (Hözl, 2015). Ancré dans la réalité des territoires et reconnu par la communauté, ce droit permet souvent de faire rempart aux abus ou aux insuffisances du droit formel (Bollier, 2014, p.99). Une communauté pourrait par exemple décider de s'astreindre à des obligations environnementales plus sévères que celles prescrites par la loi. La faiblesse de ce droit réside dans sa potentielle absence de légalité, qui peut menacer la pérennité du commun, si les autorités décidaient de régulariser la situation. Elle réside aussi dans son usage limité aux communs suffisamment anciens pour relever de traditions ou de temps immémoriaux ayant permis de développer un droit coutumier (Dardot et Laval, 2014).

Le commun peut aussi prendre des voies détournées, ou emprunter des portes arrière pour reprendre l'expression de Valérie Peugeot, permettant de disposer de formes juridiques officielles qui instituent le commun sans le nommer ou le facilitent sans le vouloir (Peugeot, 2018, p.267). Les *creatives licences* ou *copyleft*, sont certainement un des exemples les plus emblématiques de ce détournement juridique. Alors que l'essor du numérique, outil du libre accès par excellence, voit se multiplier les DPI, pour privatiser du contenu ou des outils numériques, des codeurs de logiciel décident de subvertir le droit d'auteur ou *copyright* pour créer un *copyleft*. Le *copyleft* est un *copyright* ayant ajouté des provisions permettant, non pas de limiter les droits d'accès, mais bien de limiter les droits d'appropriation, autorisant ainsi légalement l'exécution, la copie, la modification et la redistribution d'un logiciel (Broca, 2016). L'État peut aussi volontairement participer à desserrer l'étau de la propriété privée, sans pour autant reconnaître ou nommer les communs. C'est notamment le cas en France avec la *Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*, adopté en mars 2014, ayant permis le développement des Organismes de foncier solidaire (OFS). Les OFS sont des organismes permettant aux ménages modestes d'accéder à la propriété en protégeant le foncier de la spéculation par le découplage de la propriété foncière et du bâti. L'organisme, dont les familles sont membres de droit, possède le terrain tandis que les ménages sont propriétaire du logement (Peugeot, 2018).

La formalisation juridique des communs constitue un enjeu majeur et de nombreux auteurs évoquent la nécessité de développer de nouveaux outils juridiques permettant de légitimer et légaliser les pratiques de communs. Pour Silke Helfrich, il s'agit de donner aux communs la capacité de se protéger et de se reproduire (Helfrich dans Bollier, 2014). Sans les cannibaliser, ni les sacrifier, la loi a un rôle à jouer, non pas pour institutionnaliser les communs de façon abstraite, mais pour contribuer à leur générativité, leur pluralité et soutenir l'engagement et l'action collective (Le Roy, 2016). Gilles Allaire va encore plus loin en considérant que les communs n'auront de chance de représenter un changement de paradigme global que s'ils arrivent à s'emparer des armes juridiques pour se multiplier (Allaire, 2019). Une telle entreprise représente sans aucun doute un exercice d'équilibriste pour les communautés de communs, qui consiste à déléguer leur autonomisation à une autorité souveraine.

2.3 Les communs comme principe d'autonomisation politique

À de nombreux égards, l'approche des communs prend le contrepied du système capitaliste, faisant la preuve qu'un autre mode de gouvernance des ressources est possible en dehors de la binarité de la propriété privée du marché et de la propriété publique de l'État. L'approche des communs revalorise des modes de gouvernance fondés sur la coopération et l'autodétermination et redéfinit une propriété ancrée dans la multiplicité des usages et des liens tissés avec la ressource et la communauté. Cette dernière partie vise à étudier si, au-delà de leur remise en question profonde du système capitaliste, la notion des communs est capable de se projeter au-delà de leur simple mode de gouvernance pour constituer un projet politique mobilisateur et émancipateur et donc une véritable alternative au paradigme sociétal dominant.

Les trois premières sous-parties visent à démontrer comment le collectif tout d'abord, puis l'individu et enfin le vivant, réussissent, par le truchement des communs, à revendiquer une autonomie et une indépendance vis-à-vis de l'autorité et des rapports de domination imposés par l'État et le marché. Puis une dernière sous-partie permettra d'aborder la capacité des communs à représenter un principe de réorganisation sociétale globale.

2.3.1 Autonomisation du collectif

Les communs n'existent que dans le *commoning*, c'est-à-dire la pratique du commun, le mettre en commun, le faire-commun, l'agir-commun pour reprendre les mots de Dardot et Laval (Dardot et Laval, 2014). Comme nous l'avons précédemment abordé au point 2.1.2, ce n'est pas tant la ressource qui précède à la création d'un commun, mais bien la constitution en communauté à travers la mise en commun de la ressource et la pratique quotidienne et entretenue du faire-commun. Au-delà de

l'institutionnalité ou des formes juridiques de la propriété que peuvent prendre les communs, leur véritable puissance réside dans les pratiques sociales qui les animent (Bollier, 2014). La mise en commun ne suppose pas seulement de rassembler la ressource au centre pour mieux la redistribuer. Elle suppose de délibérer, de légiférer, de décider ensemble. L'appartenance à la communauté de commun génère, certes, des droits d'accès et d'usage, mais elle génère surtout des devoirs, des obligations les uns envers les autres et envers la ressource elle-même. Elle engage tous les individus appartenant à la communauté dans des relations de co-production, de négociation, de réciprocité. Le faire-commun est une force de construction sociale qui participe à l'émancipation du collectif, car elle lui redonne un pouvoir d'autonomisation, dans sa capacité à se fixer des règles qui lui sont propres et à gérer ses propres ressources, ainsi que dans sa capacité à opérer en indépendance par rapport à l'État et au marché (Dardot et Laval, 2014). Les communs, comme mouvement vernaculaire, spécifique, engageant et responsabilisant, s'émancipent de l'influence de l'État et du marché et se réapproprient les faits politiques et économiques.

Du point de vue économique, les communs génèrent une propriété sociale des usages, bien éloignée de la propriété privée exclusive et absolue, permettant de se libérer des logiques d'appropriation et de marchandisation du marché. En procédant à la mise en commun de la ressource, la communauté du commun se la réapproprie et permet de freiner les dépossessions de la sphère économique (Méndez de Andés, Hamou et Aparicio, 2019). Au-delà de cette réappropriation de la ressource, les communs se fondent aussi sur une réappropriation des moyens de production, accentuant encore davantage l'indépendance vis-à-vis du marché. Alors que le système économique capitaliste se caractérise par l'appropriation, l'accumulation et la concentration des moyens de production pour générer de la richesse, les communs se fondent sur la co-production, ce que l'économiste Yochai Benkler appelle *commons-based peer-production* (Helfrich et al., 2009). Cette production par les pairs basée sur les communs signifie que tous les individus de la communauté du commun disposent d'une action concrète et directe sur sa production. La finalité de cette co-production n'est pas la profitabilité ou la marchandisation, mais l'usage, le maintien, l'amélioration, la création de ressources communes qui soient les plus abouties, les plus durables possible. Participer à enrichir le code d'un logiciel libre pour contribuer à son amélioration, ou à entretenir un jardin communautaire sont des exemples d'initiatives de *commons-based peer production* qui permettent de répondre aux besoins individuels et collectifs, tout en émancipant la ressource du marché (Coriat, 2015b, p.45; Bollier, 2014; p.141). La réappropriation est enfin celle des savoirs et savoir-faire. Alors que la connaissance subit une appropriation accrue via les DPI, la communauté du commun se la réapproprie collectivement et la transmet au sein du groupe pour assurer sa pérennité.

Qu'ils soient matériels ou immatériels, tous les communs sont des communs de la connaissance, fondés sur des savoirs qui alimentent la production et la coopération. La circulation au sein du collectif d'une information fiable et fréquente est un impératif à tout commun coopératif (Hess, 2015). La connaissance, en permettant à la communauté de subvenir à ses propres besoins et de continuer à consolider le commun, est empouissantante et émancipatrice.

D'un point de vue politique, les communs, en s'appuyant sur des principes d'autonomisation collective et d'équité, représentent un projet de démocratie radicale ayant pour but de redonner le contrôle aux citoyens sur les enjeux économiques et politiques qui les concernent. Alors que la démocratie représentative s'épuise et que l'État néolibéral fait face à une crise de confiance majeure de la part de citoyens, démobilisés et découragés, l'agir-commun possède en lui la capacité de raviver le feu de la démocratie directe (Dardot et Laval, 2014). Il ne s'agit pas de tomber dans les mécanismes de consultation ou de participation utilisés par l'État pour favoriser l'acceptation sociale de projets controversés, mais bien de laisser les communautés décider par elles-mêmes, pour elles-mêmes (Blondiaux, 2015). Le commun n'est pas une représentation idyllique et utopique d'une vie en communauté paisible et réconciliée. Le commun reconnaît les tensions que peut créer la gouvernance collective d'une même ressource, mais il responsabilise la communauté en lui redonnant les droits de gouvernance et le pouvoir décisionnel. Les faits politiques sont au cœur des relations sociales qui font le commun. En se les réappropriant, la communauté s'extrait de son assujettissement à l'État et freine les délégations représentatives (Dardot et Laval, 2014).

Cette autonomisation pose la question du rôle de l'État vis-à-vis des communs, à laquelle les auteurs peinent à formuler une réponse. Une première approche rejoint les arguments apportés au point 2.2.6, voyant dans l'État un facilitateur, un protecteur, un instituant et un contributeur des communs, permettant de leur offrir la légitimité et la souplesse administrative pour se multiplier (Peugeot, 2018). Bollier ajoute même à cela la responsabilité de l'État à gérer ce qu'il appelle les communs sous garantie publique, ces communs globaux, dont l'échelle rend la gestion par une communauté réduite compliquée et dont l'État doit s'emparer pour les gérer, non pas comme un propriétaire, mais comme un curateur (Bollier, 2014). Dardot et Laval appellent de leur côté à une transformation beaucoup plus radicale de l'État, qui doit intégrer les communs au sein même de son institution comme mode de gouvernance (Dardot et Laval, 2014). Quelle que soit la posture, les communs supposent une certaine reconquête du pouvoir et de l'autorité détenus par l'État.

2.3.2 Autonomisation de l'individu

Cette quête d'autonomie vis-à-vis de l'État et du marché s'exprime aussi à l'échelle de l'individu et l'émancipation de l'individu vient nourrir l'émancipation du collectif.

Dans le prolongement de ce qui a été dit précédemment, l'autonomisation de l'individu passe elle aussi par la réappropriation des faits politiques. Les principes d'autogouvernance spécifient la nécessité pour tous les individus de participer à l'élaboration et la modification des règles qui s'appliquent à la communauté. Ce n'est donc pas seulement la communauté qui se réapproprie les faits politiques, mais aussi l'individu, dont le pouvoir de décision influe concrètement sur la structure sociale à laquelle il appartient. L'individu ne délègue pas son pouvoir décisionnel par le vote, il s'en empare pour co-construire au sein du collectif.

De plus, en tant que structure sociale, les communs opèrent aussi une redéfinition des valeurs dans lesquelles la société capitaliste a enfermé l'individu. À l'individualisme, la compétitivité et l'égoïsme de l'*homo economicus*, les communs renvoient à la coopération, la solidarité, l'équité. L'être humain n'est pas égoïste par nature, il est égoïste parce que l'économie de marché encourage l'individualisme et l'esprit de compétition. Dans un paradigme qui encourage la valorisation des liens sociaux et les interdépendances entre les individus et avec les ressources, la mentalité peut basculer du côté coopératif. Les expériences associées aux communs sont loin d'être exemptes de conflits, de comportements égoïstes, de divergences d'intérêts et d'opinions, mais elles y répondent par la médiation et la coopération (Weinstein, 2015). Le libéralisme économique soutient l'idée que la liberté individuelle est sacrée et s'arrête là où celle des autres commence. En d'autres mots, notre liberté individuelle entre en conflit avec la liberté des autres. Au cœur des communs, il y a l'idée que la liberté des autres est plutôt la condition de notre liberté individuelle (Helfrich et al., 2009). Là où le capitalisme se construit sur ce qui sépare, exclut, profite à l'un et pas à l'autre, les communs se construisent sur ce qui unit. Souvent, c'est le plus petit dénominateur de commun qui fait communauté (Le Roy, 2016). Les communs c'est la revalorisation de cette force sociale et de la confiance qui se construit quand on participe à un dessein commun. Ostrom insistait particulièrement sur cette notion de confiance et sur ce qu'elle appelait le capital social, « qui ne s'use pas quand on l'utilise, mais plutôt quand on ne s'en sert pas » (Laurent, 2015, p.726).

Par la reconquête des moyens de production, des processus décisionnels et l'émancipation des oligopoles, les communs permettent aussi non pas de libérer les hommes du labeur, mais de revaloriser le travail. Le travail est un acte éminemment social. L'être humain travaille avec et pour les autres et cette notion d'utilité sociale et de contribution sociétale s'est réduite à peau de chagrin avec l'essor du capitalisme, du

salariat et de l'entreprise-monde (Dardot et Laval, 2014). David Graeber a très bien illustré ce phénomène à travers la prolifération des *bullshit jobs*, ces postes qui apportent très peu de valeur à la société et en conséquence la multiplication des syndromes d'épuisement professionnel (Graeber, 2013). Le travail au sein des expériences associées aux communs ne donne pas seulement accès à une ressource et à ses fruits, il convoque des devoirs d'exploitation, de gestion, de préservation, assumés par la communauté et par la diversité des individus qui la composent. La richesse du travail dans le cadre des communs est qu'il se réinvestit de son utilité sociale et porte ainsi des sentiments d'appartenance au groupe, de contribution et d'accomplissement (Aufrère et De Grenier, 2018). Le travail au sein d'un commun demande de l'investissement et de l'engagement, ce qui pose beaucoup de questions. S'agit-il de bénévolat ou d'un travail rémunéré? S'agit-il d'un emploi principal ou d'une activité secondaire? Quels sont les mécanismes de rémunération? Ces questions sont légitimes, mais elles pourraient faire l'objet d'un autre sujet de recherche. En revanche, ce que l'on retrouve dans le travail au sein d'un commun, c'est d'abord un projet collectif, choisi par l'individu et la communauté, fondé sur la coopération, la solidarité, la réciprocité, le partage des connaissances et des savoir-faire, la responsabilisation. En plus du fort sentiment de contribution qu'elles procurent, les expériences associées aux communs permettent à l'individu de s'extraire des relations de subordination qui structurent l'organisation traditionnelle du travail. Les aspirations des individus concernant le travail sont en train de changer et les communs représentent une alternative émancipatrice au choix entre d'un côté l'isolement et la vulnérabilité des travailleurs autonomes, et de l'autre l'oppression et l'aliénation du salariat (Aufrère et De Grenier, 2018).

Dans le prolongement de cette redéfinition du travail, il s'agit enfin pour l'individu de s'extraire du rapport au temps imposé par le capitalisme. Le système économique libéral a en effet asservi le temps à l'impératif de productivité. Mais au sein du commun, la richesse n'est pas associée à la productivité, mais à la satisfaction des besoins, à la préservation de la ressource, aux liens sociaux générés. Ce temps qui n'est pas passé à être productif au sens du capitalisme est un temps reconquis.

2.3.3 Redéfinition du rapport au vivant

Les communs invitent enfin à réimaginer le rapport à la ressource, en particulier à la ressource matérielle en lien avec la nature. Il s'agit ici de sortir des pratiques de surexploitation générées par la course à la croissance du capitalisme, pour considérer la ressource dans toutes les relations sociales qui sont tissées entre elle et la communauté (Bollier, 2014). Cette dissolution du fait écologique dans le fait social n'est pas forcément le but premier recherché dans la constitution d'un commun, mais il en émerge

naturellement, en raison de la polarisation vers le futur du commun, ainsi que de l'intégration sociale de la ressource à la communauté.

La préservation de la ressource peut en effet être un enjeu secondaire face au but premier de répondre de façon équitable, pérenne et souveraine aux besoins de la communauté (Warde, 2018). Néanmoins, l'impératif de pérennité et la projection de la communauté sur le long terme coïncident avec la préservation de la source, car il s'agit d'en entretenir le flux de façon continue. La communauté a donc tout intérêt à bien connaître l'écosystème dans lequel elle évolue, à respecter les seuils de renouvellement de la ressource, à s'imprégner des dynamiques de l'écosystème qui la contient et à suivre les pratiques permettant sa préservation. Cette capacité à préserver la ressource, là où les logiques productivistes et la société de surconsommation les épuisent, explique la réémergence de l'approche des communs à un moment de l'histoire où les limites planétaires sont mises à l'épreuve par le système économique et sociétal. Par ce mouvement de réappropriation et cette gestion concertée, les communs sont largement repris par les mouvements écologistes comme un frein à l'exploitation effrénée du système capitaliste extractiviste (Dardot et Laval, 2014). À l'inverse de ce qui avait été théorisé par Hardin, qui voulait que les communs soient la ruine d'une ressource, laissant libre accès et libre exploitation à tout le monde, l'approche des communs se distingue par sa capacité à libérer les ressources de la prédation du marché.

La transformation du rapport à la ressource passe aussi par le fait que la communauté se réapproprie la ressource et s'en rapproche, créant des liens directs avec elle. Les communs sont des modes de gestion spécifiques, locaux, qui sont ancrés dans des espaces géographiques, dans des territoires. La communauté locale est la mieux placée pour décider des règles d'usage, des droits et des devoirs définis vis-à-vis de la ressource, car ils la connaissent et en font l'expérience au quotidien dans la multiplicité de leurs usages. En sortant la ressource de la propriété publique ou privée pour privilégier la propriété d'usage des communs, la communauté se responsabilise vis-à-vis de la ressource, reprend racine et se réapproprie collectivement le territoire.

2.3.4 Face aux menaces, les communs comme principe de réorganisation sociétale

Les communs représentent une menace à l'ordre établi et à la souveraineté de l'État et du marché, car ils sont autant d'exemples qui décrédibilisent le discours dominant, qui voudrait que seule l'économie de marché soit en mesure de pourvoir aux besoins de chacun et de concilier les intérêts individuels. C'est parce qu'ils représentent une menace que les communs sont eux-mêmes menacés. Les enclosures se multiplient et les formes juridiques des communs peinent à émerger pour valoriser et encourager ces pratiques. Pour reprendre Dardot et Laval, les communs, contrairement à ce qui était l'approche première

d'Ostrom et des auteurs de l'institutionnalité, ne peuvent pas être un simple appel à la pluralité des modes de gouvernance pour certains biens spécifiques qui n'entreraient pas dans le giron de l'État ou du marché. Cela ne peut pas être une simple revalorisation des modes de coopération et d'autogouvernance, car c'est faire abstraction des rapports de pouvoir défavorables qui se jouent entre les oligopoles, l'État et les communautés. Au sein du système capitaliste global, les communs, même s'ils réussissent à se multiplier, entrent en opposition avec le système capitaliste (Dardot et Laval, 2014).

Les expériences associées aux communs constituent un mouvement dispersé et hétérogène de réappropriation collective des faits politiques et économiques et se déploient comme une lutte contre la spoliation et l'accaparement des pouvoirs (Méndez de Andés, Hamou et Aparicio, 2019). Elles déprivatisent et désétatisent. Si elles étaient jusqu'à présent un mouvement plutôt opportuniste, occupant les interstices laissés vacants par les pouvoirs en place, elles migrent de plus en plus vers un mouvement à la fois défensif et offensif, protégeant les ressources de l'accaparement ou les en arrachant (Dardot et Laval, 2014). Par ailleurs, la recherche s'intensifie, popularisant le concept, les écovillages se multiplient, tout comme les mouvements sociaux de lutte contre le capitalisme et de réappropriation de l'espace urbain, comme Occupy Wall Street aux États-Unis ou les gilets jaunes en France. Dardot et Laval l'associent même à une démocratie conflictuelle, où les individus et les communautés défendent les règles, les pratiques sociales et les normes qu'ils se sont instituées, jusqu'à ce que celles-ci soient reconnues par le droit (Dardot et Laval, 2014).

La profondeur et la gravité des crises actuelles appellent un changement majeur, historique, un renversement de paradigme. Sans discuter ici les modalités de ce changement et rentrer dans la discussion entre une transition progressive et une révolution radicale, toute alternative au capitalisme qui se veut à la hauteur doit revêtir une puissance idéologique et mobilisatrice suffisante pour amorcer une vraie transformation. Tout changement historique n'est pas seulement le résultat d'une lutte sociale, mais aussi d'une lutte idéologique (Piketty, 2019, 18 septembre). Il faut les deux pour être moteur de changement et les communs semblent incarner les deux aux yeux des chercheurs. Dans sa capacité à provoquer un agir-commun ou un faire-commun, pour reprendre Dardot et Laval, les communs disposent de ce pouvoir social émancipateur, empuissantant, profondément mobilisateur. En dissolvant les sphères économique, politique, environnementale dans le fait social, les communs représentent une réflexion idéologique novatrice et suffisamment radicale et multidimensionnelle pour décoloniser les imaginaires des structures précédentes et laisser de l'espace pour de nouveaux récits (Dardot et Laval, 2014).

Pour Dardot et Laval, les communs portent en eux la force de représenter une véritable alternative politique revendiquant une démocratie réelle, l'égalité d'accès aux ressources, la protection des ressources et des biens communs (Dardot et Laval, 2014). La forme institutionnelle des communs, dans ses principes et ses éléments constitutifs, peut représenter un principe politique, dépassant le communautaire et le local, pour incarner un mode d'autogouvernement des hommes, des règles, des institutions, conscient de la mondialité des luttes, de leur complexité et de leurs interdépendances (Dardot et Laval, 2014). Il ne suffira pas de changer de partis au pouvoir, il est nécessaire de changer la logique normative qui gouverne nos sociétés contemporaines, qui rationalise les relations de pouvoir. Sauvêtre écrit :

« Le terme de démocratie peut retrouver un sens aujourd'hui si les gouvernés peuvent décider des règles et des finalités des activités dont ils sont partie prenante dans les institutions de la société. » (Sauvêtre, 2015).

Les modes de gouvernance des communs sont infinis, dans leur unicité, dans leur diversité. Ils deviennent ce que Sauvêtre nomme un pluralisme des formes de gouvernementalité, là où le néolibéralisme représente une seule et unique rationalité qui vide la démocratie de sa substance (Sauvêtre, 2015). Dardot et Laval voient justement dans les communs une rationalité gouvernementale opposée à la gouvernementalité néolibérale, qui puisse fédérer les luttes et potentiellement représenter une véritable alternative d'organisation du sociale.

2.4 Démarche méthodologique

L'objectif principal de l'essai est de déterminer dans quelle mesure l'approche des communs offre des réponses face aux logiques destructrices, inégalitaires et aliénantes du système capitaliste et face à la crise globale, en s'appuyant sur l'étude des expériences de la ZAD de NDDL.

La première partie de ce travail a permis de mettre en exergue la responsabilité du système capitaliste au cœur de la crise globale et les mécanismes sur lesquels ce système se construit. Il a ainsi été expliqué qu'en s'appuyant sur le paradigme du développement et de la croissance illimitée et sur l'expansion de la propriété privée, le système capitaliste a engendré des modes de production et de consommation extractivistes et polluants, qui ne cessent d'épuiser et de détruire le système Terre. De plus, en encourageant la division du travail et l'accumulation du capital, le système capitaliste s'est imposé comme un système structurellement inégalitaire, qui dépossède l'individu des moyens de production, l'aliène à des systèmes techniques qu'il ne contrôle pas, et dicte son quotidien au rythme de sa contribution au profit, au salariat, à la consommation.

Le travail de la deuxième a permis d'explorer comment les auteurs abordent l'approche des communs, quels principes ils identifient comme constitutifs de cette approche et dans quelle mesure ceux-ci se définissent en opposition aux mécanismes du système capitaliste. La définition que nous donnons ici des communs, à la suite de ce travail, est la suivante : les communs sont des ressources abritant des usages multiples et collectifs, mises en commun par une communauté, qui détermine collectivement, démocratiquement et souverainement un mode de gouvernance permettant de répondre équitablement aux besoins de la communauté et d'assurer la reproductivité des ressources. L'apport d'Ostrom a ainsi été déterminant pour comprendre que les expériences associées aux communs, au cœur d'un système qui ne voit que le libre marché comme seul gestionnaire efficace des ressources, forment des systèmes de gouvernance efficaces, stables et adaptables, définis par les communautés elles-mêmes, indépendamment de l'autorité du marché et de l'État. La recension des écrits a aussi permis de voir que l'approche des communs remet profondément en question la propriété privée, ses mécanismes de marchandisation et les valeurs de compétitivité et d'individualité qu'elle incarne. En proposant une propriété sociale, fondée sur la coordination des multiples usages et droits afférents à une même ressource et la capacité des communautés à coopérer, les auteurs révèlent le potentiel de l'approche des communs à soustraire la ressource des logiques de marchandisation et à redonner aux communautés et aux individus les moyens d'une autonomisation particulièrement empuissantante.

À partir de ces apprentissages, il s'agit ici de définir des variables et des indicateurs pour constituer une grille d'analyse permettant de lire les expériences de la ZAD et de voir dans quelle mesure elles sont porteuses de ces principes.

Cette grille est constituée autour de trois dimensions : politique, matérielle et socioculturelle. La dimension politique vise à analyser le mode de gouvernance mis en place par la communauté en observant si celui-ci respecte les principes d'horizontalité et d'autogouvernance et permet d'assurer la pérennité et l'adaptabilité du commun. Pour cela, les deux variables choisies sont : le système de gouvernance et la démocratie directe. Sous le terme « matérielle », la deuxième dimension englobe à la fois la dimension environnementale et la dimension économique, intrinsèquement reliées. Il s'agit d'observer le rapport à la ressource mis en place à travers le mode de gestion. Pour cela, trois variables sont identifiées : le rapport à la ressource, le statut juridique qui encadre la ressource, l'équité, notamment dans l'accès et l'usage de la ressource. Enfin, la troisième dimension est la dimension socioculturelle, définie à travers trois variables : les normes culturelles de la communauté, l'autonomisation du collectif et l'autonomisation de l'individu. Le tableau 2.3 récapitule ces variables ainsi que les indicateurs qui leur sont attribués et les

questions de réflexions permettant de savoir ce qu'il faut chercher à observer au sein des expériences de la ZAD.

Tableau 2.3 Dimensions, variables et indicateurs de la grille d'analyse

Variables	Indicateurs	Réflexions
POLITIQUE		
Système de gouvernance	Composition du système de gouvernance	Comment est composé le système de gouvernance et de qui? Est-ce qu'il y a des organes particuliers? Combien de personnes? Des règles d'adhésion?
	Modalité de création et de modification des règles	Qui participe à la création et à la modification des règles de gouvernance? Les règles sont-elles adaptées aux besoins de la communauté et de la ressource?
	Dispositif de résolutions des conflits	Comment sont abordés et gérés les conflits?
	Dispositif de contrôle et de sanction	Existe-t-il des systèmes de contrôle des accès et usages de la ressource et des comportements des individus? Existe-t-il un système de sanction gradué pour y répondre?
	Degré d'autogouvernance de la communauté	Le système de gouvernance est-il déterminé par la communauté elle-même? En indépendance? Ce système est-il reconnu par des autorités extérieures?
Démocratie directe	Degré de décentralisation du processus décisionnel	Dans quelle mesure est-ce que la communauté et les individus qui la composent sont intégrés au processus décisionnel?
	Principe de décision	Comment sont prises les décisions et par qui? À la majorité? Par vote? Par consensus?
MATÉRIELLE		
Rapport à la ressource	Connaissance de la ressource	Est-ce que la ressource est clairement définie? Est-ce que du temps est dédié à comprendre la ressource, ses dynamiques naturelles de renouvellement, son imbrication au sein d'un écosystème plus large?
	Usage et transformation de la ressource	Quels sont les usages liés à la ressource et quelles sont les techniques et pratiques utilisées pour prélever, transformer la ressource?
	Finalité de l'usage de la ressource	La ressource et les produits issus de la ressource servent quelle finalité? L'accumulation de profit? La vente de proximité? Les besoins de la communauté? Est-ce qu'une valeur marchande est attribuée à la ressource?
Statut juridique	Régime de propriété de la ressource	Est-ce que la ressource dépend d'un régime de propriété privée? De propriété publique? À qui appartient-elle?
	Reconnaissance des droits d'usages	Est-ce que les usages liés à la ressource sont reconnus et protégés par la communauté elle-même? Par le système judiciaire?
Équité	Accessibilité	Qui a accès à la ressource? Qui détermine les accès?
	Modalités de distribution de la ressource et de ses produits	Comment la ressource ou les produits de la ressource sont-ils échangés? Partagés? Redistribués?
SOCIO-CULTURELLE		
Normes culturelles de la communauté	Rapports à la nature	Quels rapports la communauté et les individus entretiennent-ils avec leur environnement, leur territoire, les espaces naturels qui les entourent?
	Valeurs de la communauté	Quelles sont les valeurs partagées au sein de la communauté, qui guident les interactions sociales?
Autonomisation collective	Propriété et accessibilité des moyens de production	Qui possède les moyens de production nécessaires à l'usage de la ressource? Est-ce que ceux-ci sont accessibles à d'autres et sous quelles conditions?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	Existe-t-il des procédures d'apprentissage, de partage des connaissances et des savoir-faire? Qui y a accès?
Autonomisation individuelle	Propriété et accessibilité des moyens de production	Dans quelle mesure l'individu a-t-il accès et usage des moyens de production?
	Transmission des savoirs et savoir-faire	L'individu est-il en possession des savoirs et savoir-faire nécessaires pour subvenir à ses besoins
	Rapport au travail	Quelle est la finalité du travail? L'obtention d'un salaire? L'intégration et l'utilité sociale? Est-ce que le travailleur dispose des moyens de production? Est-ce qu'il dispose du fruit de son travail?

Pour permettre de lire ensuite plus aisément cette grille et d'en tirer des enseignements, une échelle d'évaluation simple à trois niveaux a été déterminée, utilisant un code couleur, voir tableau 2.4. Elle vise à identifier d'un côté les indicateurs pour lesquels les expériences de la ZAD sont particulièrement porteuses des principes des communs et viennent peut-être même les enrichir et de l'autre les indicateurs pour lesquels les observations ne permettent pas d'associer les expériences aux communs ou bien illustrent des points de vulnérabilités propres aux communs à discuter. Cette échelle permettra au

moment de l'analyse d'identifier les points forts et les écueils des expériences de la ZAD par rapport à l'approche des communs et de venir enrichir cette approche aux vues des observations empiriques.

Tableau 2.4 Échelle d'évaluation de la grille d'analyse

	Variable impactée positivement
	Variable impactée positivement, mais avec quelques obstacles
	Variable impactée négativement

La grille d'analyse intégrera quatre expériences de la ZAD. La première sera l'expérience de la ZAD au global, pour observer à l'échelle du territoire quels sont les principes et les organes organisationnels qui encadrent les usages et définissent les rapports sociaux, quelles sont les valeurs portées par les habitants, quelle forme prend le faire-commun de la ZAD. Il s'agira ensuite d'étudier trois expériences plus précises pour voir comment ces principes s'incarnent au sein même des différents collectifs et pour illustrer les différentes formes de collectivisation et d'auto-organisation qui cohabitent sur le territoire de la ZAD. Nous étudierons pour commencer le collectif Abrakadaboïs, responsable de l'exploitation de la forêt de Rohanne. Ce collectif permettra de traiter le cas de la gestion collective d'une ressource renouvelable au cœur des modes d'habiter de la ZAD, le bois. Puis, le second cas portera sur la Bibliothèque du Taslu, un commun culturel devenu une institution sur un territoire qui valorise grandement la transmission des savoirs et savoir-faire. Enfin, le dernier cas abordé sera celui du fonds de dotation *La terre en commun* qui s'est constitué à la suite de l'abandon de l'aéroport pour pérenniser les activités de la ZAD et empêcher l'expropriation et la privatisation des terres défendues. L'étude de ce fonds permettra d'interroger l'avenir de la ZAD et sa capacité à se régulariser sans perdre de vue ses principes constitutifs.

3. LA ZONE À DÉFENDRE DE NOTRE-DAME-DES-LANDES

La ZAD de NDDL est un conflit territorial ayant acquis une popularité sans précédent sur le territoire français, de par sa durée, l'ampleur de sa couverture médiatique et la violence policière qu'il a générée jusqu'à sa victoire inespérée en 2018. C'est aussi un conflit qui a été bien souvent simplifié et caricaturé, oblitérant la richesse et la complexité de ce qui était en train de se construire sur ce territoire. Après 40 années de conflit et 10 années d'occupation du territoire, la ZAD, dans sa lutte contre la construction de l'aéroport, a fait naître une multitude d'expériences fondées sur l'émancipation de la société capitaliste portée par l'État et le marché, la collectivisation des ressources et l'auto-organisation des occupants, en faisant un laboratoire à ciel ouvert d'expériences associées aux communs. Ce troisième chapitre vise à étudier le cas de la ZAD de NDDL pour en comprendre les origines, les dynamiques et explorer les formes concrètes que ce faire-commun a pu prendre sur le territoire de la ZAD.

La première partie de ce chapitre reviendra sur le conflit contre l'aéroport de NDDL et le système capitaliste qu'il incarne et qui a contribué à la constitution de la ZAD. Il s'agira de comprendre ce monde contre lequel les occupants de la ZAD se sont soulevés et comment le territoire de la ZAD s'est progressivement structuré autour d'un projet collectif et militant d'autonomisation. La seconde partie explorera cette quête d'autonomie individuelle et collective et d'émancipation de l'État et du marché, à travers tout d'abord la remise en culture d'un territoire commun, puis la collectivisation comme refus de la propriété privée, ainsi que la définition d'un autre rapport à la nature, pour finir sur les logiques d'organisation de l'autodétermination collective. Cette deuxième partie permettra de comprendre ce qui à l'échelle de la ZAD en a fait un vivier de construction d'expériences associées aux communs. Puis, dans les parties 3.3, 3.4 et 3.5, nous étudierons plus en détail trois collectifs de mise en commun et de faire-commun qui permettront de montrer concrètement comment les principes d'organisation de la ZAD s'incarnent et de refléter la diversité des modes d'auto-organisation et des ressources concernées : le collectif Abrakadabois, la bibliothèque du Taslu et le fonds de dotation *La terre en commun*.

L'un des principes fondateurs de la ZAD est de s'émanciper des rapports de domination que la société a générés, notamment vis-à-vis de la question des genres. Les composantes du mouvement de la ZAD utilisent toujours les orthographes « habitant-e-s » ou « occupant-e-s » pour parler des individus participant au mouvement et c'est donc l'orthographe qui sera retenue ici aussi pour respecter cet effort (De Clerck, 2018).

3.1 Une lutte « contre l'aéroport et son monde »

Le mouvement de militant-e-s qui s'est constitué contre le projet d'aéroport a lui-même adopté cette expression d'une lutte « contre l'aéroport et son monde », désignant la portée d'un conflit qui va bien au-delà du seul projet d'aéroport (Barbe, 2016). Dans un premier temps, il est important de revenir sur les origines, les raisons et la portée du conflit de NDDL pour comprendre ce qui se joue sur la ZAD, comprendre le monde contre lequel le mouvement s'est insurgé et comprendre les enjeux de l'occupation du territoire. Une première partie reviendra tout d'abord sur la naissance du conflit autour du projet d'aéroport et comment NDDL est passée d'une zone à aménagement différé à une zone à défendre. Puis, une deuxième partie ira plus en détail sur le monde capitaliste que rejette le mouvement de la ZAD et comment le combat de la ZAD s'étend bien au-delà de ses seules frontières. Enfin une troisième partie abordera l'occupation et surtout l'habitation du territoire comme moyen de la lutte avec l'autonomisation comme horizon.

3.1.1 Chronologie de la lutte et constitution de la ZAD

La ZAD de NDDL est un territoire de 1650 hectares, situé à 25 km au nord de la ville de Nantes, dans le département de Loire-Atlantique en France (figure 3.1). Il s'agit d'un territoire rural, constitué de fermes et des petites exploitations agricoles, caractérisé par un paysage de bocage humide, succession de parcelles boisées, d'étangs et de champs, séparés par des haies anciennes et des réseaux de ruisseaux et de mares, à l'image de la figure 3.2. Ces zones humides ont été victimes, au cours des 50 dernières années, d'un aménagement du territoire privilégiant l'étalement urbain et l'industrialisation agricole et constituent donc aujourd'hui un paysage en voie de disparition. Le territoire de la ZAD est à ce titre considéré comme l'un des derniers bocages humides du Grand-Ouest de la France et un écosystème exceptionnel abritant plus de 2000 espèces végétales et animales dont 146 sont protégées (Verdier, 2018). Ce bocage agricole a vu son quotidien bouleversé dans les années 1960 par l'initiation du projet d'un grand aéroport pour le Grand-Ouest sur le territoire de NDDL. Les régions cherchent à l'époque à enrayer la dépopulation des provinces et à accélérer l'exode rural des petits exploitants agricoles au profit des grandes villes régionales, laissant la place à des exploitations industrielles de plus grande échelle et nourrissant la croissance économique des villes. La volonté des pouvoirs publics est alors de décentraliser les activités autour de Paris pour constituer des métropoles régionales qui soient des pôles d'attractivités au sein des provinces. Le territoire de NDDL est choisi en 1967 pour accueillir un nouvel aéroport international de fret, pour prévenir la saturation des aéroports de Nantes et Rennes et stimuler la croissance économique de la région (Verdier, 2018).

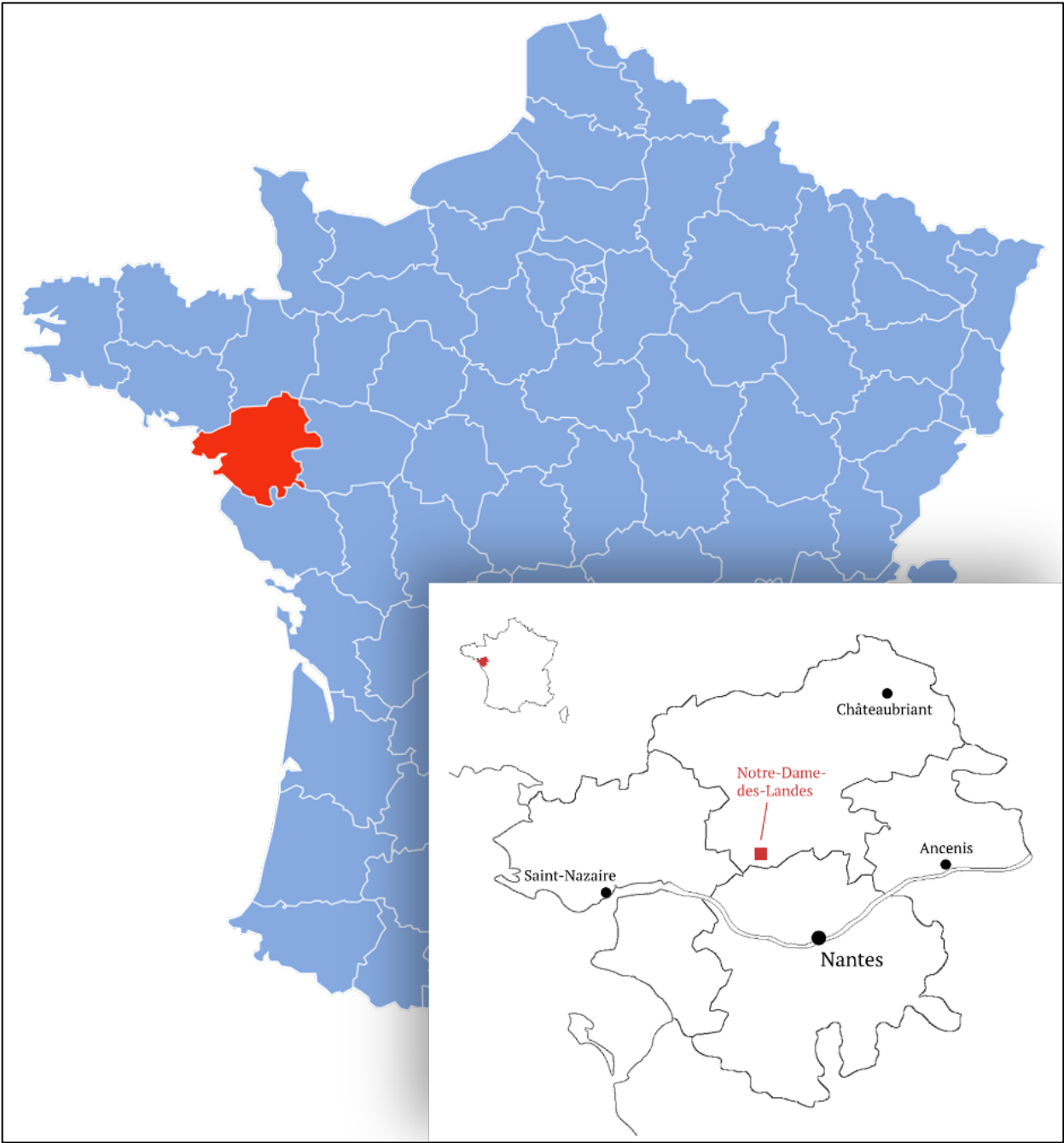


Figure 3.1 Carte de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique (adapté de : Lindgaard, 2017, 15 avril)



Figure 3.2 Le bocage de NDDL (tiré de : Josset, 2018, 17 janvier)

La figure 3.3 illustre l'emprise du projet d'aéroport en ligne rouge, tandis que la ligne pointillée noire désigne les frontières de ce qui sera plus tard désigné comme la ZAD par l'État, puis par les militant-e-s. Les habitant-e-s de la région prennent connaissance du projet et de la préemption de leurs terres dans la presse en 1970 et se mobilisent rapidement au sein d'un premier organisme en 1972, l'Association de défense des exploitants concernés par l'aéroport (ADECA). Dès cette première mobilisation, les habitant-e-s de NDDL expriment leur volonté de préserver leurs modes de vie paysans des prédatons capitalistes et de défendre la prééminence de droits d'usage de la terre face aux expropriations (Verdier, 2018). En 1974, un décret déposé par l'administration désigne le territoire comme zone d'aménagement différé, un statut permettant au conseil général de Loire-Atlantique d'utiliser son droit de préemption sur les terres, autrement dit, d'acquérir en priorité et à moindre coût les terres sur lesquelles un projet d'aménagement est envisagé. L'acronyme sera rapidement détourné par les opposant-e-s pour devenir la zone à défendre, ZAD (Rialland-Juin, 2016).

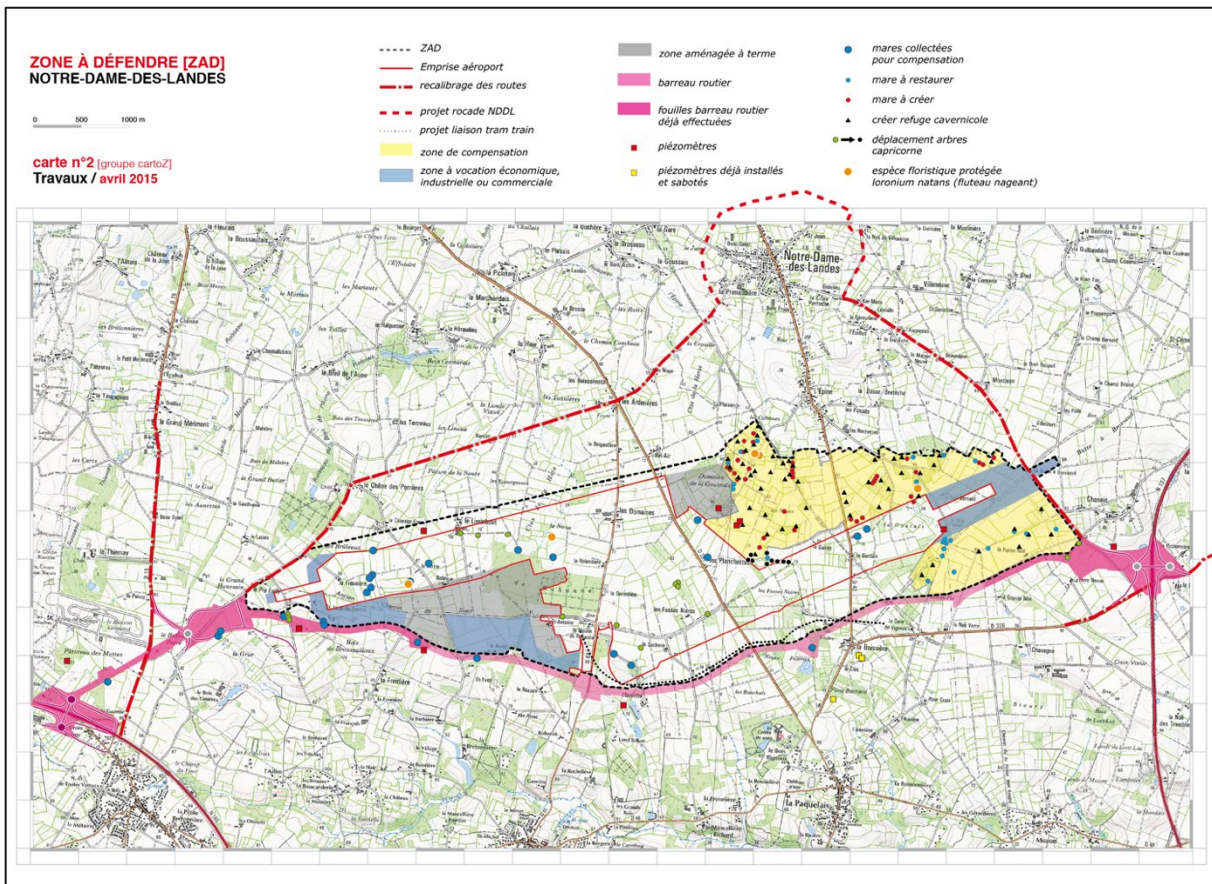


Figure 3.3 Carte du projet d'aéroport de NDDL (tiré de : Zone À Défendre. Tritons créte-e-s contre béton armé, 2013)

Malgré un renouvellement du statut en 1981, le projet d'aéroport sort des priorités politiques régionales jusqu'en 2000, quand le député de Loire-Atlantique et maire de Nantes, Jean-Marc Ayrault, relance le projet avec le soutien du gouvernement. La relance du projet s'accompagne d'une relance du mouvement d'opposition à travers la création de l'Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport (ACIPA). Cette association vise à rassembler et à coordonner les efforts collectifs d'une opposition qui s'agrandit et se diversifie. Alors que les premiers mouvements de mobilisation rassemblaient surtout des paysans et habitant-e-s défendant leur lieu de vie et de travail et leur droit d'accès à la terre, la mobilisation s'étend plus largement aux opposant-e-s au paradigme sociétal que ce projet d'aéroport représente. Écologistes, anarchistes, altermondialistes s'élèvent aussi contre un projet symptomatique des prédatons environnementales et sociales du système capitaliste (Verdier, 2018), comme il sera explicité plus précisément au point 3.1.2.

La lutte contre l'aéroport de NDDL s'intensifie au fur et à mesure que le projet passe les différentes étapes administratives. À la suite de l'enquête d'utilité publique menée en 2007, le premier ministre de l'époque,

François Fillion signe en 2008 une déclaration d'utilité publique (DUP). La DUP est une procédure qui permet à l'État d'exproprier les propriétaires des terrains au nom de ce qu'il identifie comme un projet servant l'intérêt général (Verdier, 2018). Cette étape marque le début de l'occupation du territoire suite aux appels des habitant-e-s. Après une première semaine de résistance et d'occupation en août 2009, l'occupation du territoire de la ZAD commence à se pérenniser et se constitue autour de ce que Frédéric Barbe a appelé « une coalition hétérogène », d'habitant-e-s et paysan-ne-s dits historiques, dont les terres sont directement visées par les expropriations, de jeunes militant-e-s, de paysan-ne-s retraités, de naturalistes, que les médias et l'opinion publique appelleront de façon souvent désobligeante les « zadistes » (Barbe, 2016). À partir de 2009, le conflit prend une autre tournure avec l'occupation du territoire, qui abrite en moyenne 200 à 300 personnes. Des cabanes se construisent et les occupant-e-s commencent à habiter le territoire.

En 2010, le groupe Aéroport Grand-Ouest (AGO), composé de la multinationale Vinci, deuxième entreprise mondiale des métiers de la construction et souvent adressée sous l'acronyme AGO-Vinci, est désigné comme contractant du projet d'aéroport par l'État. L'occupation du territoire permet de continuer à freiner les avancées du projet, empêchant les ingénieurs de venir faire les relevés et repérages nécessaires (Verdier, 2018). Le conflit s'intensifie nettement en 2012 avec l'opération César lancée par le gouvernement, qui déploie un important dispositif policier sur la ZAD pour expulser les occupant-e-s. En réaction, les occupant-e-s et habitant-e-s organisent une mobilisation populaire, rassemblant 40 000 personnes en novembre 2012. Des affrontements violents interrompent les évacuations et cristallisent la présence policière sur place et l'intense médiatisation du conflit (Verdier, 2018). Pour consolider l'occupation du territoire, pérenniser la lutte, tout en faisant de la ZAD une expérimentation des modes de vie paysans que le mouvement défend, le collectif Sème ta ZAD est créé en avril 2013 pour initier et coordonner de nombreux projets agricoles fondés sur la collectivisation des ressources et faire de la ZAD une zone d'autonomie définitive, comprise comme une zone autogouvernée et autosuffisante (Verdier, 2018). La ZAD devient progressivement un territoire d'expérimentation pour des projets agricoles alternatifs et des modes de gestion collectifs autodéterminés, émancipés de l'État et du marché (Deléage, 2018). Ce sont ces expériences et ce qui a été créé sur la ZAD qui seront abordés à partir du point 3.2.

Les offensives gouvernementales et citoyennes s'enchaînent entre 2014 et 2018. À Nantes, en avril 2015, 50 000 personnes et 520 tracteurs défilent lors d'une manifestation dont les dégradations du centre-ville de Nantes et affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre amèneront bon nombre d'élus locaux à se désolidariser du mouvement de la ZAD. En juillet 2015, le tribunal administratif de Nantes

rejette les recours déposés par les opposant-e-s au nom de la protection de l'environnement et lance des procédures d'expulsions qui seront accueillies en janvier 2016 par de nouvelles manifestations d'envergure à Nantes. Le gouvernement de François Hollande organise en juin 2016 un référendum local, dont la participation et le périmètre sont grandement contestés et au cours duquel le projet d'aéroport l'emporte. Un rapport de médiation commandé par le gouvernement est remis au gouvernement d'Emmanuel Macron en décembre 2017, donnant raison aux arguments techniques et environnementaux avancés par les opposant-e-s. Sous la présidence d'Emmanuel Macron, le gouvernement annonce l'abandon du projet d'aéroport en 2018, et exige le rétablissement de la circulation sur les routes occupées par les opposant-e-s et l'évacuation du territoire d'ici le printemps 2018 (Lindgaard, 2017).

Loin de sonner la fin de la ZAD et de ce qui y a été créé sur le territoire par les opposant-e-s au cours des dix dernières années, l'abandon du projet d'aéroport amorce une mutation du conflit qui se concentre désormais sur la propriété et l'usage des terres sauvegardées par le mouvement de la ZAD. Si le gouvernement souhaite récupérer le contrôle et la souveraineté de ce qu'il assimile à une zone de non-droit, le mouvement de la ZAD continue de défendre sa légitimité à pérenniser ses activités et ses modes de vie. La lutte continue de prendre forme à travers deux rapports de force. D'un côté, l'occupation territoriale qui se poursuit et avec elle les opérations d'expulsions et les affrontements. Le 9 avril 2018, se déroule sur la ZAD une opération policière sans précédent depuis les émeutes de mai 1968, mobilisant 2500 gendarmes, des bulldozers, des blindés, des drones, des hélicoptères et 11 000 grenades lacrymogènes pour une semaine d'affrontement entre les forces de l'ordre et les occupant-e-s de la ZAD. Un bon nombre d'habitant-e-s finissent par quitter la zone, mais entre 150 à 200 personnes continuent de reconstruire, de cultiver, de vivre sur la ZAD. D'un autre côté, les habitant-e-s restés sur la ZAD engagent une stratégie administrative, visant à régulariser la situation des opposant-e-s habitant le territoire, tout en garantissant leur autonomie (Deléage, 2018).

3.1.2 Contre l'aéroport et surtout « contre son monde »

Dès le début de la mobilisation contre l'aéroport, la lutte dépasse très largement l'aéroport en lui-même et rassemble au-delà des frontières territoriales de la ZAD. C'est contre le système capitaliste et ses logiques socialement et environnementalement destructrices, incarnées par le projet d'aéroport, que le mouvement de la ZAD s'élève et rassemble.

Si le soulèvement contre l'aéroport a mobilisé bien au-delà des seuls habitant-e-s et paysan-ne-s expropriés, c'est que le projet d'aéroport représente un exemple supplémentaire d'une société capitaliste fondée sur l'accaparement des ressources, l'impératif de productivité, la maximisation des intérêts

économiques, la collusion entre l'État et les multinationales, au détriment de l'environnement et des populations (Verdier, 2018, p.118-122). Les terres de NDDL ont été expropriées par l'État, au nom d'un méga projet d'aménagement dit d'utilité publique, pour ensuite être rétrocédées à la multinationale AGO-Vinci. Cette démarche d'utilisation des outils juridiques et de la souveraineté de l'État pour venir nourrir des projets d'infrastructures aux intérêts financiers gigantesques pour l'État et les multinationales est devenue un symbole de ces Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII), symptomatiques des dérives capitalistes (Verdier, 2018, p.118-122). Inspiré de l'expression du journaliste Jean-Claude Défossé qui parlait en 1984 de « Grands Travaux Inutiles », le terme de GPII émerge au sein des mouvements militants et apparaît en 2010 dans la Charte d'Hendaye qui sera présentée un peu plus loin (Verdier, 2018, p.118). Ce que remettent en cause tout d'abord les opposant-e-s à la ZAD, c'est la légitimité de l'État à déclarer de qui est d'utilité publique. Le projet d'aéroport a d'abord été celui d'un aéroport d'envergure internationale, puis un aéroport de fret, puis le 3^e aéroport de Paris, le tout à 80 km de l'aéroport de Rennes et à 20 km de l'aéroport de Nantes. La pertinence du projet en lui-même, au-delà de ses seuls gains économiques, restera ainsi incertaine pendant près de 50 ans (Rialland-Juin, 2016). Cet argument de l'utilité publique ou de l'intérêt général permet surtout à l'État d'accélérer les logiques d'accumulation par dépossession pour servir les intérêts de la sphère économique, bien avant ceux de la collectivité (Verdier, 2018, p.120). Le mouvement de la ZAD dénonce aussi ces immenses projets d'aménagement du territoire comme des outils d'asservissements du territoire et des populations aux logiques de la mondialisation et de marchandisation du monde. Souvent reliés à des infrastructures de transports, ces projets représentent d'énormes partenariats publics-privés, qui loin de venir répondre aux besoins des populations, viennent surtout nourrir les intérêts commerciaux des multinationales et des métropoles, réduisant les distances, connectant les métropoles, concentrant les populations, multipliant et accélérant ainsi les échanges, les flux, les logiques marchandes. L'aménagement du territoire joue en effet un rôle majeur dans la reproduction du capitalisme, dans la marchandisation de la nature et dans l'homogénéisation des modes de vie (Verdier, 2018, p.118-122). Derrière le projet d'aéroport, c'est un territoire rural de plus en plus rare qui disparaît, et avec lui les modes de vie ruraux qu'il abrite, au profit de la concentration, de l'urbanisation, du salariat. Le mouvement de la ZAD revendique et incarne cette remise en question profonde des valeurs capitalistes de développement, de modernisation, de compétitivité qui se soldent par l'aliénation du territoire et de ses habitant-e-s (De Clerck, 2018). À travers cette remise en question-là surgit aussi une critique de la démocratie représentative qui dépossède les individus des enjeux politiques et ne leur donne aucune prise sur l'aménagement de leur vie et de leur environnement, ne laissant que l'illégalité de l'occupation comme recours (Verdier, 2018). Enfin, on comprend à travers les différentes

publications des militant-e-s de la ZAD sur leur site (<https://zad.nadir.org/>) et dans les entretiens réalisés avec les médias que le mouvement de la ZAD s'insurge du rapport à la nature que la société capitaliste a généré et de la prédation qu'elle exerce sur l'environnement (Prise de terre(s), 2019; Pignocchi, 2019). Le projet d'aéroport en lui-même a passé les étapes administratives aux forceps et dans le mépris des régulations environnementales fixées par l'État. La destruction des milieux agricoles et des milieux humides précieux prévue dans le projet d'aéroport ne satisfaisait ni à la *Loi sur l'eau* ni au *Grenelle de l'environnement*³ (Verdier, 2018, p.137) et les mesures de compensation prévues ne sont pour le mouvement de la ZAD que l'illustration de la marchandisation du vivant. Les écosystèmes exceptionnels du bocage sont financièrement valorisés par AGO-Vinci pour être compensés ailleurs, sous la forme de nouveaux arbres, ou de nouvelles mares, ou de protection d'un autre écosystème, négligeant l'unicité des écosystèmes détruits qui seront définitivement perdus. Le mouvement de la ZAD refuse cette interchangeabilité du vivant et cette objectification qui mettent les gains économiques et la croissance au-dessus de l'environnement et utilisent la compensation comme la justification à toute destruction (De Clerck, 2018).

Le mouvement de la ZAD rassemble donc des militant-e-s des sensibilités très différentes et inspire aussi d'autres luttes contre la société capitaliste, sur d'autres territoires. Les ZAD, comme mouvement d'occupation du territoire visant à contester un projet d'aménagement préjudiciable pour les populations et l'environnement, se sont multipliées sur le territoire français et le terme zadiste s'est popularisé pour désigner les occupant-e-s des ZAD et plus largement les individus rejetant la société capitaliste. Le barrage de Sivens en Occitanie, la ferme des milles vaches dans la Somme, le centre de loisirs de la forêt de Roybon dans l'Isère sont autant d'exemples de luttes qui tirent inspiration et espoir de la capacité de NDDL à résister et à habiter le territoire, voir l'annexe 2 (Deléage, 2018). L'injonction « ZAD partout » devient de plus en plus un appel à résister à un aménagement du territoire qui nourrit les stratégies de développement du système capitaliste. Elle illustre la mise en réseau de luttes qui se soutiennent et s'entraident (Barbe, 2016). Les revendications de la ZAD se font entendre à l'échelle européenne, représentant un emblème des GPII avec le mouvement No Tav qui lutte contre la ligne ferroviaire Lyon-Turin. De nombreuses luttes et associations européennes anticapitalistes convergent contre ces projets pharaoniques et destructeurs autour de la Charte d'Hendaye, une Charte remise aux

³ *Le Grenelle de l'environnement* fait référence à une série de rencontres et d'ateliers organisés en 2007 sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy pour travailler sur des enjeux environnementaux et de développement durable. Il a débouché sur l'adoption de la Loi Grenelle 1 en 2009. (Wikipedia, s. d.)

parlementaires européens en 2010 et dénonçant les GPII (Verdier, 2018). Enfin, la ZAD de NDDL exprime aussi sa volonté de représenter un soutien pour d'autres causes politiques, appuyant matériellement, médiatiquement d'autres luttes, comme celles de migrants de Calais et de Nantes ou plus récemment des Gilets jaunes par exemple (Lindgaard, 2017). Cette portée contagieuse de la ZAD explique certainement la violence policière qui s'est déchaînée sur la ZAD au cours de son histoire. L'État, ne pouvant permettre une telle résistance à ces GPII si stratégiques et une telle remise en question de sa souveraineté, a polarisé le conflit et stigmatisé la ZAD et ses habitant-e-s. L'État se présente comme garant de l'intérêt général, de la légitimité démocratique de l'État de droit, tandis que la ZAD a été médiatisée comme « une zone de non-droit », un espace sauvage et barbare peuplé d'extrémistes, « de djihadistes verts, de squatters drogués » (Verdier, 2018, p138), comme l'illustre le dessin d'Alessandro Pignocchi à la figure 3.4. La caricature illustrée ci-dessous a permis de faire de la ZAD une menace légitimant la violence de l'État dans un conflit visant à reciviliser le territoire. Les moyens policiers ont souvent paru disproportionnés pour intervenir sur un territoire de 1650 hectares abritant 200 personnes dans des cabanes, mais l'État ne pouvait se permettre de créer un précédent. Bien que le projet d'aéroport ait fini par être abandonné, l'État continue d'intervenir physiquement et administrativement sur la ZAD pour reprendre le contrôle d'un bout de territoire qui lui échappe (Pignocchi, 2019, 30 juillet).



Figure 3.4 La perception de la ZAD comme zone de non-droit (tiré de : Pignocchi, 2019, p.13)

3.1.3 De la zone à défendre à la zone d'autonomie définitive

L'appel des habitant-e-s et paysan-ne-s historiques à venir occuper la zone en 2009 a constitué un moment charnière dans la lutte contre le projet d'aéroport et a considérablement modifié le rapport de force entre l'État et les opposant-e-s au projet. Dès les débuts de l'occupation, la volonté des militant-e-s était d'être capables de pérenniser la lutte et de faire corps avec le territoire pour expérimenter des alternatives à son aménagement et donner une vraie consistance au rejet de la société qu'ils exprimaient.

L'occupation de la zone à défendre supposait d'occuper physiquement l'espace pour freiner concrètement l'avancée des travaux. Il s'agissait aussi de forcer le gouvernement à déployer des forces policières, de médiatiser le conflit et d'illustrer concrètement l'oppression gouvernementale. En occupant la terre, les militant-e-s se la réapproprient et l'arrachent au pouvoir d'aménagement de l'État et aux logiques d'exploitation de la sphère économique (Verdier, 2018). Cette occupation prend forme à travers la construction de barrages, de chicanes (des séries d'obstacles visant à obstruer les routes), de cabanes et par les corps des militant-e-s qui font face. Il s'agit ici de s'ancrer dans les lieux, de s'y identifier, de lui donner une sensibilité et d'ainsi en exprimer les souffrances de destruction et d'aménagement à travers les voix et corps des occupant-e-s. Ils sont « le bocage qui se soulève » et « la nature qui se défend ». (De Clerck, 2018).

Le terme d'occupation n'exprime pas toute la profondeur des expériences créées à NDDL et de leur rapport au territoire et au mouvement. Rapidement les occupant-e-s s'identifient comme des habitant-e-s du bocage, un terme qui exprime la volonté de pérenniser l'occupation dans le temps et d'approfondir l'ancrage au territoire. Dès août 2009, alors que l'ACIPA organise une semaine de résistance et appelle à l'occupation, les militant-e-s expriment la volonté de faire de la ZAD une zone d'autonomie définitive, c'est-à-dire d'atteindre une autosuffisance, qui s'entend ici comme la capacité de répondre à ses besoins de base de façon autonome, et de vivre en autodétermination, non seulement pour renforcer la lutte, mais aussi pour s'émanciper de la souveraineté de l'État et du marché. Cette autonomisation s'accélère avec la création du collectif Sème ta ZAD en 2013, qui, en lançant un appel à la remise en culture des terres occupées, agit encore davantage pour atteindre une autosuffisance alimentaire et de s'inscrire sur le territoire dans un temps beaucoup plus long (Labat et Vigne, 2018). L'organisation collective de la vie au quotidien et la quête d'autonomie deviennent des actes politiques de résistance, avec la volonté de montrer qu'il est possible de faire une brèche dans le système politique et économique et d'habiter un territoire sans être aliéné aux logiques capitalistes. Habiter la zone, c'est la défendre, se la réapproprier, tisser des liens avec le territoire et ses habitant-e-s, faire des gestes quotidiens un acte de résistance au

modèle dominant. Ce que Frédéric Barbe appelle « habiter en conscience d’habiter, faire de la politique avec son corps et sa vie » (Barbe, 2016, p.113).

3.2 L’autonomisation de la ZAD

Cette deuxième partie a justement pour but d’explorer comment les habitant-e-s de la ZAD se sont réappropriés le bocage de NDDL et en ont fait un lieu d’expérimentation de l’autonomie et de l’autodétermination, à travers la gestion collective du territoire comme stratégie de défense. La ZAD de NDDL est un territoire dynamique, mouvant, qui a connu depuis 2009 et continue de connaître plusieurs vagues de destructions et de reconstructions au gré des interventions policières. C’est aussi un lieu de grand brassage de militant-e-s, certains d’une bataille, d’autres d’une vie, qui s’est fondé sur une réflexivité perpétuelle des activités et des logiques d’organisation. Certains des lieux, cartes et activités abordés dans cette partie ne sont peut-être plus d’actualité face à une zone et un mouvement en métamorphose continuelle. Mais l’idée principale est de retranscrire l’esprit de la ZAD, la formidable énergie qui s’y est déployée et les grands principes fondateurs qui ont permis d’en faire un laboratoire du faire-commun à ciel ouvert. Comme nous l’avons mentionné précédemment, la ZAD s’est constituée dans le refus de la société capitaliste, de l’autorité du marché et de l’État, des logiques de privatisation, de marchandisation ainsi que de l’accaparement et l’accumulation des pouvoirs économiques et décisionnaires. Ce refus a fait émerger, sous des formes multiples, une volonté d’émancipation individuelle et collective, en construisant un chantier commun d’autosuffisance matérielle, d’auto-organisation, de redéfinition du rapport à la nature. La ZAD est un foisonnement d’une soixantaine de collectifs, d’en moyenne 250 individus de tous horizons, paysan-ne-s, anarchistes, naturalistes, féministes, décroissantistes, antispécistes, qui se confrontent et construisent ensemble des utopies concrètes (Lindgaard, 2017).

Pour rapporter ces expériences, les deux premières parties aborderont cette quête d’autonomie à travers tout d’abord la remise en culture d’un territoire commun abritant une multiplicité d’usages, puis à travers la collectivisation des moyens de production, des savoirs et savoir-faire, des ressources. Une troisième partie explorera le rapport au vivant qui s’est dessiné sur la ZAD, en opposition avec la marchandisation du vivant et la séparation entre les humains et la nature. Enfin, une quatrième partie s’efforcera d’étudier les modalités de gestion collective au sein de la ZAD, tiraillées entre la volonté de faire-commun et l’impératif d’autodétermination individuelle.

3.2.1 L’autonomisation par la remise en culture d’un territoire commun

La ZAD est un territoire rural, de terres agricoles dont l’exploitation a été majoritairement mise sur pause avec le projet d’aéroport. Les terres agricoles occupent 1200 hectares, tandis que les 450 hectares restants

correspondent à des boisés, des routes, des friches, des bâtiments. Parmi ces 1200 hectares, 400 hectares ont continué d'être exploités par les habitant-e-s historiques, ou agriculteurs en lutte, ayant refusé l'expropriation. C'est notamment le cas de la Ferme du Liminbout et de la Ferme des Domaines, repérables sur la figure 3.5. Sur les 800 hectares restants, 550 hectares sont des terres expropriées, appartenant à AGO-Vinci. Elles ont été progressivement redistribuées par la Chambre d'Agriculture à des agriculteurs qui ont accepté l'expropriation et donc touché des indemnités, et qui n'ont pas participé à la lutte, d'où leur surnom de « cumulards ». Si le mouvement défend la ZAD sur l'intégralité de son territoire, ce sont les 250 hectares restants qui sont occupés illégalement aux yeux de l'État par les nouveaux habitant-e-s et sur lesquels le collectif Sème ta ZAD décide en 2013 de lancer une grande initiative de remise en culture (Rialland-Juin, 2016). La remise en culture du territoire est un impératif pour pérenniser la lutte, en développant l'autosuffisance alimentaire. Il s'agit là de terres qui aux yeux du mouvement ne doivent appartenir à personne, mais sur lesquelles chacun peut faire valoir un usage et proposer de lancer une initiative. En étant retirée des logiques de propriété privée, la terre est envisagée comme un bien commun, sur lequel l'objectif est de développer une multiplicité d'usages (Verdier, 2018). Le collectif Sème ta ZAD permet de coordonner les initiatives agricoles, de décider collectivement des usages des terres, d'échanger du matériel, des semences, des savoirs. Au sein du collectif, se créent progressivement des groupes, illustrant la diversité des activités agricoles qui prennent naissance sur le territoire : le groupe céréales, le groupe légumineuses, le groupe verger, le groupe apiculture, le groupe conserverie, le groupe boulangerie, le groupe mouton (Labat et Vigne, 2018). Les pratiques agricoles se multiplient et se diversifient avec pour ligne commune la volonté de limiter l'impact sur les écosystèmes à travers une agriculture extensive aux antipodes de l'agriculture intensive promue par l'agro-industrie. Labour mécanique, labour au cheval de trait, butte de permaculture non labourée sont quelques exemples de l'hétérogénéité des pratiques (Pruvost, 2017).

La remise en culture des terres va progressivement permettre de tisser un enchevêtrement d'usages complémentaires, interdépendants, qui se supportent mutuellement et renforcent les liens entre les habitant-e-s et dans leur rapport au territoire : une ferme laitière, qui fournit aussi du lait à la fromagerie; des cultures de céréales qui fournissent la farine de la boulangerie; une conserverie qui se nourrit des restes des parcelles agricoles; un collectif forestier dont le bois construit les cabanes et les copeaux remplissent les toilettes. Se développent aussi un atelier de mécanique, un atelier de cartographie, une bibliothèque, une station de radio et biens d'autres initiatives qui viennent soutenir les activités, la lutte et le quotidien des habitant-e-s de la ZAD, voir à la figure 3.5 (Labat et Vigne, 2018). Toutes ces activités passent aussi par la construction des lieux de vie, les cabanes si emblématiques de la ZAD, voir à l'annexe 3,

qui sont souvent les premières victimes des destructions infligées par les forces policières. Une fois encore, la propriété privée n'a pas sa place et ces lieux de vie appartiennent à tous, du militant de la première heure investi dans un collectif agricole, au militant de passage (Verdier, 2018).

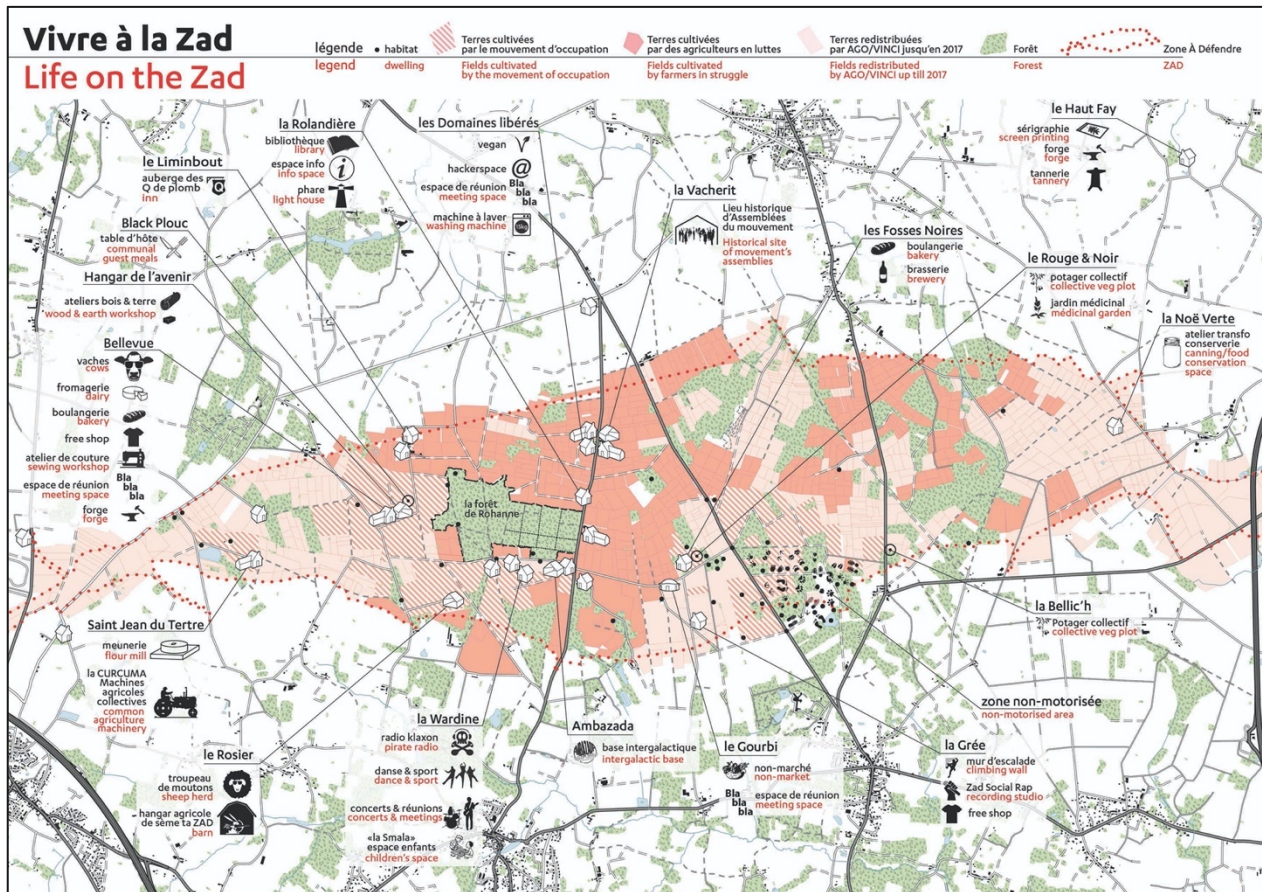


Figure 3.5 Carte des multiples usages de la ZAD (tiré de : Valette, 2018, 17 avril)

3.2.2 L'autonomisation par la collectivisation

La remise en culture du territoire a ouvert la porte à une multitude d'usages qui s'appuient sur une première mise en commun, celle de la terre, et plus largement sur une collectivisation qui vise à dissoudre la sphère économique dans la sphère sociale. Il s'agit de s'émanciper des logiques de marchandisation pour voir avant tout dans les rapports de production et les échanges des rapports sociaux de sujet à sujet (Pignocchi, 2019, 30 juillet). L'autonomie comme envisagée sur la ZAD se différencie férocement de l'autarcie, pour être pensée comme « un espace ouvert d'interdépendance généralisée », pour reprendre les mots de Verdier (Verdier, 2018, p.165). La collectivisation représente une émancipation des rapports sociaux et économiques du capitalisme pour se reconcentrer sur des valeurs de partage, de confiance de solidarité et d'entraide.

La collectivisation est tout d’abord celle des moyens de production, que ce soit les infrastructures, les machines, la main d’œuvre. Les hangars, construits lors de chantiers collectifs, abritent des ateliers et des outils accessibles à tous. Le matériel agricole, récupéré via des dons ou acheté collectivement, est mis en commun à travers le Collectif d’usage, réparation, casse et utilisation du matériel agricole (CURCUMA), qui entrepose le matériel à la ferme de Bellevue et s’assure qu’il soit accessible à tous. Le collectif Sème ta ZAD et le journal Zad News, distribué sur la ZAD de façon hebdomadaire, permettent de coordonner les projets pour que les besoins en matériel ne se chevauchent pas. La force de travail répond elle aussi à une logique de collectivisation fluide, fondée sur l’entraide. Les collectifs ou les individus ayant besoin de main d’œuvre pour construire une cabane, récolter un champ ou monter une cabane pour la collectivité lancent des appels sur les plateformes de communication de la ZAD, que ce soit lors des réunions, qui seront abordées au point 3.4, via la radio de la ZAD, Radio Klaxon, le site internet Zad Nadir ou via l’hebdomadaire Zad’News, dont un exemple est donné à la Figure 3.6. Si certains individus sont plus attachés à un collectif en particulier, il y a globalement une circulation de la force de travail, gratuite, entre les différentes initiatives au nom du principe d’entraide.

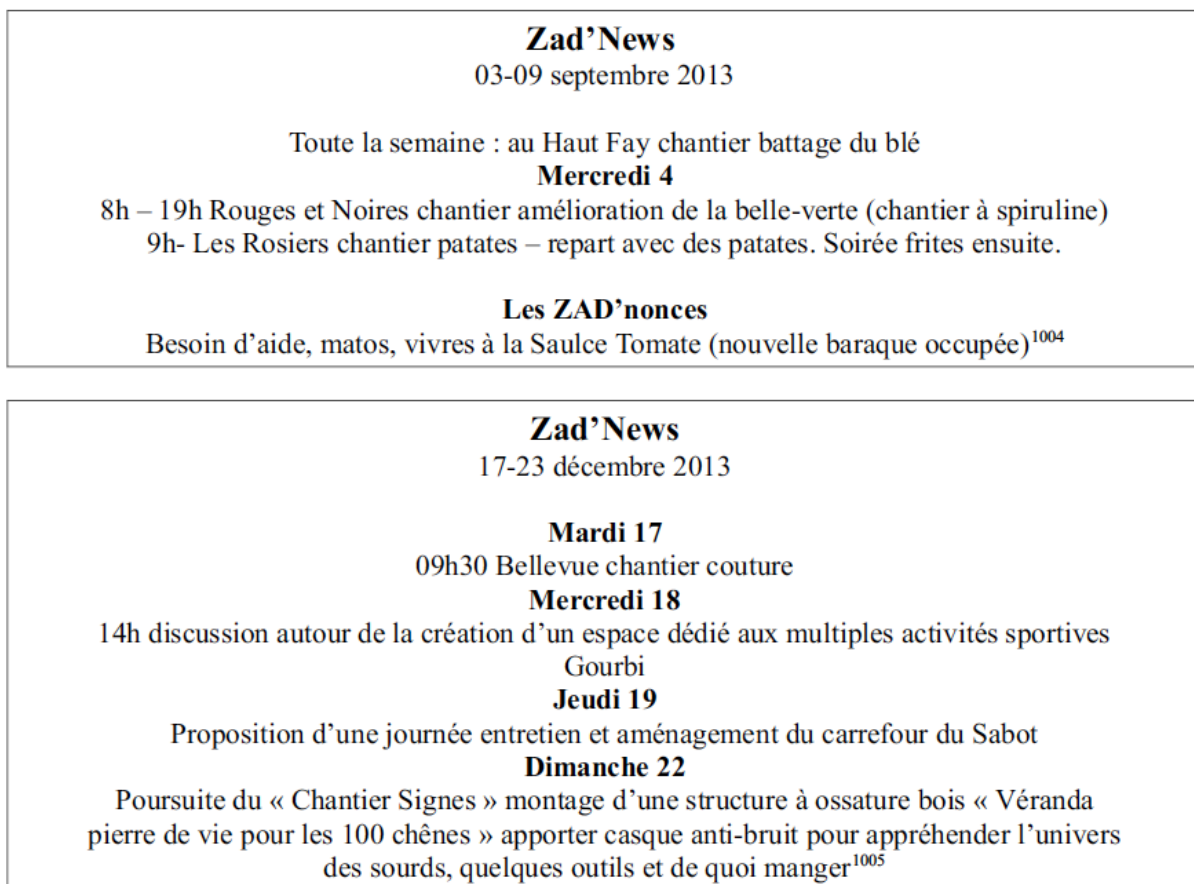


Figure 3.6 Extraits de Zad’News (tiré de : Verdier, 2018)

La collectivisation est aussi celle des savoirs et savoir-faire, dont la transmission et la dispersion sur le territoire sont au cœur du fonctionnement de la ZAD pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a sur la ZAD une critique de l'accumulation des savoirs et de la spécialisation fonctionnelle qui créent des experts capables de maximiser la productivité sur des tâches particulières. Cette capitalisation des connaissances et des techniques produit naturellement des effets de classe et une division du travail, où des experts émergent comme plus légitimes que d'autres à exploiter ou consommer une ressource. Le partage des savoirs, l'apprentissage collectif des techniques mis en œuvre sur la ZAD permettent de limiter la spécialisation fonctionnelle et les rapports de domination qu'elle provoque. Il y a bien entendu des collectifs qui demandent une expertise particulière. Le métier de boulanger par exemple demande un certain temps d'apprentissage. Mais la transmission générale, l'interchangeabilité des individus, capables d'aller travailler aussi bien à la construction d'une cabane que dans un jardin médicinal, limitent les appropriations de rôle trop rigides et permettent une certaine flexibilité et mobilité sur le territoire pour pouvoir nourrir toutes les initiatives en force de travail (Verdier, 2018). De plus, l'impératif d'autonomie de la ZAD ne s'exprime pas seulement à l'échelle du territoire, mais aussi, voire surtout, à l'échelle de l'individu. L'individu en tant que tel doit être capable de subvenir à ses propres besoins. Il évolue certes au sein d'un réseau collectif de solidarité qui fait qu'il aura rarement à travailler seul, mais la culture du *Do it Yourself* (DIY) est très présente sur la ZAD et invite chaque individu à se prendre en main. L'accès au savoir est alors indispensable (Verdier, 2018). Enfin, une grande partie de la socialisation sur la ZAD passe par l'apprentissage (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Les nouveaux occupant-e-s s'intègrent aussitôt qu'ils se mettent en action, avec la volonté de participer et d'apprendre. La socialisation se fait par l'action, par la participation au quotidien de la ZAD, par l'entraide, par la transmission des techniques que l'on possède et l'apprentissage de celles que l'on ne possède pas encore (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Les opportunités d'apprentissage sont omniprésentes sur la ZAD, à travers des appels à l'entraide, des chantiers collectifs de construction ou de récolte, des ateliers de réparation de vélo, de confection de savon, d'identification des plantes, des promenades d'exploration, des débats, des discussions politiques, des visionnages de films. Ces activités sont partagées sur les plateformes de communication de la ZAD. La bibliothèque du Taslu et les infothèques réparties sur le territoire sont aussi des lieux communs de dissémination du savoir. De plus, les différentes activités de la ZAD font souvent le choix de techniques simples et d'outils conviviaux (Verdier, 2018), qui, pour reprendre le concept d'Ivan Illich, servent l'individu en restant accessibles, compréhensibles et maîtrisables, à l'inverse des systèmes techniques sophistiqués et déshumanisés déployés par les multinationales (Illich dans Durand-Folco, 2015). La permaculture, par exemple, demande des techniques d'agriculture simples, diversifiées, demandant des connaissances

généralistes, là où la monoculture intensive demande des connaissances beaucoup plus poussées et des machineries lourdes, mais souvent limitées à un seul type de culture. Sur la ZAD, le choix est de toute façon limité, car le mouvement dispose de peu de moyens pour investir dans des technologies complexes. Mais il s'agit surtout d'une volonté de développer des outils et des techniques que tout le monde puisse s'approprier, dont l'apprentissage est facilité. De la même façon, même si les cabanes peuvent prendre des formes très variées, elles doivent rester simples, modifiables, légères et requérir les mêmes matériaux et outils. La transmission du savoir est un prérequis pour empuissanter l'individu et le collectif.

La collectivisation est enfin celle des ressources produites et échangées sur la ZAD. Cette collectivisation naît de deux logiques. La première est que les échanges marchands et la propriété privée n'ont pas leur place sur la ZAD. La deuxième est que tous sur la ZAD doivent pouvoir accéder aux besoins de base et au confort, sans condition ou prérequis. Les activités productrices et consommatrices de la ZAD visent à approvisionner les habitant-e-s de la ZAD, sans chercher à générer de profits, et le travail fourni par les habitant-e-s ne reçoit pas de rémunération. L'argent circule donc très peu sur la ZAD. Les ressources sont redistribuées librement sur l'ensemble du territoire via un principe de don ouvert (Verdier, 2018). Au-delà du libre accès aux outils et aux savoirs via les ateliers, la bibliothèque et les kiosques, les ressources élémentaires produites sur la ZAD, comme les légumes, le pain, les céréales, mais aussi les vêtements, sont accessibles gratuitement dans des lieux d'approvisionnements, à l'image du No-Marché illustré à la figure 3.7 qui servent aussi de lieux de socialisation. Le troc n'est pas non plus une pratique très répandue, car aucun système d'équivalence n'existe permettant de définir une valeur d'échange des biens. Cette économie de la coopération, fondée sur le don sans contrepartie, s'effectue sans système de répartition et sans surveillance. Qui contribue à la lutte, par sa participation aux activités collectives, mais aussi par sa simple présence sur le territoire, peut accéder aux ressources sans évaluation comptable de sa contribution. Le seul fait d'être sur la ZAD constitue une contribution suffisante et la communauté autorisée à accéder à ces points de redistribution n'a pas d'identité ou de limitation autre que la co-activité dans la lutte. Restreindre l'accès est à nouveau perçu par le mouvement comme la reproduction de rapports de domination. Le partage et le don doivent justement servir de rempart à l'accumulation et l'appropriation des biens (Verdier, 2018).

L'argent n'est pas complètement absent de la ZAD, mais il circule uniquement sous la forme de la vente à prix libre. Des caisses sont disposées dans des lieux de redistribution ou bien lors d'événement de distribution de miel ou de livres, dans lesquelles chacun peut déposer le montant qu'il souhaite, ou ne rien déposer du tout, sans subir de pression ou d'attentes particulières. L'argent vient alimenter une caisse

collective qui permet de financer des projets communs, comme la construction d'un hangar, le financement des frais juridiques de la lutte, l'achat de semences (Labat et Vigne, 2018).



Figure 3.7 Le No-Marché (tiré de : Verdier, 2018, p.247)

Le prêt, le partage et le don sont constitutifs des relations économiques qui se créent au sein de la ZAD, mais aussi avec l'extérieur. La ZAD reçoit régulièrement des dons de la part de sympathisants ou bien des prêts de matériels agricoles par exemple. De la même façon, le mouvement redistribue aussi ses ressources à l'extérieur en apportant un soutien matériel à de nombreux autres mouvements sociaux : de la nourriture pour les squats de migrants de Nantes ou les ronds-points tenus par les gilets jaunes; du matériel agricole ou des formations techniques pour les luttes du barrage de Sivens ou de la ferme des mille vaches (Verdier, 2018). Loin d'être une bulle ou un territoire autarcique, la ZAD ne s'arrête pas à son tracé arbitraire. Il s'agit d'une délimitation territoriale poreuse, transcendée par les liens économiques et sociaux comme l'illustre bien la figure 3.8.

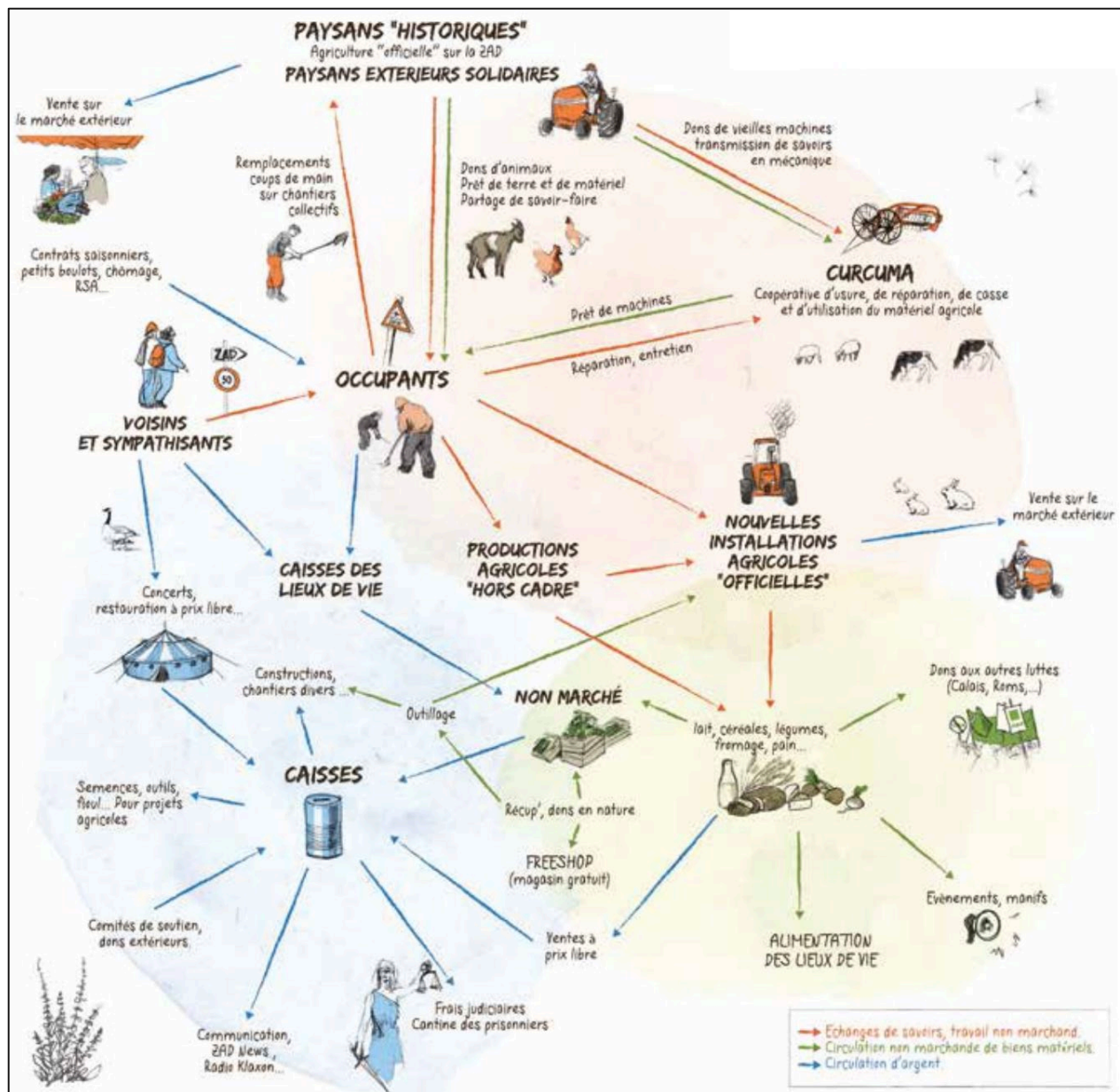


Figure 3.8 Les liens d'interdépendances de la ZAD (tiré de : Labat et Vigne, 2018, p.155)

3.2.3 La remise en question de la séparation nature/culture

Le rejet de la marchandisation et de la propriété privée des terres, des ressources, du vivant, ainsi que la volonté des habitant-e-s de la ZAD de tisser des liens entre eux, mais aussi, et surtout avec le territoire, illustrent la remise en question profonde du rapport que la société capitaliste entretient avec l'environnement. Défendre et habiter le bocage signifient faire corps avec lui, tisser des liens sensibles avec le vivant et s'émanciper des logiques d'exploitation ou de sacralisation (Prise de terre(s), 2019).

Les habitant-e-s de la ZAD remettent tout d'abord en cause la séparation entre la nature et la culture, qui voudrait que les êtres humains soient distincts de la nature. Cette séparation est ce qui génère entre les êtres humains et les êtres non humains des relations de sujet à objet, où les végétaux, les animaux, les minéraux sont des objets interchangeable que les sociétés humaines peuvent exploiter, s'approprier, valoriser, marchander (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Ce rapport de domination entretenu avec la nature est identifié comme l'une des raisons de la destruction des écosystèmes, de l'élevage intensif, mais aussi des pratiques de compensation écologique et de valorisation des écosystèmes. Au-delà des pratiques destructrices pour l'environnement que la marchandisation de la nature génère, les habitant-e-s de la ZAD répudient l'approche des économistes de l'écologie et de beaucoup de défenseurs de l'environnement qui vise à valoriser les services écosystémiques que rend la nature, pour que la sphère économique soit mieux à même d'intégrer la valeur de ces services dans les calculs marchands (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Cette approche voudrait que la destruction d'un milieu humide ne s'évalue pas seulement à ce que le projet qui va le remplacer va rapporter comme gains économiques, mais il se doit aussi d'intégrer le coût écologique d'un milieu qui abrite une faune et une flore qui permettent de soutenir un écosystème capable d'assainir l'eau ou d'absorber du CO₂. Des projets, a priori rentables, ne pourraient plus se qualifier ainsi, si le coût écologique était justement calculé et attribué au projet. Cette approche est aussi rejetée par les habitant-e-s de la ZAD, car elle continue de traiter les éléments de la nature comme des objets. De la même façon, les mouvements de conservation et de protection de la nature, bien qu'ils la préservent, continuent d'œuvrer dans cette dichotomie sujet-objet et de considérer la nature par le prisme des services écosystémiques qu'ils nous rendent, de récréations, de contemplation, de régulation des flux biogéophysiques (Pignocchi, 2019, 30 juillet).

À l'inverse, les habitant-e-s de la ZAD ne veulent pas protéger le bocage parce qu'il permet de faire pousser de la nourriture et de fournir du bois pour l'hiver, mais parce qu'il existe en tant que sujet et que les habitants vivent avec. Inspirés par l'anthropologue Philippe Descola, qui a travaillé à montrer que la distinction nature/culture n'était pas un état de fait, mais bien une construction culturelle occidentale, devenue une structure mentale profonde, les habitant-e-s de la ZAD s'efforcent de dépasser cette dichotomie pour recréer des relations de sujet à sujet avec le vivant (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Il s'agit ici de reconnaître tout non humain comme une créature vivante avec laquelle nous avons des relations sociales. Toute ressource qui est produite, transformée, consommée ou qui participe à l'écosystème d'une ressource produite, transformée ou consommée, fait partie intégrante de la vie sociale. Les relations de réciprocité, d'entraide, de solidarité au cœur de la ZAD incluent aussi le vivant non humain et participent à dissoudre le fait écologique dans la vie sociale (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Des liens intimes sont tissés

avec les animaux, les végétaux, les minéraux, les haies, les fossés, les talus, les mares, les arbres. La ZAD invite à regarder le vivant avec des yeux sensibles plutôt qu'avec des yeux de gestionnaire et à revaloriser les relations symbiotiques qui s'entretiennent avec lui (Prise de terre(s), 2019).

Cette approche s'illustre concrètement par le soin et le temps passé à comprendre et à connaître le bocage. Le collectif des Naturalistes en lutte, composé de biologistes, géologues et autres amoureux du vivant, a beaucoup contribué à la connaissance du bocage en réalisant d'importants inventaires de biodiversité et en partageant avec les habitants les dynamiques de cet écosystème complexe (Barbe, 2016). Les agriculteurs de la ZAD s'efforcent aussi de développer des pratiques agricoles qui participent au renouvellement et au réensauvagement du bocage en priorisant des techniques d'agroécologie, de sylviculture douce, d'élevage à taille humaine (Prise de terre(s), 2019). Enfin, la question du vivant reste un des sujets de débat les plus importants au sein de la ZAD, ce qui contribue beaucoup à déconstruire et à repenser le rapport à la nature. Des divergences existent entre les militant-e-s et alimentent les discussions sur la domestication et l'élevage des animaux par exemple, qui pour certains représentent un autre rapport de domination, alors que pour d'autres cela participe à renforcer les liens avec le vivant. La coupe du bois est aussi souvent un sujet, certains prônant un réensauvagement total, tandis que d'autres soutiennent la nécessité de s'intégrer au vivant en le transformant et le travaillant, plutôt qu'en le sacrifiant (Verdier, 2018).

3.2.4 Une gouvernance en tension entre l'autodétermination collective et l'autodétermination individuelle

Le bocage de la ZAD s'affirme comme un territoire émancipé de la souveraineté de l'État et du marché qui s'autonomise et s'auto-organise. Cette volonté de faire-commun, ces efforts de collectivisation et ces mises en commun variées ne doivent pas peindre l'image simplifiée d'une ZAD homogénéisée, partageant une vision commune, des règlements institutionnalisés et intégrés. La ZAD est avant tout un mouvement composé d'individus et de collectifs hétérogènes, constituants ce que certains habitant-e-s identifient eux-mêmes comme « une communauté négative », réunit avant tout autour du rejet commun de la société capitaliste (Prise de terre(s), 2019, p.37). La ZAD en tant qu'entité collective ou communauté cohérente n'existe pas. Elle est une somme d'individualités diversifiées qui partagent une lutte commune, mais ne partagent forcément la vision et les modalités de la lutte (De Clerck, 2018, p.269). Ce qui prédomine comme principe de gouvernance sur la ZAD, c'est la volonté de limiter au maximum la reproduction des effets de classes, de hiérarchie, de domination (Verdier, 2018, p.189-199). Il s'agit tout d'abord de subordonner l'organisation collective à l'autodétermination individuelle et à la liberté

inaliénable de l'individu de déroger au groupe. Cela passe ensuite par une organisation collective fondée sur le conflit et la divergence d'opinions, qui s'efforce de toujours maintenir un principe d'horizontalité et d'égalité.

L'autonomie est au cœur du mouvement de la ZAD et de toutes les composantes qui font le mouvement : habitant-e-s historiques, nouveaux habitant-e-s, militant-e-s, collectifs et associations. Cette autonomie est certes collective, mais comme nous l'avons abordé précédemment, elle doit se construire sur une autonomie avant tout individuelle. L'individu doit être libéré des aliénations et des dominations du système politique et économique pour pouvoir participer à la construction du collectif. C'est ce que Margot Verdier appelle le droit de déroger au monde commun (Verdier, 2018). Ce monde commun est incarné par les normes, les impératifs, les prédatons et dominations de la société capitaliste, mais aussi par les normes et les impératifs qui peuvent être créés au sein des expériences collectives de la ZAD. L'autodétermination individuelle est une valeur essentielle de la ZAD avec laquelle le collectif doit composer. La contribution à l'action collective en est l'illustration la plus probante. La participation aux activités de la ZAD est fondée sur le volontariat. Il n'existe pas de co-obligation, pas de dispositif de contrôle ou de sanction qui régule la participation des habitant-e-s. Chacun est libre de contribuer comme il le souhaite à la lutte et à la production des expériences collectives. La participation émane de la libre décision de l'individu, mais elle va naturellement de soi sur la ZAD (Verdier, 2018). Les phénomènes de *free-riding* existent. Ils sont acceptés, car ils ont souvent peu d'impact sur les activités de la ZAD. Ils sont limités, car ils se jugulent d'eux-mêmes, sur un territoire où l'autonomie individuelle passe par l'entraide et le collectif. Chacun doit en effet être capable de se prendre en charge et de se débrouiller, mais il va souvent avoir besoin des autres pour cultiver ou pour construire une cabane et donc faire appel à la solidarité et à l'entraide du collectif. L'individu qui décide de faire du *free-riding*, de se nourrir exclusivement au No-marché et de vivre dans une cabane quelque part sur la ZAD, va certes pouvoir répondre à ses besoins élémentaires, mais son niveau de confort et de socialisation sera rapidement limité sans le soutien du réseau collectif. L'autonomie et l'autodétermination individuelles doivent permettre de maintenir des individus libres qui puissent s'engager librement dans des rapports de socialisation, de réciprocité et d'entraide (Verdier, 2018).

Ce droit de déroger au monde commun s'incarne aussi dans un rejet commun de la démocratie représentative, qui aux yeux des habitant-e-s dépossède l'individu et le collectif des enjeux politiques et homogénéise les débats (Des habitant-e-s de la ZAD, 2016, 10 juillet). Les composantes de la ZAD portent un regard très critique sur la démocratie représentative, car elle représente un accaparement du pouvoir par une autorité souveraine qui, sous couvert de légitimité électorale, déresponsabilise les individus et les

prive d'un ancrage direct et effectif sur les enjeux de société. Les habitant-e-s de la ZAD emploient peu le terme de démocratie, même si elle est participative ou directe, pour lui préférer les termes d'autodétermination et d'auto-organisation (Des habitant-e-s de la ZAD. 2016, 10 juillet). Ce à quoi travaille la ZAD, en tant que mouvement, c'est à se réapproprier les enjeux politiques du territoire qu'ils habitent. Cela passe tout d'abord par une volonté de ne pas niveler les aspérités du mouvement ou d'homogénéiser les prises de position, mais bien de laisser la place aux individualités, aux conflits, aux débats. Comme il fut mentionné précédemment, des individualités très différentes coexistent sur la ZAD. Si les composantes du mouvement s'accordent sur le monde qu'elles rejettent, des désaccords profonds subsistent sur la vision à défendre, les modalités de fonctionnement du territoire (Verdier, 2018). Les questions de l'élevage ou de l'ensauvagement de certaines parcelles sont par exemple souvent insolubles, tout comme la question d'une stratégie de lutte juridique, qui voit s'affronter ceux qui veulent trouver une solution légale à la pérennisation de la lutte, contre ceux qui associent toutes discussions avec l'État à un compromis inacceptable. Ces grands débats de fond, tout comme les conflits de la vie quotidienne, sont la sève qui fait de la ZAD un territoire si vivant et si diversifié. Le débat d'idée est partout sur la ZAD, dans toutes les interactions sociales, qu'elles soient formelles ou informelles. Il est fortement encouragé, surtout s'il est conflictuel, pour permettre de faciliter l'expression de chacun, d'encourager l'écoute et d'enrichir l'expérience de tous. Les composantes de la ZAD s'appliquent ainsi à déconstruire les structures mentales du capitalisme comme la propriété privée ou le rapport à l'environnement, à remettre en question les normes et les rapports de domination, de classe, de race, de sexe, d'âge, à se réapproprier les questions politiques. Le conflit et le débat sont essentiels pour s'extirper de l'aliénation individuelle et collective de la démocratie représentative (Verdier, 2018, p.189-199, p.364-372).

Le mouvement de la ZAD est néanmoins un ensemble de composantes qui arrivent à coordonner la lutte contre l'aéroport et à construire des expériences collectives, qui suivent des principes communs de collectivisation, d'autonomie et d'autodétermination. Les habitant-e-s de la ZAD n'aiment pas parler d'une gouvernance collective, mais plutôt d'un foisonnement à multi-échelle, formel ou informel, de réappropriation des enjeux d'organisation collective (Des habitant-e-s de la ZAD. 2016, 10 juillet). Il s'agit de remettre le pouvoir décisionnaire et l'exercice politique entre les mains de chaque individu et du collectif en créant « un mode de décision radicalement horizontal nécessitant un espace délibératif radicalement égalitaire » pour reprendre les mots de Philippe de Clerck (De Clerck, 2018, p.285). Ces espaces délibératifs peuvent être informels, en prenant la forme de débats ou de discussions dans des cabanes, des champs ou des lieux de redistribution pour organiser le quotidien ou adresser des conflits. Ils prennent aussi une forme plus formelle lors de réunions ou d'assemblées officielles. L'Assemblée

générale (AG), aussi appelée Assemblée des usages, correspond à l'organe collectif principal de la ZAD, permettant de coordonner les actions de luttes et de conflits, mais aussi de discuter des usages du territoire, des méthodes d'agriculture, des questions de circulation, d'habitation, de l'organisation d'événements (Labat et Vigne, 2018, p.161). Ces AG sont accessibles à tous. Habitant-e-s, nouveaux et historiques, militant-e-s, collectifs, associations de soutien, se réunissent en moyenne deux fois par mois, en fonction des besoins, et les AG sont annoncées sur les plateformes de communication de la ZAD (Zad Nadir, Radio Klaxon, Zad'News). Elles fonctionnent selon des procédures de consentement. Le groupe commence par délibérer sur les modalités mêmes des délibérations qui vont suivre. Aucun cadre préconçu n'existe, parfois un ordre de jour est défini, parfois non, parfois une prise de note, parfois non. Des digressions à l'ordre du jour peuvent être faites et prendre une grande partie de la réunion si cela semble nécessaire, l'objectif étant de fournir un espace de délibération qui soit égalitaire, qui laisse la parole à tous et qui ne fasse pas émerger une figure d'autorité souveraine (Verdier, 2018). Le vote étant perçu comme une pratique ne permettant de faire émerger qu'une majorité et de l'imposer à tous, les décisions sont prises au consensus. Cela donne des délibérations parfois houleuses, souvent très chronophages, mais représentatives de la diversité des opinions, des intérêts et des individualités qui constituent la ZAD (Des habitant-e-s de la ZAD. 2016, 10 juillet). Le consensus représente un dispositif de médiation permettant de faire entrer toutes les entités de la ZAD, dispersées sur le territoire, en relation pour se coordonner. La plupart des conflits se règlent aussi par discussion et médiation, souvent en dehors des AG. Certains sujets de conflit, comme l'utilisation de la violence, peuvent faire l'objet d'ateliers de conscientisation ou bien passer par le groupe des 12, un groupe mis en place en 2015, tiré au sort, renouvelé par moitié aux deux semaines, pour aider à la médiation et à la gestion de conflit. Très rarement, des cas plus graves de violence ou de viol ont abouti à des sanctions d'isolement voire de bannissement. Ces sanctions sont toujours une épreuve pour la ZAD, qui se refuse à être un organe judiciaire et à formaliser un système de sanction. Elles arrivent au cas par cas pour protéger des individus et le mouvement d'occupation et font souvent l'objet de beaucoup de débats et d'opposition (Verdier, 2018). De façon plus générale, même l'atteinte d'un consensus n'efface pas le droit de déroger au monde commun de chaque individu. Les décisions ne peuvent être imposées à personne. Les individus qui ne sont pas d'accord avec des décisions ou des initiatives peuvent s'en désolidariser. Il n'y a aucun impératif à rentrer dans le rang, à se plier à la majorité. Ainsi, les communiqués de la ZAD ne font jamais état d'une unanimité, ils sont toujours signés « des habitant-e-s de la ZAD » ou bien ils s'expriment « depuis le mouvement » et non pas « au nom du mouvement », pour ne pas généraliser et homogénéiser la parole (Des habitant-e-s de la ZAD, 2016, 10 juillet). Ces procédures décisionnaires ne sont pas formalisées. Les

outils politiques sont aux mains de toutes et tous. À chacun de les réinventer, de les penser, de les vivre collectivement pour garantir l'horizontalité et l'autodétermination. Ces grands principes d'autodétermination individuelle et collective et d'organisation horizontale et égalitaire irriguent les rapports sociaux et politiques entre les composantes de la ZAD, mais peuvent aussi prendre des formes très diversifiées au sein même des collectifs d'activité ou d'habitation. Ainsi, les collectifs sont libres de déterminer les procédures de délibération et de décision qui leur conviennent. Certains se partagent et se répartissent les tâches de façon formelle, d'autres s'accordent sur de grands principes plus souples, d'autres ont pour seule règle de ne pas en avoir. L'autogouvernance, loin d'être dogmatique ou institutionnalisée, est une fleuraison d'expérimentations diverses (Pruvost, 2017), dont des exemples seront donnés à travers le collectif Abrakadaboïs, la Bibliothèque du Taslu et le fonds de dotation *La terre en commun* aux points 3.3, 3.4 et 3.5.

Si globalement la ZAD refuse une structure de gestion collective qui soit plus formalisée ou institutionnalisée que les grands principes énoncés précédemment, c'est qu'elle cherche à tout prix à se prémunir de l'instauration d'une bureaucratie, de rôles et de statuts prédéfinis qui reproduiraient des rapports de domination. L'informalité n'empêche pas que certains reproduisent parfois des logiques de privatisation, illustrées par l'accaparement plus significatif d'une cabane, la moindre ouverture de certains collectifs déjà bien ancrés et l'émergence de statuts officiels différenciant les habitant-e-s historiques, des premiers occupant-e-s, des touristes (Verdier, 2018, p.293). Mais les mécanismes de transmission, de collectivisation et l'horizontalité de l'organisation collective visent à conserver une souplesse, une malléabilité permettant d'éviter l'émergence de statuts autoritaires, décisionnaires.

3.3 Abrakadaboïs

L'ancrage au territoire et les liens tissés avec le vivant sont des éléments centraux de la raison d'être la ZAD et de la façon dont la vie et les activités s'y déploient. Le collectif Abrakadaboïs est devenu au cours de six dernières années un des collectifs emblématiques de la ZAD, coordonnant les relations avec l'un des collectifs non humains tout aussi emblématiques, la forêt de Rohanne. Pour comprendre comment se crée le commun sur la ZAD, notamment dans son rapport au vivant et son rapport à l'exploitation par les activités humaines, Abrakadaboïs est une belle illustration. Cette partie commencera par présenter le collectif et son champ d'action. Puis dans un second temps sera abordée la question de la transmission du savoir, dimension centrale pour le collectif, avant de revenir brièvement sur l'avenir du collectif suite à l'abandon de l'aéroport.

3.3.1 De l'arbre à la poutre, une gestion forestière douce et globale

Le collectif Abrakadaboïs a été créé en 2014 par des bûcherons, ingénieurs forestiers, naturalistes, cueilleurs, charpentiers et autres amoureux de la forêt, des arbres et du bois. La nécessité du collectif est née d'une tension entre la volonté de pérenniser la lutte à travers des constructions et des cabanes construites en dur et la volonté de protéger le territoire de la destruction (Abrakadaboïs, 2018). Les occupant-e-s avaient pris l'habitude de prélever le bois mort pour se chauffer et les besoins en bois laissaient poindre la menace d'une exploitation désordonnée, source de conflit et préjudiciable pour la forêt. Abrakadaboïs s'inscrit dans la philosophie des autres composantes de la ZAD et vise justement à dépasser cette dichotomie entre une nature à ensauvager et une nature à exploiter. Il s'agit au contraire d'assumer les besoins en bois des habitant-e-s de la ZAD, mais en préservant la forêt et en tissant des liens forts et sensibles avec elle (Copin des bois, 2020).

Les activités d'Abrakadaboïs s'étendent avant tout sur la Forêt de Rohanne, 50 hectares de forêt nichés au cœur du territoire de la ZAD, comme le montre la figure 3.5 (Copin des bois, 2020). Cette forêt a été créée artificiellement par la main de l'homme dans les années 1940. Il s'agit d'une ancienne zone humide, qui a été plantée d'essences d'épicéas et de pins douglas avec le but d'en faire une exploitation productive et rentable. Mais à partir des débuts du projet d'aéroport, l'Office National des Forêts (ONF), instance gouvernementale responsable de la gestion forestière sur le territoire français, a délaissé la forêt de Rohanne, laissant place à un réensauvagement de la zone (Prise de terre(s), 2019). Au-delà de cette forêt, le collectif Abrakadaboïs travaille aussi à la connaissance, à la santé et à l'exploitation d'une dizaine de parcelles boisées réparties sur le territoire, ainsi que des 280 kilomètres de haies qui le sillonnent et font partie intégrante du paysage et de la fonction du bocage (Prise de terre(s), 2019).

La volonté d'Abrakadaboïs est d'adopter une démarche sensible et globale des espaces boisés, « de l'arbre à poutre » ou de la « graine à la charpente », c'est-à-dire de penser à l'arbre au sein de son écosystème forestier et de ne pas intégrer seulement la coupe à la gestion forestière, mais bien toute la filière du bois et de faire revivre une multiplicité d'usages au sein de la forêt (Abrakadaboïs, 2018), comme l'illustre l'annexe 4. Pour cela, le collectif développe des pratiques de sylviculture douce, très inspirées de la Charte du Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) permettant de prélever du bois tout en accompagnant le renouvellement et l'ensauvagement de la forêt (Abrakadaboïs, 2018). Tout d'abord, l'abattage d'un arbre est toujours le fruit de longues discussions au sein du collectif, en fonction de l'essence, de l'ensoleillement supplémentaire que cela va générer, de la croissance de l'arbre, de la présence de nuisible, de l'esthétisme. Un grand nombre de facteurs entrent en compte et le collectif s'efforce de se

projeter dans les 100 prochaines années pour anticiper ce que l'abattage de cet arbre signifie pour le reste de la forêt. Loin des coupes rases de l'industrie forestière, Abrakadaboïs privilégie une coupe pied à pied, qu'il nomme aussi cueillette, en utilisant des tronçonneuses légères ou même des scies manuelles. Il s'agit ici de minimiser l'impact sur les sols en évitant de faire intervenir de la machinerie lourde. Pour donner un autre exemple, le débardage du bois, autrement dit sortir le bois de la forêt après la coupe, s'effectue avec des chevaux de trait. En privilégiant des outils manuels et des techniques légères, le collectif non seulement réduit son impact sur l'environnement, mais il favorise aussi l'apprentissage et permet aux habitant-e-s travaillant dans la forêt de tisser des liens de proximité plus forts avec la forêt et ses arbres que ceux créés sur une abatteuse industrielle (Abrakadaboïs, 2018). De nombreuses autres pratiques de sylviculture douce sont mises à profit au sein de la forêt de Rohanne pour en favoriser la longévité, la santé, la beauté. Le collectif s'efforce de produire des futaies dîtes irrégulières, autrement dit des peuplements d'arbres où sont représentés tous les stades de croissance d'une même essence. Cette pratique permet au moment de la coupe d'un arbre de s'assurer que la relève est déjà présente à proximité (Massemin et Gabily, 2018, 28 avril). Des essences plus résistantes aux changements climatiques sont aussi introduites pour permettre à la forêt de s'adapter. Cette projection temporelle démontre la volonté d'Abrakadaboïs d'inscrire la gestion forestière dans le temps, bien au-delà de la lutte et des incertitudes qui planent sur les activités.

Ces coupes visent ensuite à être transformées sur place pour répondre aux besoins du territoire dans ce que le collectif appelle des microcircuits courts ou des circuits ultra-courts. Le bois abattu est un essentiel de la vie quotidienne de la ZAD, fournissant du bois de chauffage, du bois de construction pour les cabanes et les projets collectifs, du bois d'outillage pour certains métiers artisanaux et même de la sciure pour les toilettes sèches. Le bois supplémentaire peut même être envoyé à d'autres luttes dans le besoin, comme des squats de migrants sur Nantes par exemple. Mais l'exploitation de la forêt n'est pas assujettie aux besoins du territoire. Sa santé et sa longévité priment et si le bois vient à manquer, les projets moins prioritaires patienteront (Abrakadaboïs, 2018).

Enfin, le collectif insiste sur tous les usages que les habitant-e-s tissent avec la forêt en dehors du seul travail d'Abrakadaboïs. La forge de la ZAD fournit les outils, sortis du feu du bois de la forêt, tandis que la bibliothèque fournit les connaissances et enrichit l'expertise du collectif. Pour tous les habitant-e-s, la forêt dispose d'un caractère sacré où s'y cultive une certaine spiritualité. Témoin et victime de certains des affrontements les plus violents de l'histoire de la ZAD, notamment l'opération César en 2012, la forêt de Rohanne est aussi un lieu spirituel. Certains arbres y ont soutenu des cabanes et les habitant-e-s continuent de leurs rendre hommage en interdisant leur abattage. La forêt chauffe, abrite, outille, mais

elle est aussi un lieu de vie, de promenades, de recueillement, de jeux qui appartient à tous. Ce sont aussi ces usages qu’Abrakadaboïs s’efforce de préserver pour tous les habitant-e-s de la ZAD (Prise de terre(s), 2019).

3.3.2 La transmission au cœur du collectif

La forêt et son bois sont au cœur de la vie quotidienne de la ZAD et à ce titre le collectif Abrakadaboïs endosse une responsabilité majeure quant à la gestion de la forêt. Le collectif est composé de 15 à 20 personnes et divisé en deux commissions : une commission bois qui gère les coupes dans la forêt et une commission haies chargée des alignements d’arbres et d’arbustes. Aux deux semaines, les membres se réunissent, le plus souvent dans la forêt, pour se balader, observer et discuter des arbres à marquer, à couper. Une fois par an, le collectif publie un bilan de la récolte et lance un appel à projets pour savoir à qui redistribuer le bois et les attributions sont discutées en AG. Il peut s’agir de réfection de fermes, de granges ou de cabanes ou bien de projets collectifs plus conséquents comme le Hangar de l’avenir, qui abrite désormais les activités de transformation du bois (Abrakadaboïs, 2018).

L’apprentissage et la transmission des savoirs et savoir-faire sont des éléments centraux d’un collectif qui mise sur la longévité de la forêt et la pérennisation de ses activités. Au cours des six dernières années, la forêt a vu naître de nombreux métiers, des bûcheron-ne-s, des débardeurs-es, des charpentier-e-s, des menuisier-e-s, des habitant-e-s qui construisent des cabanes, consolident des fermes et avec eux de nombreuses occasions de formation et de transmission. Les savoirs et savoir-faire se consolident, s’enrichissent et se partagent à travers des réunions de formation théorique sur la symbiose, la biologie végétale et les différents types de sylviculture (comme illustré par la figure 3.9), des balades pour comprendre la forêt et ses dynamiques, mais aussi de nombreux chantiers-école et des chantiers collectifs servant de formation pratique à l’abattage, au débardage, au travail du bois, à la charpente (Copin des bois, 2018). Autant d’initiatives, dont les récits sont régulièrement partagés dans les lettres d’information du collectif du site Zad nadir ou dans des émissions de Radio Klaxon. Ces efforts de formation ont pour but de décroïsonner les métiers qui entourent la forêt. Même si certains sont plus spécialisés sur la menuiserie ou l’abattage, le collectif tient à ce que tous conservent une vue d’ensemble des activités et soient en mesure de reconnaître une essence, de lire l’âge d’un arbre, d’étudier la qualité du sol (Massemin et Gabily, 2018, 28 avril). Contrairement à l’ONF et aux foreries industrielles, où les gardes forestiers marquent, tandis que les bûcherons coupent et les exploitants transforment, Abrakadaboïs mise sur une compréhension globale de la forêt pour mieux la défendre et la préserver (Planchard, 2019, 10 juillet). Ces activités et chantiers de formation permettent aussi de créer des solidarités avec d’autres projets de

foresteries alternatives. Abrakadabois organise ainsi régulièrement des chantiers-écoles avec le RAF, l'association Des hommes et des arbres à Rennes, des écoles de foresteries, des occupant-e-s de forêts en lutte comme sur le plateau des mille vaches ou dans la forêt de Roybon. D'une formation à l'équarrissage à la hache, au prêt de chevaux de trait, Abrakadabois participe à un mouvement de défense d'une foresterie qui reconnaît le bien commun que représentent les forêts et les extrait d'une exploitation marchande destructrice et décorrélée du territoire et de ses habitant-e-s (Planchard, 2019,10 juillet).

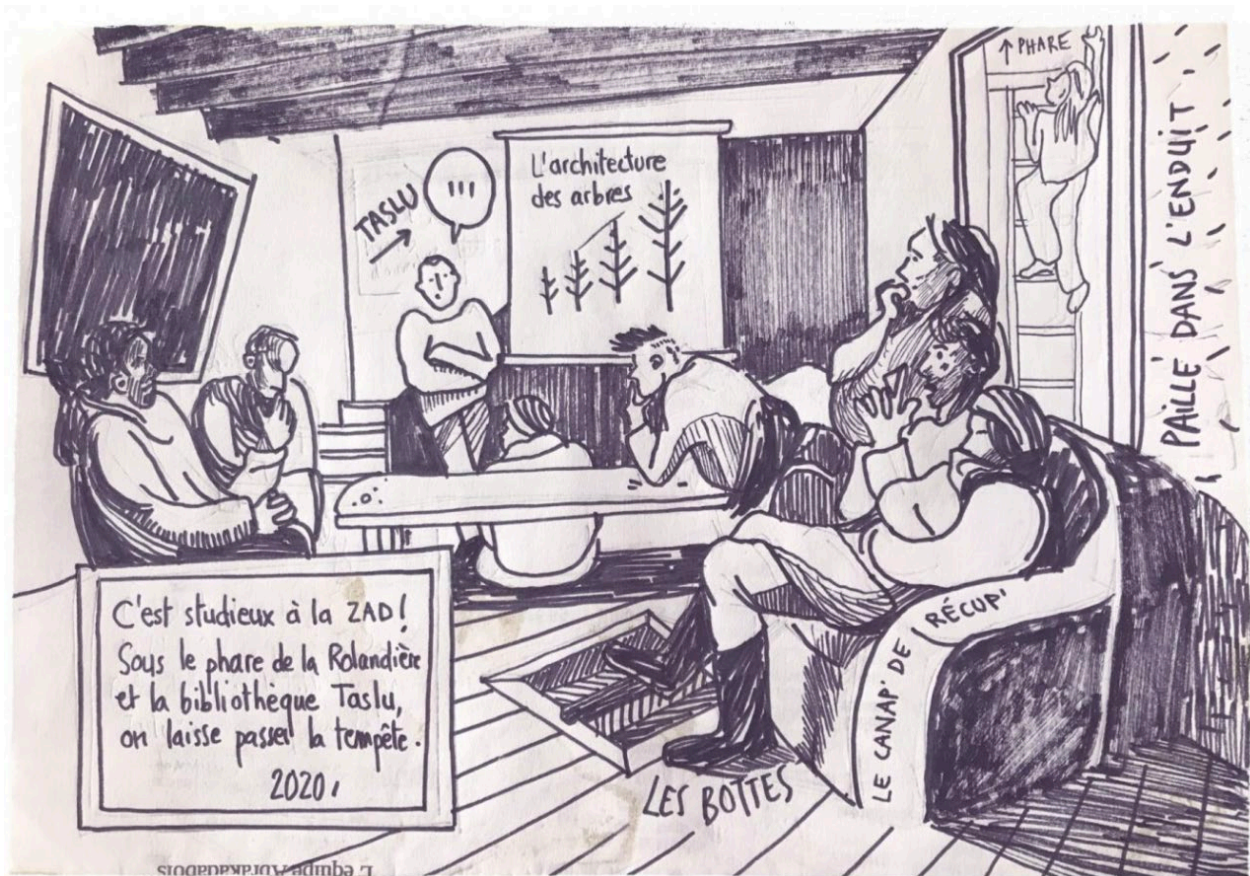


Figure 3.9 Atelier de formation du collectif Abrakadabois (tiré de : Copin des bois, 2020)

3.3.3 Une forêt en sursis?

Comme une grande partie des activités de la ZAD, la forêt de Rohanne et le collectif Abrakadabois font face à de grandes incertitudes suite à l'abandon du projet d'aéroport. Les terres agricoles et forestières ayant été transférées au Conseil départemental ou à l'État, une partie de la forêt pourrait disparaître au profit de l'agrandissement de terres agricoles, tandis que le reste de la forêt redeviendrait soumis au régime forestier de l'ONF, un régime dénoncé par les composantes de la ZAD comme une pratique d'industrialisation destructrice (La terre en commun, s. d. a.). Cette perspective est d'autant plus

inquiétante que le gouvernement français finalise la privatisation de l'ONF, laissant les intérêts marchands prédominer sur la protection des forêts et enterrant la multiplicité et le décloisonnement des usages reliés à la forêt (D'Allens, 2020, 23 janvier).

Pour se prémunir de ce destin, le collectif Abrakadaboïs s'est constitué en association à but non lucratif en 2018 et a soumis un formulaire de convention d'occupation précaire (COP) auprès du gouvernement dans le but de faire valoir son circuit ultra-court et d'obtenir un bail agricole. Mais jusqu'à présent, leurs activités ne sont pas considérées comme des pratiques agricoles et leur demande demeure en suspens (Massemin et Gabily, 2018, 28 avril). La lutte continue donc sur le front du territoire avec l'intensification des usages et des liens tissés avec la forêt et sur le front administratif avec la création d'un fonds de dotation dont Abrakadaboïs fait partie et qui sera introduit au point 3.5. L'illustration d'Alessandro Pignocchi en figure 3.10 transmet avec justesse et simplicité ce qui se joue désormais dans la forêt de Rohanne.



Figure 3.10 Une forêt en sursis? (tiré de : Pignocchi, 2019, 30 juillet)

3.4 La Bibliothèque le Taslu

Les conflits, les débats, l'autonomisation individuelle et collective par la réappropriation des savoirs et des techniques sont la sève brûlante qui coule dans les veines ramifiées du territoire de la ZAD. La bibliothèque du Taslu est à ce titre un bien commun devenu une institution auprès des habitant-e-s, des occupant-e-s et même au-delà des frontières de la ZAD, car elle nourrit cette ferveur (Le Taslu, 2016). Cette partie vise à présenter comment ce commun culturel s'articule au sein du territoire, en commençant par revenir aux origines et aux rôles que la bibliothèque joue sur le territoire, pour dans un second temps aborder l'organisation du collectif.

3.4.1 Une institution commune du savoir partagé

L'occupation et l'habitation de la ZAD sont indissociables des livres, qui entretiennent et enrichissent les imaginaires de lutte et d'utopie, alimentent les questionnements, fournissent l'inspiration et les connaissances pour expérimenter concrètement sur le territoire. Constitué en août 2016 par une dizaine de personnes issues des quatre coins de la ZAD, le collectif de la bibliothèque du Taslu avait justement la volonté d'ancrer encore davantage sur le territoire la présence omniprésente, mais dispersée de livres, de savoirs et de leur partage (Le Taslu, 2016). Lors de sa création, la bibliothèque a été installée dans une cabane derrière la Rolandière. Elle occupe désormais un étage de la Rolandière, au-dessus de la salle d'accueil et dans l'ombre du phare surplombant la ZAD (voir figure 3.11).

Réunissant aujourd'hui près de 5000 ouvrages, le premier fonds de la bibliothèque s'est constitué à la suite d'un grand rassemblement de soutien au mouvement qui demandait aux personnes solidaires de venir un bâton dans une main et un livre dédicacé dans l'autre (Le Taslu, 2016). Il s'enrichit depuis au gré des dons et prêts et offre une grande diversité d'ouvrage, aussi bien sur les mouvements révolutionnaires et les luttes de territoire, le monde paysan, que sur l'herboristerie, les techniques de jardinage, la menuiserie, en passant par des romans, des BD et des pièces de théâtre (La terre en commun, s. d. b). La bibliothèque est la perfusion intellectuelle et sensible et la dépositaire des savoirs théoriques des différentes composantes de la ZAD, certains collectifs disposant même d'une étagère dédiée, à l'image d'Abrakadabois (Le Taslu, 2016). La bibliothèque propose aussi une programmation annuelle faite de groupes de lecture, d'ateliers de formation, mais aussi de rencontres avec des auteurs et autrices et des maisons d'édition, de projections de film, de représentations musicales ou théâtrales, comme l'illustre l'annexe 5.

La bibliothèque est un lieu de rassemblement, de discussions, de rencontres, de complicité entre les composantes de la ZAD, mais aussi avec l'extérieur du territoire. Sous le phare de la ZAD, elle est un lieu

de convergence qui fait communauté autour de cette soif partagée de réfléchir et de vivre autrement. Elle est une fenêtre ouverte sur les grands questionnements qui animent la ZAD et incarne la porosité d'une communauté socioterritoriale qui défend ses frontières et son autonomie, mais absorbe, enrichit et partage avec le reste du monde (Le Taslu, 2016).



Figure 3.11 La bibliothèque du Taslu (tiré de : Le Taslu, 2016)

3.4.2 Une gouvernance fondée sur la confiance

Cette belle institution est le fruit du travail d'une équipe d'une dizaine de personnes constituée d'habitant-e-s de la ZAD, de bibliothécaires à la retraite, d'habitant-e-s des alentours, de membres des comités de soutien. Le collectif nécessite un certain niveau d'engagement et demande donc à ses membres de pouvoir assurer un investissement d'au moins six mois, une contrainte peu courante sur la ZAD (Le Taslu, 2016). L'équipe gère le fonds de la bibliothèque, assure les permanences les mercredis et dimanches de 15 à 19 h et coordonne la programmation culturelle. Cette dernière est le fruit d'une collaboration entre l'équipe du Taslu et les autres composantes de la ZAD qui peuvent contribuer lors de réunions publiques ou des AG (La terre en commun, s. d. b).

Les ouvrages sont acquis soit par dons de particuliers, d'auteurs, de maisons d'édition, soit par prêts de livres marqués pouvant être réclamés par leur propriétaire. Ils sont accessibles à tous, mais ne peuvent

être empruntés que par des habitant-e-s de la ZAD ou des alentours pour minimiser le risque de non-retour. Un site permet de consulter le catalogue en ligne et d'emprunter. Il n'y a en revanche pas de système d'inscription ou de sanction. Seuls un nom et un contact sont demandés, le reste fonctionnant sur la confiance. La programmation culturelle et les informations concernant les activités de la bibliothèque sont partagées sur le site de la bibliothèque letaslu.noblogs.org, ainsi que sur les plateformes de communication de la ZAD (Le Taslu, 2016).

La bibliothèque est un des collectifs bien intégré et bien respecté de la ZAD. Elle connaît elle aussi des incertitudes quant à l'avenir. Suite à l'abandon du projet d'aéroport, le collectif du Taslu a lui aussi déposé une COP auprès du Conseil départemental pour pérenniser ses activités, mais celle-ci ne se qualifie pas, ne correspondant pas aux seules activités agricoles acceptées, malgré le rôle fondamental qu'elle joue dans le quotidien de la ZAD (Gary, 2018, 7 mai).

3.5 Le fonds de dotation *La terre en commun*

Le fonds de dotation *La terre en commun* représente à la fois la concrétisation de ces dix dernières années d'activités et de luttes collectives sur la ZAD, mais aussi la métamorphose d'un mouvement complexe qui a obtenu une victoire avec l'abandon du projet d'aéroport. Il est intéressant d'aborder ce fonds de dotation en dernier, car il est porteur de la vision d'avenir de la ZAD. Il illustre bien la tension qui existe désormais entre pérenniser, par la légalisation, les activités et les modes de vie d'une lutte qui aurait apparemment pris fin, au risque que cette légalisation étouffe l'esprit créatif, dissident et euphorisant de la ZAD. Cette partie commencera par expliquer comment, à la suite de l'abandon du projet d'aéroport, la lutte s'est déplacée sur la question foncière et la préservation de ce qui a été créé sur la ZAD au cours de dix dernières années d'occupation. Il s'agira dans un second temps de présenter la vision et la mission du fonds de dotation *La terre en commun* créé par les composantes de la ZAD, avant de revenir plus en détail sur l'outil juridique en lui-même et comment la ZAD l'a détourné pour initier les prémices d'une propriété collective du territoire. Enfin, une dernière partie interrogera la capacité de cet outil à générer une structure de gouvernance collective plus formalisée.

3.5.1 La fin de l'aéroport et le début de la lutte foncière

L'abandon du projet d'aéroport n'a pas signifié la fin de la ZAD. Les occupant-e-s ayant fait du bocage leur lieu de vie, de travail, ayant tissé des liens forts avec le territoire continuent de vouloir le défendre contre le monde que symbolisait le projet d'aéroport, contre l'accaparement, contre l'agriculture industrielle qui menace le bocage et pour :

« Le droit d'y expérimenter des usages communs qui rendent possible l'autonomie des habitant-e-s et des paysans dans une relation symbiotique plutôt que dans un rapport d'exploitation avec la terre et les êtres vivants qui la peuplent » (Prise de terre(s), 2019, p.6).

La lutte est donc encore bien vivante, mais le curseur a été déplacé sur la question foncière de la propriété des terres, leurs usages, l'avenir des activités développées sur la ZAD au cours de dix dernières années. Face à ce que le gouvernement français considère comme une zone de non-droit, la régularisation juridique des territoires occupés est un impératif pour récupérer le contrôle du territoire et constitue le nouveau centre de gravité de l'affrontement. Suite à l'abandon du projet d'aéroport, parmi les 1200 hectares de terres agricoles, il y a :

- 400 hectares occupés et travaillés par les paysans historiques ayant refusé l'expropriation, qui récupèrent leur bien et les droits affiliés;
- 270 hectares cultivés par ce que la ZAD appelle les cumulards, des paysans ayant été indemnisés pour l'expropriation, mais ayant continué à cultiver leurs terres sans participer à la lutte, qui eux aussi récupèrent terres et droits.
- 310 hectares occupés et cultivés par le mouvement d'occupation et les paysans en lutte.
- 220 hectares de terres en COP, en cours de réattribution en fermage.

La lutte se joue sur ces 310 et 220 hectares, ainsi que sur 250 hectares au-delà du périmètre de la ZAD constitués à l'époque en réserve foncière pour compenser les agriculteurs (Prise de terre(s), 2019). Il s'agit de permettre aux paysans et habitant-e-s en lutte de maintenir leurs multiples usages sur le territoire, mais aussi d'empêcher que les terres non occupées de la ZAD ne servent à agrandir des exploitations existantes ou à nourrir une agro-industrie destructrice pour le bocage. Cette lutte juridique, engagée depuis les expulsions et affrontements violents d'avril 2018, a débouché sur une apparente concession de la part de l'État d'accorder aux exploitations des paysans en lutte des COP sous réserve de complétion des formulaires (Leussier et Lusseau, 2019, 28 octobre). Ces COP représentent des contrats particulièrement contraignants pour les habitant-e-s de la ZAD, et, comme leur nom l'indique, précaires, car ceux-ci débouchent sur des baux agricoles de 9 ans seulement, qui obligent les paysans en lutte à faire de leurs activités des exploitations agricoles qui répondent aux normes gouvernementales, rationalisées, optimisées (D'ancien. e. s membres de comités de soutien à la zad, 2019, 1^{er} juillet). Cette approche va évidemment à l'encontre de la superposition des usages qui a lieu sur le territoire de la ZAD, qui a à cœur de construire des milieux ruraux, qui soient des milieux de vie diversifiés, avec des activités d'élevage, de la permaculture, des ateliers de transformation comme la boulangerie ou la conserverie, des habitats

légers, des institutions culturelles communes comme la bibliothèque. Elle va aussi à l'encontre du rejet de la propriété privée, du rejet de l'impératif de rentabilité et du rejet d'une institutionnalisation formelle des activités qui reproduiraient des logiques prédatrices sur l'environnement et des rapports sociaux de domination (D'ancien. e. s membres de comités de soutien à la zad, 1^{er} juillet, 2019). Si cette légalisation va à l'encontre des principes d'émancipation portés par le mouvement de la ZAD et a été acceptée à contrecœur par des habitant-e-s de la ZAD, elle s'inscrit dans une stratégie collective de pérennisation des activités et de la multiplicité des usages, notamment de ceux qui ne peuvent prétendre à cette légalisation et normalisation. Il s'agit de jouer le jeu de l'État pour éviter l'expulsion et la disparition définitive des activités de la ZAD, qui signeraient aussi la fin du bocage tel que préservé par la ZAD (Prise de terre(s), 2019). Les composantes de la ZAD ont déposé 40 dossiers nominatifs, au nom des collectifs, plus rarement des particuliers, pour essayer de retranscrire l'enchevêtrement et la richesse des activités de la ZAD. Cette légalisation fait courir un grand risque de morcellement d'un territoire caractérisé par la superposition des usages et l'autodétermination individuelle et collective. C'est au cœur de cette tension que le fonds de dotation *La terre en commun* a été constitué en septembre 2018 par des habitant-e-s de la ZAD, dans le but créer une structure juridique légale capable de racheter les terres et bâtis du territoire de la ZAD au nom des composantes du mouvement. L'objectif est de prévenir la dislocation du territoire une COP à la fois, de pérenniser la multiplicité des usages, des activités, des modes d'habitation, tout en conservant la portée collective et horizontale de la ZAD (Prise de terre(s), 2019).

3.5.2 La définition d'une vision commune

La constitution du fonds de dotation *La terre en commun* représente un tournant pour la ZAD, puisqu'elle oblige les composantes du mouvement à jouer selon les règles du gouvernement en empruntant la voie de la légalisation. Mais surtout, pour la première fois dans son histoire, elle contraint les composantes de la ZAD à s'exprimer, non pas comme « une communauté négative », superposition d'individus et de collectifs hétérogènes, parfois même antagonistes, rassemblés autour d'un rejet commun des logiques sociétales capitalistes, mais comme « une communauté positive », partageant une vision, un projet d'avenir pour la ZAD porté par le fonds de dotation (Prise de terre(s), 2019, p.37). La fin de la lutte contre l'aéroport a plongé la ZAD à la fois dans un immense sentiment de victoire collective, mais aussi dans un profond questionnement sur l'avenir de la ZAD et sa capacité à continuer de faire de l'unité dans la diversité. La seule vraie prise de position ayant rassemblé toutes les composantes de la ZAD remonte à 2015 avec les Six points pour l'avenir de la ZAD, voir l'annexe 6 (Zone À Défendre. Tritons créé-e-s contre béton armé, 2015). Dans ces Six points pour l'avenir de la ZAD, les composantes du mouvement exprimaient leur volonté que les habitant-e-s et agriculteurs historiques ayant refusé l'expropriation

puissent récupérer leurs droits et poursuivre leurs activités, que les nouveaux habitant-e-s ayant pris part à la lutte puissent demeurer sur le territoire et y conserver leurs habitats, leurs activités, leurs modes de vie, que les terres redistribuées pour le compte d'AGO-Vinci aillent à une entité commune intégrant les composantes du mouvement de la ZAD et ne participent pas à l'agrandissement d'exploitations agricoles industrielles. C'est cette entité commune qui s'efforce de prendre forme à travers le fonds de dotation, pour prévenir la dislocation de la ZAD et consolider son avenir (Prise de terre(s), 2019). Mais le mouvement post-aéroport y a laissé des plumes, voyant à la suite de la constitution du fonds de dotation les franges les plus réfractaires ou les moins investies se détacher progressivement du mouvement. Néanmoins, si la création du fonds a fait débat, elle a réussi à rassembler de nombreuses composantes du mouvement : paysans historiques et en lutte, Naturalistes en lutte, l'association NDDL Poursuivre ensemble née des cendres de l'ACIPA notamment. Dans un climat plus apaisé ou plus consensuel selon les points de vue, la vision du fonds de dotation s'inscrit dans la continuité des Six points avec la volonté de constituer une entité commune capable d'incarner et de garantir une forme de propriété collective inaliénable, protégeant le foncier de la ZAD de la prédation capitaliste et permettant la continuité de la multiplicité des usages et des modes de vie ancrés sur le territoire (De la Casinière, 2019, 18 janvier). L'objet du fonds, tel qu'explicité dans les statuts, a une visée plus large puisqu'il s'engage à :

« Favoriser l'émergence, le développement et le maintien des projets allant dans le sens d'une protection de la biodiversité, du maintien et de la promotion de l'agriculture paysanne et du soutien aux projets défendant les valeurs d'utilité sociale et de solidarité dans l'ensemble des domaines de l'activité humaine » (La terre en commun, s. d. c).

3.5.3 Un outil juridique capitaliste détourné pour le combattre

La fonction première du fonds de dotation, tel qu'il sera utilisé par les composantes de la ZAD, est de racheter les terres, parcelles, fermes de la ZAD que l'État va progressivement remettre en vente, en faisant appel aux dons, l'objectif étant de récolter 2 à 3 millions d'euros (De la Casinière, 2019, 18 janvier). Le fonds de dotation est une structure juridique, qui prend la forme d'un organisme de mécénat, ayant pour but de soutenir ou de réaliser une mission d'intérêt général (Direction de l'information légale et administrative de la République française, 2020). Cet outil juridique, lancé sous la présidence de Nicolas Sarkozy, permet notamment aux entreprises ou aux particuliers de défiscaliser massivement leurs revenus en finançant des projets à portée culturelle, sociale, humanitaire, à l'image du fonds de dotation de 100 millions d'euros de l'entreprise Danone soutenant des projets d'agriculture, parfois intensive (Lavocat, 2019, 25 octobre).

Pour la ZAD, et pour de nombreuses initiatives alternatives d'autogestion, le fonds de dotation est une structure qui permet de concrétiser une propriété collective qui ne dit pas son nom et de décorrélérer usage et propriété (Lavocat, 2019, 25 octobre). Le fonds de dotation soustrait en effet le bien acquis à la spéculation et constitue « une allocation irrévocable du bien pour la réalisation d'une mission ou d'une œuvre d'intérêt général » (Direction de l'information légale et administrative de la République française, 2020), ce qui signifie que les dons ne pourront être récupérés ou utilisés à d'autres fins. Il s'agit de dons sans contrepartie, pouvant être défiscalisés, mais ne générant ni parts, ni actions, ni dividendes pouvant être transmises ou vendues (De la Casinière, 2019, 18 janvier). Cela représente un gage de stabilité et une façon de prévenir les accaparements de pouvoir fondés sur les sommes investies (La terre en commun, s. d. d). De plus, en cas de dissolution du fonds, les actifs doivent être redirigés vers un fonds avec des objectifs similaires, empêchant ainsi un retour à la propriété privée (La terre en commun, s. d. e). Opter pour un tel outil de propriété foncière n'était évidemment pas la volonté première des composantes de la ZAD. Cela représente néanmoins un compromis acceptable pour se donner une chance de préserver ce qui a été construit sur la ZAD au cours des dix dernières années. Le fonds de dotation, selon la façon dont il est employé, peut en effet représenter un formidable outil de détournement d'une structure juridique construite pour nourrir les logiques capitalistes d'évasion fiscale et d'accumulation des capitaux, au profit d'une façade légale permettant de se protéger des assauts de l'État et du marché, tout en développant des projets qui s'en émancipent (Pignocchi, 2019, 30 juillet).

3.5.4 Les prémisses d'une véritable gouvernance collective?

Dans le cas de la ZAD, le fonds de dotation permet de protéger les terres d'un accaparement privé en les rachetant au nom du fond. Néanmoins, la forme de propriété collective ou de propriété d'usage que le mouvement appelle de ses vœux dépend de la gouvernance mise en place au sein du fonds et des pratiques qu'il s'engage à protéger. La création d'un fonds de dotation suppose la constitution d'un bureau, ou conseil d'administration, et d'un comité consultatif composé de personnalités extérieures veillant à ce que les investissements respectent les objets du fonds (La terre en commun, s. d. e). Il s'agit là d'une structure de gouvernance formalisée et nominale qui a toujours été rejetée par le mouvement de la ZAD depuis les débuts de la lutte pour se prémunir de la reproduction des effets de classes et des rapports de domination. Face à la menace qui pesait sur les activités de la ZAD, c'est néanmoins un compromis qui a été accepté dans le cadre du fonds de dotation en s'efforçant de relier le plus possible la gouvernance du fonds de dotation à l'Assemblée des usages. Cette assemblée représente en effet organe bien ancré dans le mouvement qui en rassemble toutes les composantes depuis les débuts de l'occupation. L'assemblée mandate six personnes pour composer le conseil d'administration en s'appliquant à

représenter le mouvement dans sa diversité : deux occupant-e-s, une agricultrice, une naturaliste en lutte, un co-président de NDDL Poursuivre ensemble, un ancien co-président de l'ACIPA, et une activiste historique qui assume aussi le rôle de présidente. Le Conseil d'administration est aussi épaulé par une équipe de dix personnes, elles aussi mandatées par l'Assemblée pour assister dans la gestion quotidienne du fonds. Enfin, un comité consultatif, composé de personnalités extérieures à la ZAD, est aussi désigné pour soutenir le fonds de dotation. Dans le cas du fonds de dotation *La terre en commun*, il s'agit par exemple de Geneviève Azam, économiste membre de l'association altermondialiste ATTAC, Frédéric Barbe, docteur en géographie, Alain Damasio, écrivain de science-fiction, des personnalités certes extérieures à la ZAD, mais qui y ont séjourné, ont écrit dessus, comprennent la lutte, les enjeux et l'esprit de la ZAD (*La terre en commun*, s. d. e). Le fonds s'efforce donc d'être représentatif de la pluralité de la ZAD et d'en protéger l'esprit. La représentation en soi est un concept dont les composantes de la ZAD se méfient, car il homogénéise les positions politiques. Il faut donc comprendre le fonds de dotation comme une façade juridique, une forme légalement acceptée qui dissimule le vrai organe décisionnaire qui reste l'Assemblée des usages au sein de la ZAD.

Le fonds de dotation *La terre en commun* fait partie de l'histoire récente de la ZAD et il est encore trop tôt pour étudier la réussite d'une telle initiative. Beaucoup d'incertitudes demeurent sur les terres qui seront effectivement mises en vente et sur les risques que cette entreprise de régularisation fait peser sur les dynamiques de la ZAD. Aux yeux d'anciens membres de la ZAD, ce compromis va à l'encontre de la véritable lutte paysanne que devrait continuer à mener la ZAD, pour une réforme agraire plus profonde qui libère l'agriculture des impératifs commerciaux. C'est une négociation qui rendrait la ZAD potentiellement inoffensive dans sa lutte politique. (D'ancien.e s membres de comités de soutien à la zad, 2019, 1^{er} juillet). Pour les habitant-e-s restés sur la ZAD et défendant le projet de fonds de dotation, cette régularisation juridique ne signifie pas une régularisation des pratiques. La superposition des usages et des expériences collectives, la diversité des modes d'habiter, le décroisement des sphères sociales, économiques, environnementales, la vivacité de la collectivité et le tissage quotidien entre les habitant-e-s et le territoire restent au cœur de la ZAD et vont bien au-delà de la conformité des COP, des baux agricoles et des fonds de dotation (Des habitant.e.s et collectifs de la Zad de Notre-Dame-des-Landes, 2019, 2 juillet). Au-delà de l'exercice d'équilibriste que cela représente, ce fonds de dotation illustre bien la mutation qui est en train de se jouer sur la ZAD en termes de gouvernance et de dynamiques collectives.

4. ANALYSE

La recension des écrits a permis de faire la lumière sur leur potentiel transformateur, mobilisateur et émancipateur de l'approche des communs. La lecture des chercheurs sur les communs a en effet permis de souligner la capacité théorique des communs à assurer la satisfaction des besoins de la communauté et la reproduction de la ressource, en incarnant un principe de réorganisation fondé sur l'autogouvernance, la réappropriation collective des faits sociaux, politiques et écologiques. L'étude du cas de la ZAD de NDDL a, quant à elle, permis de mettre en avant les multiples expériences de faire-commun nées de la lutte contre l'aéroport et de la volonté d'autonomisation et d'autodétermination de ses habitant-e-s. L'objectif de cette partie est désormais de faire entrer en résonance le cadre conceptuel avec les communs de la ZAD, pour déterminer s'il est possible de confirmer empiriquement la capacité des communs à entrer en opposition avec les logiques prédatrices du système capitaliste et d'enrichir l'approche des communs à la lumière des expériences vécues sur la ZAD.

Pour ce faire, les différentes expériences étudiées, l'autonomisation de la ZAD au global, ainsi que les initiatives d'Abrakadabois, de la bibliothèque du Taslu et du fonds de dotation *La terre en commun*, ont été passées au filtre de la grille d'analyse présentée au point 2.4. Les résultats complets de cette analyse sont disponibles à l'annexe 6. La grille a permis de faire ressortir les points saillants de ces initiatives ainsi que leurs vulnérabilités. L'étude de la ZAD a montré qu'elle est un enchevêtrement et un foisonnement d'initiatives collectives, qui se nourrissent mutuellement, se complètent et dissolvent ensemble les sphères économiques, politiques, sociales et environnementales sur le territoire. Plutôt que de présenter ces points en les abordant par dimension ou par initiative, le choix a donc été fait de se projeter directement dans ce qu'ils illustrent des enjeux qui entourent les communs, en utilisant les apprentissages de l'étude de cas et de la grille.

Les trois premières parties reviendront sur ce que la ZAD a montré de la capacité des communs à effectivement contrecarrer les structures du capitalisme. Aux logiques destructrices, injustes et aliénantes du système économique capitaliste dominant, dans sa version néolibérale, les trois premières parties s'efforceront de démontrer que les expériences de la ZAD illustrent des logiques régénératrices, équitables et émancipatrices sur lesquelles s'appuient les communs. Une quatrième partie reviendra par la suite sur une tension très palpable au sein de la ZAD et symptomatique de ce à quoi les expériences associées aux communs sont confrontées, leur institutionnalisation formelle et leur légalisation. Enfin, une dernière partie interrogera le potentiel de l'approche des communs à proposer aux militant-e-s, aux organisations ou collectivités, des principes de réorganisation sociétale.

4.1 À la destruction, les communs opposent la régénération

La force de ce qu'on réussit à construire les expériences de la ZAD s'exprime tout d'abord à travers la redéfinition du rapport des habitant-e-s de la ZAD à la ressource et à l'environnement. Un des points que la grille d'analyse souligne en effet sans équivoque réside dans la capacité des collectifs de la ZAD à préserver les ressources et à les soustraire aux mécanismes de marchandisation et d'exploitation, pour revaloriser une relation sensible avec le vivant.

Les pratiques de sylviculture douce privilégiées par le collectif Abrakadabois illustrent bien cette volonté de la ZAD de se détacher du productivisme et de l'extractivisme du capitalisme néolibéral, pour lui opposer des usages en symbiose avec le vivant. Les méthodes de culture des sols, d'élevage des animaux et la volonté de mettre en place des circuits ultra-courts, qui rapprochent l'artisan de la ressource, sont autant de pratiques qui participent à protéger le bocage dans sa globalité, en expérimentant une multitude de façons de vivre avec lui. Le fonds de dotation a, à ce titre, confirmé l'objectif de la ZAD de rester un territoire d'expérimentation, une fabrique de modes de culture, d'élevage et d'habiter le bocage qui forment une mosaïque d'usages et de créativité. Les habitant-e-s de la ZAD ont ainsi développé un rapport au temps très paradoxal, qui illustre bien leur engagement vis-à-vis du bocage. Malgré les expulsions et les destructions, malgré les menaces constantes qui pouvaient à tout moment mettre un terme aux expériences de la ZAD, les habitant-e-s pensent leurs activités dans un temps qui va bien au-delà de la lutte et bien au-delà de leur propre existence.

Les habitant-e-s de la ZAD ont aussi réussi à soustraire le territoire aux logiques prédatrices du système capitalisme, en rejetant la propriété privée et en refusant de s'inscrire dans des logiques de marchandisation. Les différentes composantes du mouvement ont bien identifié, dès les prémises de la lutte, le rôle joué par la propriété privée dans les logiques d'accaparement et d'exploitation des ressources. À cela, les habitant-e-s de la ZAD ont opposé la mise en commun des terres, la collectivisation des ressources et une vision d'une propriété sociale et inclusive. Les expériences de la ZAD sont l'expérimentation concrète d'une propriété collective d'un territoire commun, sur lequel les usages s'enchevêtrent et se concilient, et dont les habitant-e-s prennent soin, comme ils prennent soin d'eux-mêmes. Le fonds de dotation illustre bien la volonté d'opposer « l'appropriation-destination » à « l'appropriation-appartenance » pour reprendre les mots de Dardot et Laval. « L'appropriation-destination » est ce qui permet d'instituer l'inappropriable, autrement dit les ressources qui ne peuvent être appropriées ou plutôt ne devraient moralement pas l'être en tant que biens contribuant au bien-être collectif, d'en interdire l'appropriation exclusive, pour réussir à régler les usages

d'une ressource sans s'en faire propriétaire (Dardot et Laval, 2014). La structure juridique du fonds de dotation devrait en effet permettre de concrétiser cette forme de propriété collective, qui vienne garantir la continuité des usages et protéger les terres des appropriations. Beaucoup d'incertitudes demeurent sur la capacité du fonds à acquérir effectivement les terres, mais s'il réussit, il représentera un rempart efficace contre le droit *d'abusus* de la propriété privée. Ce rempart est de plus renforcé par le refus des habitant-e-s de la ZAD de s'inscrire dans des logiques de commercialisation, en privilégiant le don et la vente à prix libre. Le refus de la commercialisation n'est pas spécifiquement le propre du commun, mais au sein de la ZAD, il marque la volonté de s'émanciper du marché, de se réappropriier les faits économiques et surtout de privilégier les besoins de la ressource et de la communauté. Plus que cela, les expériences de la ZAD soulignent l'importance de ne pas subordonner la ressource aux besoins de la communauté. Le fonctionnement d'Abrakadabois éclaire très concrètement ces derniers points. La forêt n'appartient pas au collectif, il en est seulement le gardien, au nom du collectif et pour répondre aux besoins des habitant-e-s de la ZAD. Le bois n'est pas commercialisé, il vise avant tout à nourrir les projets de la ZAD. Les coupes ne dépendent pas des besoins invoqués, mais bien de ce que la forêt est capable d'assumer.

Enfin, l'un des apports les plus intéressants de la ZAD réside dans la redéfinition du rapport au vivant et dans la remise en question du concept même de nature. Le capitalisme et le paradigme du développement ont contribué à extraire l'homme de la nature, à faire de l'environnement une réalité hors de nous, qu'il nous faut maîtriser et exploiter. Les expériences associées aux communs posent les bases d'une réconciliation avec le vivant, en s'inscrivant dans une démarche de régénération des ressources. Mais les habitant-e-s de la ZAD poussent l'expérience encore plus loin, en refusant d'extraire l'homme de la nature et en reconnaissant que l'être humain fait partie de ce tissu vivant complexe, qui l'enveloppe et le traverse. Les habitant-e-s de la ZAD refusent les relations de sujet à objet imposées par la marchandisation et invitent à reconstruire des relations de sujet à sujet, à reprendre notre place dans les relations sociales symbiotiques qui lient le minéral, le végétal, l'animal et l'être humain (Prise de terre(s), 2019). La nature n'existe pas, elle est une construction sociale, dont les habitant-e-s de la ZAD nous invitent à nous défaire. Cette déconstruction sociale est une arme puissante contre les logiques de marchandisation, contre l'exploitation du vivant, contre l'extractivisme, contre l'agriculture et l'élevage intensif. Cette redéfinition du rapport au vivant irrigue profondément les relations que les habitant-e-s ont tissées avec le bocage et soutient les pratiques régénératives mises en place sur le territoire. Pour reprendre les mots du biologiste Baptiste Morizot, les habitant-e-s de la ZAD lancent un cri particulièrement riche d'enseignement, « nous sommes le vivant qui se défend, y compris contre sa conversion en nature » (Morizot, 2020, p.158).

4.2 Aux inégalités, les communs opposent l'équité

Le deuxième apport majeur qui se retrouve dans les trois expériences étudiées est l'expression concrète des impératifs d'équité et d'horizontalité défendus par les communs, qui s'expriment à la fois dans l'accès aux ressources et dans la prise de décision.

À l'individualisme, la compétitivité et l'égoïsme encouragés par le capitalisme néolibéral, les communs de la ZAD répondent par la revalorisation de l'entraide, de la coopération et de la solidarité. Le refus de la propriété privée et le refus des mécanismes d'accaparement limitent de facto l'accumulation des ressources et des pouvoirs. Mais la ZAD va plus loin, en faisant de l'entraide et de la collectivisation le cœur de la mise en commun des ressources, de la co-activité et de l'intégration sociale. Comme l'étude de cas a pu le montrer, les ressources produites sur la ZAD sont mises en commun sous forme de don, sans exigence de contribution autre que le fait d'être présent au sein de la lutte. Ce système assure la subsistance de tous et n'est pas sans rappeler l'économie morale et populaire des communs ancestraux. Néanmoins, le fonctionnement de la ZAD encourage la participation active de tous aux initiatives de faire-commun. La force de travail est collectivisée de façon fluide, gratuite et volontaire, l'entraide et la réciprocité assurent l'intégration sociale de tous et la transmission des savoirs et savoir-faire se fait justement à travers l'agir-commun. Sur ce dernier point, la ZAD met par ailleurs un point d'honneur à transmettre le plus largement possible la connaissance pour rendre chacun autonome et pour justement éviter la spécialisation fonctionnelle de quelques-uns, qui serait source d'injustice. La possibilité pour tous d'accéder librement aux ressources, aux moyens de production, aux savoirs, soutient l'agir-commun de la ZAD et illustre l'intégration de l'équité à la fois comme prérequis et comme moyen du commun.

Ce souci d'équité s'exprime aussi dans les processus de gouvernance mis en place sur la ZAD, qui visent à promouvoir l'autodétermination individuelle et collective et l'expérience concrète d'une réappropriation directe des faits politiques. Tout le monde, à partir du moment où il a rejoint la lutte, a une place à l'Assemblée des usages. Qu'il s'agisse d'un habitant historique ou d'un militant de passage, les voix portées sur la ZAD le sont avec le même volume. La richesse et le foisonnement de la ZAD naissent de cette volonté de ne surtout pas homogénéiser les points de vue et de ne pas les noyer dans un vote à la majorité. L'horizontalité de la ZAD s'incarne dans la conflictualité et la place laissée au débat. Elle s'incarne aussi dans la prédominance du consensus et le respect du droit de l'individu de déroger aux décisions prises par consensus. Ce dernier point crée une certaine tension, que la grille a aussi permis souligné, sur la difficulté de concilier le projet collectif de la ZAD avec l'impératif d'horizontalité et d'équité, face à des individus qui peuvent, à tout moment, refuser la légitimité de l'Assemblée des usages. Mais pour la ZAD, cela fait partie

d'un élément essentiel pour redonner vie et intensité au principe de démocratie directe. L'analyse des expériences de la ZAD a aussi permis de soulever quelques incertitudes quant à l'avenir de la ZAD suite à la signature des COP et à la création du fonds de dotation. La fin du projet d'aéroport et la stratégie administrative qui a suivi ont en effet mené au départ de certaines des franges plus radicales du mouvement et à la légalisation de certaines activités versus d'autres. Là où l'horizontalité de la ZAD avait permis de limiter jusqu'à présent les rapports de domination, le fonds de dotation fait courir le risque de niveler le débat et de valoriser davantage certaines initiatives, légalisées et confortées dans leurs activités.

4.3 À l'aliénation, les communs opposent l'émancipation

Enfin, si le cadre conceptuel a permis de montrer que l'autonomisation vis-à-vis de l'État et du marché était au cœur de l'approche des communs, l'analyse des expériences de la ZAD montre que le projet d'autonomisation de la ZAD en a fait un impératif. La lutte a non seulement libéré le territoire et les ressources de l'emprise de l'Entreprise-monde, comme abordé au point 4.1, mais elle a aussi libéré l'individu et le collectif, à travers le principe d'autodétermination, et a ainsi fait émerger un imaginaire très puissant et nécessaire à l'émergence d'une alternative mobilisatrice.

La ZAD a en effet subordonné sa construction collective à l'autonomisation et l'autodétermination de l'individu, avec la volonté de l'extraire de tous les rapports de domination imposés par la culture du capitalisme. La ZAD a tout d'abord ménagé un espace de liberté dans lequel l'individu a pu se réemparer des outils, des savoirs et savoir-faire, pour être en mesure de subvenir à ses propres besoins. Le travail est devenu empuissantant, en répondant à l'impératif d'autonomie, en construisant le collectif et en restant le résultat d'un choix conscient de l'individu de s'engager dans l'agir-commun. La ZAD a aussi été pour l'individu un appel à la responsabilisation et à la réappropriation du pouvoir décisionnel. L'horizontalité de l'autogouvernance de la ZAD est le résultat de la multiplicité d'individus exerçant leur droit de participer à la construction du commun, mais aussi d'en déroger. Les témoignages issus de la ZAD laissent transparaître que cette réappropriation du quotidien, du rapport au travail, du rapport à l'argent et cette participation active à la co-construction sociale et politique ont libéré chez l'individu une énergie vitale qui avait été anesthésiée par le système dominant. Cette énergie est d'autant plus puissante qu'elle a été attisée par l'urgence et la force de la lutte contre l'État. Pignocchi parle de « la sensation de reprise en main de son destin » et de « l'épaisseur d'existence » que la ZAD procure (Pignocchi, 2019, 30 juillet). Alain Damasio exprime aussi très bien que ce n'est la lutte en elle-même qui émancipe l'individu, mais la réappropriation de l'existence qu'elle implique :

« La qualité d'une lutte ne se mesure pas à ce qu'elle obtient, mais à ce qu'elle fait de nos vies et dans nos vies : un tissage, une fierté immanente, la noblesse de se tenir debout et d'avancer » (Damasio, 2020, p.8).

Cette émancipation individuelle a nourri la créativité et la liberté du collectif de la ZAD, laissant émerger un foisonnement d'initiatives, une certaine euphorie riche d'expérimentations collectives. La ZAD montre que quand l'espace de liberté est là, les gens sont capables de s'en emparer et de faire surgir le commun. L'autodétermination individuelle n'est en effet pas le renforcement de l'individualisme, mais le choix de se constituer en commun et de respecter l'individu dans ce commun, en revalorisant la coopération, la médiation, la solidarité.

L'analyse des expériences de la ZAD a fait émerger la relation difficile des habitant-e-s de la ZAD avec les impératifs d'institutionnalisation des communs. Pour les habitant-e-s de la ZAD, formaliser les droits, devoirs et obligations de chacun fait courir le risque de tomber dans une bureaucratie et d'ancrer des rapports de domination qui tuent l'horizontalité et la créativité du commun. Néanmoins, force est de constater que les habitants-e-s de la ZAD ont bien construit une structure d'autogouvernance, fondée sur des instances collectives fortes, comme l'Assemblée des usages, la bibliothèque du Taslu, le No-marché, sur des us, des coutumes, des principes fondateurs. Si les habitant-e-s de la ZAD se méfient des rôles, des statuts et des sanctions, elle pose néanmoins les bases d'une société autonome, telle que pensée par Cornelius Castoriadis. Castoriadis voyait dans la société autonome :

« Une société qui non seulement sait explicitement qu'elle a créé ses lois, mais qui s'est instituée de manière à libérer son imaginaire radical et à être capable d'altérer ses institutions moyennant sa propre activité collective, réflexive et délibérative » (Castoriadis cité par Wilgos, 2020, p.50).

Autrement dit, la société autonome est une société qui s'autogénère consciemment et qui conserve sa capacité à évoluer, à s'adapter, à se remettre en question. Une société autonome s'appuie sur des individus autonomes qui, riches de leur liberté, sont capables de mobiliser la créativité nécessaire pour co-construire, déconstruire, reconstruire constamment l'expérience collective. Il est prématuré de parler de société autonome pour la ZAD, mais l'idée d'une émancipation individuelle qui attise l'émancipation collective, pour atteindre et nourrir l'autonomie, est bien présente. Finalement, le cas de la ZAD confirme la capacité des expériences associées aux communs à se réapproprier les faits écologiques, politiques et économiques et à les dissoudre dans les faits sociaux, par l'autogouvernance et par l'agir-commun. Elle insiste davantage en revanche sur l'importance pour les communs de représenter des espaces de liberté individuelle pour libérer le potentiel créatif du collectif.

4.4 Le commun en tension entre émancipation et légalisation

L'analyse des expériences de la ZAD a permis de confirmer la capacité des communs à libérer des espaces d'autonomie vis-à-vis du système capitaliste pour construire une alternative multidimensionnelle et riche. Elle a, en revanche, aussi permis d'interroger la pérennité de ce qui se construit sur la ZAD et de révéler les tensions liées à l'institutionnalisation et à la légalisation des activités de faire-commun qui ont émergé sur le territoire. Ces tensions s'incarnent à la fois dans les réticences internes de la ZAD à formaliser sa gouvernance et dans la pression externe exercée par le gouvernement.

La question de la gouvernance a toujours été un grand sujet de débat et de conflit au sein de la ZAD. Elle s'est toujours refusée à se doter d'instances organisationnelles formelles et de règles écrites, pour se prémunir des dérives liées à l'instauration d'une bureaucratie et d'une administration qui définit des rôles, des statuts, reproduit des effets de domination et sclérose le collectif. Cette résistance à la formalisation est ce qui a permis de faire émerger une telle richesse des points de vue et des initiatives au sein de la ZAD et qui a permis de pousser aussi loin les déconstructions mentales du système dominant. Mais, cela s'est aussi accompagné de frustrations face à la difficulté d'atteindre des consensus et de construire une vision commune pour l'avenir. En réalité, bien qu'elle ne soit pas écrite ou présentée comme telle, il existe bien sur la ZAD une gouvernance, fondée sur les débats et les consensus qui émergent de l'Assemblée des usages, sur les différents collectifs qui se coordonnent pour se partager les ressources, les moyens de production, la main d'œuvre et les savoirs, à travers des moyens de communication communs et des espaces collectifs emblématiques. Néanmoins la ZAD est un à moment critique de son histoire. Si ce refus d'institutionnalisation a permis de faire tenir la lutte contre le projet d'aéroport, ce contexte est en train de changer. Ce point fait émerger une première interrogation quant à la capacité de la ZAD à conserver son élan vital et sa fécondité, suite à l'abandon du projet d'aéroport. Le mouvement a été généré à travers la lutte et ce refus de formalisation est ce qui a permis à la ZAD de se reconstruire encore et encore et de tenir bon. Le conflit contre l'État s'est déplacé du rejet de l'aéroport à la défense de ce qui a été construit sur la ZAD au cours des dix dernières années. Comme nous l'avons vu au point 3.5, cette nouvelle lutte foncière et l'impératif de légalisation à travers le fonds de dotation ont commencé à faire éclater l'unité d'un mouvement dont l'hétérogénéité ne pouvait plus être contenue sans le cadre pour le faire. Au sein même de la ZAD, la question se pose donc de savoir si la définition d'une véritable vision commune et la formalisation des règles de gouvernance ne seraient pas nécessaires pour assurer la pérennité des expériences. Le fonds de dotation pose, théoriquement, car il est trop tôt pour le dire, les bases de cette institutionnalisation, en formalisant le rôle de l'Assemblée des usages, sans pour autant altérer les pratiques informelles de la ZAD.

La lutte entourant les enjeux liés au foncier et la création du fonds de dotation illustrent aussi la difficulté des expériences associées aux communs à naviguer cette tension entre émancipation et légalisation. Comme abordé au chapitre 2, Ostrom avait identifié comme un impératif de pérennité la nécessité pour les communs d'être reconnus par les autorités extérieures. Pour perdurer, l'indépendance de la communauté de commun doit être acceptée et protégée par les autorités gouvernementales. La répression violente exercée sur la ZAD depuis les débuts de l'occupation illustre bien ce point et la vulnérabilité des expériences associées aux communs quand l'État les considère comme illégales. D'un autre côté, en suivant la conception de Dardot et Laval, les nouveaux communs doivent être les communs de la résistance anticapitaliste et doivent s'émanciper de l'État et du marché. Les communs de la ZAD sont transgressifs par nature, ce qui fait à la fois leur force et leur vulnérabilité. C'est pourquoi la lutte autour des enjeux fonciers de la ZAD est symptomatique de cette tension qui habite aujourd'hui les nouveaux communs. Si les habitant-e-s de la ZAD ont gagné la bataille contre l'aéroport, la pression administrative, qui amène les paysan-ne-s à signer des COP et des baux agricoles pour sauver leurs activités, menace le territoire du morcellement des usages et de la communauté. Elle menace aussi plus largement la vivacité, le foisonnement, l'anticonformisme qui ont fait la ZAD. Le fonds de dotation est un choix potentiellement judicieux de la part des habitant-e-s de la ZAD, car il permet justement de protéger de ce morcellement, de soustraire le territoire et la communauté aux logiques du système dominant et de préserver l'enchevêtrement des usages. Le fonds de dotation peut continuer de dissimuler un agir-commun transgressif derrière une façade légale. Encore faut-il que le fonds puisse effectivement acquérir le territoire de la ZAD et que sa structure de gouvernance ne vienne pas anesthésier la fougue de ses habitant-e-s.

Globalement, les expériences de la ZAD permettent de faire la lumière sur cette discordance entre ce que nous appelons les communs transgressifs, que l'on peut assimiler aux communs de la résistance au capitalisme de Dardot et Laval, et les communs conformistes de la légalisation. Le commun transgressif est celui qui porte en lui une véritable alternative, qui est capable de déconstruire concrètement les structures du capitalisme. Mais son émergence et sa continuité sont un combat. À l'inverse, les communs conformistes jouent selon les règles du jeu de l'État, mais comment peuvent-ils alors remettre en question les mécanismes fondateurs et destructeurs d'un système qui les coopte? Bien des expériences associées aux communs jouent aujourd'hui ainsi un rôle d'apaisement social, un anesthésiant donnant l'illusion d'une liberté, mais qui est en réalité sous contrôle. L'exemple des ruelles vertes à Montréal est très parlant. Les ruelles vertes peuvent en effet être comprises comme une expérience de commun, une communauté qui se constitue et s'organise autour de la réappropriation d'un espace urbain. Ces initiatives sont

encouragées et soutenues par la Ville de Montréal, qui valide les projets et administre leur déploiement. Résultat, le tiers des ruelles vertes du quartier Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sont aujourd’hui laissées à l’abandon face au manque d’implication citoyenne (Saint-Louis. 2019, 11 octobre). L’illusion d’une délégation des pouvoirs et d’un espace de liberté ne suffit pas à faire-commun et à empuissanter le collectif. Si on attend que l’État nous donne le commun, celui-ci n’arrivera jamais. Ce que la ZAD nous apprend, c’est qu’aujourd’hui, le commun s’arrache.

4.5 Les communs, de l’expérimentation à l’expansion

Les expériences de la ZAD ont confirmé le caractère transformateur de l’approche des communs, leur capacité à construire de nouveaux paradigmes équitables, durables et empuissantants, et à faire société au sein de la communauté de communs. Si les expériences de la ZAD ont inspiré, au-delà de leurs frontières, un mouvement plus large de lutte et de réappropriation du territoire, elle ne suffit pas pour autant à faire des communs une approche capable de se substituer au système économique capitaliste à une échelle plus globale. La question est donc de savoir comment mettre à l’échelle les expériences associées aux communs, comment les faire passer d’initiatives isolées à des principes de réorganisation sociétale plus larges, pour représenter une véritable force de changement et comment réconcilier les communs transgressifs avec l’action publique de l’État. Cette dernière partie, sans vouloir donner de réponse précise, vise à présenter les enjeux auxquels les expériences associées aux communs font face et à présenter quelques pistes de réflexion apportées par la recherche sur comment fédérer les expériences associées aux communs et comment faire du commun le principe organisationnel de l’action publique.

Les habitant-e-s de la ZAD n’ont pas pour ambition de faire de leur expérience un modèle à répliquer ou une formule à reproduire ailleurs. Les expériences associées aux communs sont des réalités profondément locales et spécifiques qui ne peuvent être systématisées dans leur forme. En revanche, à l’image de la ZAD, elles portent en elles des principes puissants et inspirants qui ont le pouvoir de contaminer d’autres territoires et d’autres communautés. Les habitant-e-s de la ZAD ont ainsi bien plus la volonté d’être porteurs d’un souffle de liberté, d’émancipation, d’autodétermination, qui puisse réveiller les consciences et pousser les individus à entrer en résistance contre le système par la réappropriation collective des territoires. Ils positionnent d’ailleurs aujourd’hui le territoire de la ZAD comme une base arrière pour d’autres luttes, illustrant leur volonté de, non pas répliquer à l’identique leur expérience, mais de la partager et de mettre en réseau les luttes. Le philosophe Jacques Rancière associe ces expériences de réappropriation et ces communs en résistance à des oasis, « des espaces de liberté au milieu d’un désert, à ceci près que le désert n’est pas le vide, mais le trop-plein du consensus », consensus étant entendu ici

comme conformisme (Truong, 2020, 17 Août). Damasio les associe quant à lui à des îlots, surgissant au milieu d'un capitalisme liquide qui s'est glissé dans tous les interstices (Damasio, 2019, 12 juillet). Comment alors multiplier ces îlots, sans compromettre leur pluralité, leur spécificité et leur ancrage local? Et faut-il espérer atteindre un effet de seuil, une masse critique de communs qui permettent de faire basculer la vapeur, ou bien faut-il passer à l'échelle de façon plus radicale? Comment faire passer les communs de l'expérimentation à l'expansion?

Pour représenter un principe d'organisation plus large et un vrai contre-pouvoir au système capitaliste, les communs doivent aussi réussir à contaminer les instances institutionnelles de la sphère publique, pour ne pas rester des initiatives louables, mais enclavées et dispersées. Pour Dardot et Laval, cela veut dire faire du commun le fondement de la démocratie et de l'activité politique. Il s'agit de faire vivre au sein des institutions gouvernementales les principes d'autodétermination, d'autogouvernance, d'horizontalité et d'équité, pour faire de l'activité politique la délibération concertée d'êtres humains libres qui choisissent de prendre part à la politique et de co-construire ensemble (Dardot et Laval, 2014).

L'impératif de démocratie directe et d'ancrage local des communs a ainsi fait émerger un courant de pensée prometteur, le communalisme, et sa version urbaine, le municipalisme. Ce courant vise à promouvoir la décentralisation et la démocratisation des instances gouvernementales locales, en faisant des communes et des municipalités le point de départ de l'intégration des communs au cœur des institutions (Durand-Folco, 2016). Ce municipalisme prend deux formes. Il s'agit tout d'abord pour les instances municipales de créer les conditions institutionnelles favorables à la prolifération des communs. La municipalité deviendrait alors le tremplin qui permet aux citoyens de se réapproprier des ressources et de choisir de les gérer collectivement, sous la juridiction municipale, tout en conservant autonomie et souveraineté sur l'organisation du commun. La deuxième forme est de faire du commun le principe organisateur de l'action politique, réintégrant les citoyens directement dans la gestion des biens et des politiques publiques (Sauvêtre, 2018). Bologne et Barcelone sont deux exemples d'une volonté d'intégration des communs comme principe politique à l'échelle des municipalités. L'association Labsus en Italie a ainsi rédigé des règlements fondés sur la gestion partagée des biens communs urbains, qui ont été adoptés par plus de 40 communes. Ces règlements visent à promouvoir un modèle organisationnel fondé sur la délégation aux citoyens de la gestion des certaines ressources et de certains usages. Les citoyens ont ainsi la possibilité de se réapproprier la gestion et l'entretien de certains biens urbains, comme des parcs ou des places. Ils disposent aussi de la possibilité de se réapproprier et de régénérer des immeubles publics laissés à l'abandon ou sous-utilisés (Ranocchiarri et Mager, 2019). À Barcelone, l'intégration des communs a pris la forme d'un mouvement politique municipaliste d'envergure ayant

réussi à conquérir la mairie de Barcelone en 2015 sous le slogan « Barcelone en commun ». Le projet politique de Barcelone est de faire du commun le fondement de la pratique démocratique et de la gestion publique. Née d'une plateforme d'autocoordination citoyenne ayant fait converger de nombreux mouvements sociaux, la politique du commun de Barcelone vise à remettre l'implication et la responsabilisation des citoyens au cœur de la vie politique de la ville. Cela passe par exemple par la revalorisation du principe d'une gestion civique, plutôt que d'une gestion privée ou publique, et la réappropriation communautaire du patrimoine public (Sauvêtre, 2018).

Dardot et Laval complètent ce principe de municipalisme par le principe de fédéralisme. Ils empruntent à l'économiste Proudhon la notion d'une fédération des communs, qui viendrait remplacer l'État-nation. Cette fédération permettrait de lier les territoires et de coordonner les communes ou municipalités sur des enjeux plus globaux, tout en respectant les principes d'horizontalité et d'égalité entre les communes, ne subordonnant aucune entité à une autre. Ce principe de fédération porterait en lui la capacité de s'étendre à l'échelle du monde et de même faire émerger une citoyenneté transnationale, ou des citoyens de plusieurs nationalités, partageant des enjeux communs sur une même ressource, pourraient se constituer en collectif d'autogouvernance (Dardot et Laval, 2014).

Sans prendre position sur le besoin d'un renversement ou d'une révolution, il est aisé de comprendre que la prolifération des communs et leur passage à une échelle communale, municipale ou étatique ne se feront pas sans livrer bataille. Car ni l'État ni le marché n'abandonneront aussi facilement leur souveraineté et leurs privilèges. Comme toute lutte sociale d'envergure, il va falloir aller déployer une énergie considérable pour faire émerger les communs sur l'ensemble du territoire et pour les instaurer au cœur du politique. La force des communs réside justement dans la puissance mobilisatrice des imaginaires qu'ils réussissent à déployer, en fusionnant la lutte sociale et la lutte idéologique. La ZAD a en effet prouvé son énorme pouvoir idéologique de déconstruction, redéfinissant les relations au vivant, rejetant la conception moderne de l'argent, du travail, de la propriété, réinterrogeant sans cesse les constructions mentales que l'on tient pour acquises ou naturelles. Plus fort encore, la ZAD a incarné à travers la multiplicité de ses expériences, la concrétisation d'utopies collectives, d'alternatives enviables et souhaitables. Ces utopies ne sont pas idylliques, elles sont complexes, conflictuelles, incertaines, mais elles sont libres, collectives, conscientes et porteuses d'espoir dans une époque où celui-ci se fait rare. Pour terminer, je citerai David Graeber, pour rappeler la puissance des espaces de liberté taillés par les expériences associées aux communs :

« La révolution commence lorsqu'on se demande quel genre de promesses se font les hommes et les femmes libres entre eux, et dans quelle mesure en le faisant, commençons-nous à créer un nouveau monde » (Graeber, 2020, p.179).

CONCLUSION

Notre civilisation vit un moment inédit de son histoire, où le paradigme sociétal qu'elle a érigé au cours des derniers siècles est précisément celui qui est en train de la mener à sa perte. L'objectif de cet essai était de déterminer dans quelle mesure l'approche des communs peut offrir des réponses face aux logiques destructrices et inégalitaires du système capitaliste et à la crise globale, en s'appuyant sur l'étude du cas de la ZAD de NDDL.

Pour cela, le premier chapitre a justement permis de préciser cet objectif en commençant par revenir sur la particularité de la crise globale que nous traversons, illustrant son caractère inédit, multidimensionnel, grave et urgent, ainsi que sur la responsabilité du système économique capitaliste au cœur de cette crise. Nous avons tout d'abord décrit comment ce système capitaliste s'est érigé en véritable système-monde, global et totalisant, en s'appuyant sur une formidable capacité d'expansion et de renouvellement pour ensuite mettre en exergue ses logiques destructrices pour l'environnement et socialement inégalitaires et aliénantes. C'est tout d'abord l'affrontement entre d'un côté un système-monde illimité, fondé sur le paradigme du développement et le besoin insatiable de croissance économique, et de l'autre un système Terre physiquement limité. C'est ensuite un système que le régime propriétaire a rendu structurellement inégalitaire, en faisant de la division du travail, de l'appropriation et l'accumulation des moyens de production, des ressources et des richesses, les bases de son fonctionnement. Ces mécanismes sont par ailleurs exacerbés par le mode de régulation néolibéral, qui a fait de l'État le garant des intérêts des acteurs économiques plutôt que de ceux de la collectivité. C'est enfin un système qui a progressivement aliéné l'individu à ses logiques productivistes et à ses systèmes techniques, le dépossédant des moyens de production, l'obligeant à vendre sa force de travail et colonisant sa vie quotidienne, son rapport au temps, à l'argent, aux autres. Face à ce constat et à la multiplication des expériences et des mouvements sociaux cherchant à formuler des réponses à cette crise globale, ce sont les communs qui ont retenu notre attention. La réémergence pratique de ces modes d'autogouvernance des ressources collectives et le regain d'intérêt de la recherche, impulsé par le prix Nobel d'Elinor Ostrom en 2009, ont en effet révélé une approche prometteuse dans sa capacité à répondre aux besoins d'une communauté tout en préservant l'environnement. La question de recherche principale était ainsi de déterminer si l'approche des communs est en mesure de proposer une alternative au capitalisme suffisamment englobante et multidimensionnelle pour représenter un principe de réorganisation sociétale émancipé de ses logiques destructrices, injustes et aliénantes. Le cas de la ZAD de NDDL, utilisé ici pour étudier la concrétisation des principes des communs, a finalement été introduit, comme étant une illustration particulièrement riche d'apprentissages. Ce territoire rural, exproprié par l'État au nom de

l'utilité publique pour y construire un aéroport, est rapidement devenu un symbole de ces enclosures du capitalisme, qui s'appuient sur le duopole État-marché pour nourrir leurs intérêts économiques au détriment des intérêts de la collectivité et de l'environnement. Née de la lutte et de la volonté de défendre le bocage, la quête d'autonomisation et d'émancipation de la ZAD en a fait un territoire d'expérimentation d'expériences pouvant être associées aux communs, fondées sur la collectivisation des ressources et l'autodétermination collective et individuelle.

Le deuxième chapitre constitue notre réponse au premier objectif spécifique qui était avant tout d'identifier les principes fondateurs de l'approche théorique des communs par une recension des écrits et de voir s'ils entrent en opposition avec les logiques du système capitaliste, dans le but de construire par la suite une grille d'analyse à travers laquelle lire les expériences de la ZAD. Plus que la gestion d'une simple ressource commune, le travail de recherche a montré que les communs s'incarnent dans la volonté d'une communauté de se réapproprier et de mettre en commun une ressource abritant des usages multiples et collectifs, et dans les efforts investis constamment par la communauté pour se définir des règles de gouvernance à même d'encadrer cette gestion collective. La particularité de ces espaces institutionnels réside dans leur volonté d'assurer la reproductivité de la ressource, de garantir l'autodétermination de la communauté et de soutenir une gouvernance équitable, locale, adaptable et pérenne. Au-delà du mode de gouvernance, les auteurs identifient la puissance des communs dans leur capacité à remettre en question un des fondements du capitalisme, la propriété privée. Le capitalisme a fait de la propriété privée la règle, dépossédant les communautés de leurs droits et de leurs usages, transformant les liens sociaux et locaux tissés entre la communauté et son territoire, au profit d'une nature rationalisée, marchandisée et rentable. À la propriété privée, l'approche des communs oppose une propriété comme faisceau de droits et comme fonction sociale, revalorisant la capacité des individus à coopérer et à concilier collectivement les usages de chacun et réaffirmant la prédominance des besoins de la collectivité et de la ressource sur l'impératif de rentabilité. Cette propriété sociale et inclusive souffre en revanche aujourd'hui d'un manque de reconnaissance et donc de protection de la part du système étatique. Enfin, la recherche a permis de faire émerger le potentiel mobilisateur et émancipateur des communs comme principe politique. En arrachant à l'État et au marché les droits d'usage et de gestion des ressources, la communauté de commun et les individus qui la constituent se réapproprient les moyens de production, les savoirs, les processus décisionnels et reconstruisent ensemble par la coproduction et la codécision, des bases sociétales fondées sur des principes de solidarité, de réciprocité, d'équité et de respect de la ressource.

Les expériences de communs de la ZAD de NDDL ont ensuite été explorées plus en détail dans le chapitre 3. La constitution de la ZAD de NDDL a tout d'abord été présentée à travers son opposition aux prédatiions capitalistes et à l'État néolibéral qu'incarnait le projet d'aéroport. Puis l'étude de la démarche d'autonomisation de la ZAD a fait émerger les principes structurants ayant soutenu une prolifération d'initiatives de collectivisation et d'auto-organisation. La défense de l'intégrité du bocage est ainsi passée par une remise en culture du territoire, fondée sur des pratiques régénératrices, sur la redéfinition d'un rapport au vivant social et sensible et sur le rejet de toute forme de propriété privée. La mise en commun des terres et des moyens de production, la transmission généralisée et active des savoirs et savoir-faire et le partage des ressources produites sont devenus les moyens d'une autonomisation individuelle et collective fondée sur l'entraide, l'équité et la responsabilisation. Il a enfin été montré que la gouvernance de ces expériences trouvait racine dans une tension entre d'un côté l'impératif d'horizontalité et la volonté de coordonner l'action collective sans faire émerger de rapports de domination, et de l'autre côté le respect du droit de l'individu de déroger au collectif. Les débats et les conflits sont apparus comme constitutifs d'un territoire vivant, effervescent, en action et en collaboration continues, mais qui peine à se rassembler autour d'une vision et à former une véritable communauté positive. Ces principes structurants ont ensuite été étudiés à l'échelle des trois initiatives plus précises. L'étude d'Abrakadabois a souligné la multiplicité des liens et des interdépendances qui lient les activités de la ZAD entre elles et avec le territoire, ainsi que les efforts réalisés pour développer des méthodes de production en symbiose avec le vivant. L'étude de la Bibliothèque du Taslu a permis d'insister sur le rôle central de la co-construction et du partage de la connaissance. L'étude du fonds de dotation a enfin soulevé les nouveaux enjeux auxquels la ZAD est confrontée, interrogeant la pérennité des activités suite à la fin du projet d'aéroport et révélant la difficulté de légaliser la ZAD sans en perdre sa vivacité.

Après avoir analysé ces différentes expériences à l'aide de la grille développée au chapitre 2, le dernier chapitre a permis de revenir sur ce que les expériences de la ZAD illustrent de la capacité des communs à entrer en opposition avec les logiques capitalistes, mais aussi sur ce qu'elles ont souligné des enjeux et des vulnérabilités auxquels les expériences associées aux communs font face pour développer un réel potentiel transformateur. L'étude des expériences de la ZAD confirme le caractère régénérateur des communs, permettant de soustraire les ressources à la propriété privée et aux logiques productivistes du marché. Elle pousse surtout la réflexion plus loin en démontrant que pour réellement émanciper le vivant des mécanismes de marchandisation, il est crucial de sortir de la relation d'objet à sujet et de déconstruire le concept même de nature, pour réinstaurer des relations de sujet à sujet avec le vivant et reconstruire des liens symbiotiques avec lui. Les expériences de la ZAD incarnent aussi très concrètement les principes

d'équité et d'horizontalité des communs, rejetant la démocratie participative pour une gouvernance autonome, directe, conflictuelle, et revalorisant l'entraide et la solidarité. Enfin, les expériences de la ZAD sont une illustration riche et prometteuse de la capacité des communautés à s'émanciper de l'autorité de l'État et du marché. Les principes d'autodétermination individuelle et collective au cœur de ces expériences génèrent une réappropriation des pouvoirs décisionnels et un engagement dans la co-construction de la communauté particulièrement libérateurs et empuissants. Si la ZAD a posé les bases d'une société autonome, elle a aussi révélé une tension très palpable au sein des communs, celle du choix entre l'émancipation et la légalisation. En entrant en résistance contre le capitalisme, les communs mettent *de facto* leur pérennité en jeu, face à un État et à un marché qui craignent ce qu'ils réussissent à démontrer. Mais en s'intégrant dans des outils juridiques existants, ou en les détournant, les communs courent le risque d'un conformisme qui annihile leur potentiel transformateur. Ce constat a ainsi permis dans un dernier temps d'ouvrir la réflexion sur de nouvelles pistes de recherche qui pourraient permettre aux communs de sortir de la simple expérimentation transgressive, pour s'inscrire dans une expansion en un principe organisateur de la vie politique et sociale. Sans essayer de systématiser les communs selon un modèle de gouvernance à répliquer, le municipalisme ou communalisme, sont des mouvements intéressants, qui visent à intégrer les principes d'autogouvernance et d'horizontalité des communs au cœur des institutions publiques. Il s'agit de non seulement créer les conditions propices à la multiplication et l'autonomie des communs, mais aussi de faire du fait politique public et de la gestion des biens publics, des communs réappropriés par les citoyens. Enfin, une autre piste de recherche à creuser est celle d'un fédéralisme des communs, qui redéfinirait le rôle de l'État, pour laisser la place à une structure fédérale capable de coordonner de façon horizontale les communs, les communes et municipalités et de tisser des liens entre des territoires libres et émancipés.

RÉFÉRENCES

- Abraham, Y. (2015). Les fausses promesses de la technoscience. *Relations*, (780), 16–17. Repéré à <https://www.erudit.org/en/journals/rel/2015-n780-rel02099/78857ac/>
- Abraham, Y.-M. (2018). Sortir de l'entreprise-monde par les communs. Communication présentée au 19e colloque annuel des étudiants de cycles supérieurs du Centre de recherche sur les innovations sociales, Québec. [Vidéo en ligne] repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=36pvIbLEpFA>
- Abraham, Y.-M. (2019). Le grand bousculement écologique. *Relations*. (802), 28-29. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/90557ac>
- Abrakadaboïs. (2018). *Lettre d'info Abrakadaboïs — juillet 2018*. Repéré à https://zad.nadir.org/IMG/pdf/lettre_info_abrak_11juil2018.pdf
- Aghion P. et Antonin C. (2017). Progrès technique et croissance depuis la crise. *Revue de l'OFCE*, 153, 63-78. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2017-4-page-63.htm>
- Allaire, G. (2013). Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande. *Revue de la régulation*, 14. <https://doi.org/10.4000/regulation.10546>
- Allaire, G. (2019). L'ambivalence des communs. *Développement durable et territoires*, (10). Repéré à <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13442>
- Allegret, J.-P. et Merrer, P. L. (2015). *Économie de la mondialisation. Vers une rupture durable?* (2e éd). Louvain-La-Neuve, Belgique : Éditions De Boeck Supérieur
- Alvaredo, F., Chancel, L, Piketty, T., Saez, E. et Zucman, G. (2017). Rapport sur les inégalités mondiales — 2018 — Synthèse. World Inequality Lab. Repéré à <https://www.carrefourtheatre.qc.ca/wp-content/uploads/2018/04/wir2018-summary-french.pdf>
- Amin, S., Arrighi, G., Chesnais, F., Harvey, D., Itoh, M. et Katz, C. (2006). Qu'est-ce que le néolibéralisme? *Actuel Marx*, 40(2), 12-23. Repéré à <https://doi.org/10.3917/amx.040.0012>
- Amougou, T. (2015). Capitalisme, reproduction inégalitaire et transition développementaliste. *Alternatives sud*, 22, 35-65. Repéré à https://www.cetri.be/IMG/pdf/as_inegalites_pdf_final_2015_-_3.pdf
- Angus, I. (2018). *Face à l'Anthropocène. Le capitalisme fossile et la crise du système terrestre*. Montréal : Édition Écosociété.
- Aufrère, L et De Grenier, N. (2018). Recompositions du travail autour de communs : déplacement des imaginaires et réinvention des parcours. Dans Alix, N., Bancel, J.-L., Coriat, B., Sultan, F, *Vers une république des biens communs?*, (p. 31-49). Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.

- Barbe, F. (2016). La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l’habiter comme politique. *Noroi*, 238-239, 109-130. Repéré à <https://doi.org/10.4000/noroi.5898>
- Bihoux, P. (2019). La transition énergétique peut-elle être low-tech? *Revue internationale et stratégique*, 113(1), 97. <https://doi.org/10.3917/ris.113.0097>
- Bih, A. (2008). Immanuel Wallerstein, comprendre le monde. Introduction à l’analyse des systèmes-monde. *Revue ¿Interrogations?*, 7. Repéré à <http://www.revue-interrogations.org/Immanuel-Wallerstein-Comprendre-le>
- Bih, A. (2019). La notion de système-monde chez Wallerstein. Considérations critiques. *Contretemps. Revue de critique communiste*. Repéré à <https://www.contretemps.eu/systeme-monde-wallerstein/>
- Blondiaux, L. (2015). Démocratie participative/délibérative. Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir). *Dictionnaire de la pensée écologique*, (p. 269-272) Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.
- Boccaro, P. (2011). *La crise systémique : Une crise de civilisation*. Pantin, France : Fondation Gabriel Péri
- Bollier, D. (2014). *La renaissance des communs. Pour une société de coopération et de partage*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer.
- Boidin, B., Hiez, D., & Rousseau, S. (2008). Biens communs, biens publics mondiaux et propriété. Introduction au dossier. *Développement durable et territoires*, (10). Repéré à <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.5153>
- Broca, S. (2016). Les communs contre la propriété? Enjeux d’une opposition trompeuse. *SociologieS, Dossiers, Des communs au commun : un nouvel horizon sociologique?* Repéré à <http://journals.openedition.org/sociologies/5662>
- Cadet, J-J. (2014, juin). Travail aliéné chez Karl Marx : un sujet « désobjectivé » dans des processus d’objectivation. Communication présentée à la Journée des doctorants de l’ED 31, 2014, Saint-Denis, France. Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01528561/document>
- Callens, S. (2015). Ulrich Beck (1944-2015) et la société mondiale du risque. *Développement durable et territoires*, 6(1). Repéré à : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/10785>
- Caron, C. (2015). Halte au capitalisme vert. *Relations*, (777), 12-13. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/73696ac>
- Caron, C. (2016). À qui la terre? Accaparements, dépossession, résistances. *Relations*, (785), 14-16. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/82583ac>

Charbonnier, P (2015). Marx, Karl (1818-1883). Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir). *Dictionnaire de la pensée écologique*, (p. 627-630) Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.

Concepcion, A. (2018, 17 octobre). [Infographie] Carte des ZAD en France : Qui succèdera à Notre-Dame-des-Landes? Novethic. Repéré <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/infographie-carte-des-zad-en-france-qui-succedera-a-notre-dame-des-landes-146451.html>

Copin des bois. (2020). *À la ZAD, une forêt en commun*. Repéré à <https://copindesbois.fr/alternatives-forestieres/zad/>

Coriat, B. (2015a). Propriété, exclusivité et communs : le temps des dépassements. Dans Coriat, B. (dir), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, (p. 7-20) Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.

Coriat, B. (2015 b). Communs fonciers, communs intellectuels. Comment définir un commun? Dans Coriat, B. (dir), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, (p. 29-49) Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.

Coriat, B. et Nubukpo, K. (2019, 28 septembre). Interviewés par Boris, J. P. Les biens communs : vers un nouvel univers économique. Dans *RFI, Éco d'ici ou d'ailleurs*. Repéré à <http://www.rfi.fr/emission/20190928-biens-communs-univers-economique-forets-air-climat-agriculture-demographie>

Coriat, B. et Xifaras, M. (2018, 10 septembre). Interviewés par Rocquigny, T., À la recherche du bien commun : les communs contre la propriété privée? Dans *France Culture, Entendez-vous l'éco?* Repéré à <https://www.franceculture.fr/emissions/entendez-vous-leco/les-communs-14-les-communs-ou-la-fin-de-la-propriete-privee>

Cronon, W. (2018). Borner la terre. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 31-61). Paris, France : Éditions Amsterdam

D'Allens, G. (2020, 23 janvier). Le gouvernement accélère la privatisation de l'Office National des Forêts. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/Le-gouvernement-accelere-la-privatisation-de-l-Office-national-des-forets>

D'ancien.e.s membres de comités de soutien à la zad. (2019, 1er juillet). L'achat des terres à l'État signe la « mort politique » de la Zad de Notre-Dame-des-Landes. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/L-achat-des-terres-a-l-Etat-signe-la-mort-politique-de-la-Zad-de-Notre-Dame-des>

Damasio, A. (2019, 12 avril). Interviewé par Roussel F. : « À la ZAD et à Tarnac, j'ai fait l'éponge » : rencontre avec Alain Damasio. *Libération*. Repéré à https://next.liberation.fr/livres/2019/04/12/a-la-zad-et-a-tarnac-j-ai-fait-l-eponge-rencontre-avec-alain-damasio_1720985

- Damasio, A. (2019, 12 juillet). Interviewé par Rousseau, A. et Binctin B. Alain Damasio : « Créer une pluralité d'îlots, d'archipels, est la seule manière de retourner le capitalisme ». *Basta!* Repéré à <https://www.bastamag.net/Alain-Damasio-Les-Furtifs-La-Volte-ultra-liberalisme-ZAD-pouvoir-alienation>
- Damasio, A. (2020). Quel sapiens voulons-nous devenir? Dans *Le réveil des imaginaires*, Hors-série 8, *Socialter*, 7-9.
- Dardot, P. et Laval, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle* (Livre numérique). Paris, France : Éditions La Découverte. Prêt numérique via la Bibliothèque et archives nationales du Québec.
- De Clerck, P. (2018). Habiter avant la règle : quelques nouvelles d'une mise en chantier de l'institution à Notre-Dame-des-Landes. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, (81), 267-295
- De la Casinière, N. (2019, 18 janvier). Les zadistes veulent acheter les terres de Notre-Dame-des-Landes. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/Les-zadistes-veulent-acheter-les-terres-de-Notre-Dame-des-Landes>
- Deléage, J-P. (2018). Éloge de la ZAD et de son monde. *Écologie et politique*, 57, 5-10. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2018-2-page-5.htm>
- Deneault, A. (2018). Interviewé par Dessendier, E. Entrevue avec Alain Deneault : Les multinationales asservissent l'écologie. *EcoRev*, 46, 49-54. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-ecorev-2018-1-page-49.htm?contenu=article>
- Des habitant-e-s de la ZAD. 10 Juillet, 2016. *En quoi l'organisation de la vie et de la lutte sur la zad est-elle un laboratoire de démocratie?* Repéré à https://zad.nadir.org/IMG/pdf/pour_le_10_juillet_version_du_15_juillet_.pdf
- Des habitant.e.s et collectifs de la Zad de Notre-Dame-des-Landes. (2019, 2 juillet). Notre-Dame-des-Landes : La Zad est bien vivante et fait vivre l'alternative. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/Notre-Dame-des-Landes-La-Zad-est-bien-vivante-et-fait-vivre-l-alternative>
- Diermer, A. (2015). Néolibéralisme. Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir), *Dictionnaire de la pensée écologique*, (p. 692-695) Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.
- Direction de l'information légale et administrative de la République française. (2020). Fonds de dotation. *Service-Public.fr. Le site officiel de l'administration française*. Repéré à <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F24469>
- Dupin, L. (2018, 8 octobre). +1,5 °C dès 2030 : l'alerte choc du GIEC sur le climat. *Novethic*. Repéré à <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/rapport-giec-l-ultime-alerte-sur-le-rechauffement-climatique-avant-le-point-de-non-retour-146421.html>

- Dupin, L. (2020, 21 août). Jour du dépassement : la crise du covid-19 a donné à peine quelques jours de répit à la planète. *Novethic*. Repéré à <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/ressources-naturelles/isr-rse/jour-du-depassement-la-crise-du-covid-19-a-donne-a-peine-quelques-jours-de-repit-a-la-planete-148909.html>
- Durand-Folco, J. (2015). Décroissance, écosocialisme et articulation stratégique. *Nouveaux Cahier du socialisme*, 14, 94-105. Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/79396ac>
- Durand-Folco, J. (2016). Pour un municipalisme d'ici. *Le réveil écocitoyen - initiatives et mobilisations*, 786, 28-30. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/83184ac>
- Ekeland, I. (2018). Comment ne pas penser les communs : La théorie économique néo-classique. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 92(4), 26. Repéré à <https://doi.org/10.3917/re1.092.0026>
- Gary, N. (2018, 7 mai). ZAD : la bibliothèque Taslu, quantité négligeable pour le gouvernement. *Actualitté*. Repéré à <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/zad-la-bibliotheque-taslu-quantite-negligeable-pour-le-gouvernement/88728>
- Gerber, J-D. (2015). Propriété. Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir). *Dictionnaire de la pensée écologique*, (p. 827-832) Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.
- Giraud, G. et Renouard, C. (2015). Capitalisme. Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir), *Dictionnaire de la pensée écologique* (p.126-130). Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.
- Giroux, D. (2013). La culture du capitalisme. *Nouveaux cahiers du socialisme*. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=QmYbOX5vO60>
- Graber, F. et Locher F. (2018). Introduction. Jouir et posséder. Environnement et propriété dans l'histoire. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 11-27). Paris, France : Éditions Amsterdam
- Graeber, D. (2013). On the phenomenon of bullshit jobs : a work rant. *STRIKE! Magazine*. Repéré à <https://www.strike.coop/bullshit-jobs/>
- Graeber, D. (2020). L'espoir en commun. Dans Le réveil des imaginaires. Hors-série 8, *Socialter*, 177-179
- Grunberg, G. (2019). Les « gilets jaunes » et la crise de la démocratie représentative. *Le Débat*, 204(2), 95-103. Repéré à <https://doi-org.ezproxy.usherbrooke.ca/10.3917/deba.204.0095>
- Gutwirth, S. (2018). Quel(s) droit(s) pour quel(s) commun(s)? *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 81(2), 83-107. Repéré à <https://doiorg.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/riej.081.0083>

- Hanel, P. (2015). Économie de l'innovation : Innovation, croissance et productivité. Dans F. Bouchard, P. Doray, et J. Prud'homme, *Sciences, technologies et sociétés de A à Z*. Montréal, Québec. Presses de l'Université de Montréal. Repéré à <https://doi.org/10.4000/books.pum.4287>
- Hansen-Love, L. (2016). Les inégalités, de Marx à Thomas Piketty. La-Philo. Repéré à <https://la-philosophie.com/les-inegalites-de-marx-a-piketty>
- Harvey, D. (2004) Le « Nouvel Impérialisme » : accumulation par expropriation. *Actuel Marx*, 35(1), 71-90. Repéré à <https://doi.org/10.3917/amx.035.0071>
- Helfrich, S., Kuhlen R., Sachs, W. et Siefkes, C. (2009). *Biens communs - la prospérité par le partage*. Berlin, Allemagne : Fondation Heinrich Böll Stiftung. Repéré à https://base.socioeco.org/docs/a0101101_report_biens_communs.pdf
- Héraud, B. (2020, 18 Juillet). [Sciences] D'ici 50 ans, un tiers de l'humanité pourrait vivre dans des zones désertiques, quasi invivables. *Novethic*. Repéré à <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/sciences-d-ici-50-ans-un-tiers-de-l-humanite-pourrait-vivre-dans-des-zones-desertiques-quasi-invivables-148524.html>
- Hess, C. (2015). Communs de la connaissance, communs globaux et connaissance des communs. Dans Coriat, B. (dir), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, (p. 259-274) Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.
- Hölzl, R. 2015. Forêts en guerre : populations rurales et foresteries moderne dans l'Allemagne préindustrielle, 1760-1860. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 165-185). Paris, France : Éditions Amsterdam
- Illich, I. (1973). *La convivialité*. Paris, France : Éditions du seuil.
- International geosphere-Biosphere Program. (s. d.). Earth system definitions. Repéré à <http://www.igbp.net/globalchange/earthsystemdefinitions.4.d8b4c3c12bf3be638a80001040.html>
- Joignot, F. (2018, 6 octobre). Climat : comment expliquer une aussi criminelle apathie face au drame annoncé? *Le Monde*. Repéré https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/10/06/bienvenue-dans-le-capitalocene_5365671_3232.html
- Josset, C. (2018, 17 janvier). EN IMAGES. Dans la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, avant l'évacuation. *L'Express*. Repéré à https://www.lexpress.fr/diaporama/diapo-photo/actualite/societe/en-images-dans-la-zad-de-notre-dame-des-landes-avant-l-evacuation_1976810.html#
- La terre en commun. (s. d.a). *Abrakadabois*. Repéré à <https://encommun.eco/projets/abrakadabois>
- La terre en commun. (s. d.b). *Le Taslu, bibliothèque*. Repéré à <https://encommun.eco/projets/taslu-bibliotheque>

- La terre en commun. (s. d.c). *Statuts et objet du fond*. Repéré à <https://encommun.eco/fonds-de-dotation/statuts-et-objet-du-fonds>
- La terre en commun. (s. d.d). *Pourquoi un fonds de dotation*. Repéré à <https://encommun.eco/fonds-de-dotation/pourquoi-fonds-de-dotation>
- La terre en commun. (s. d.e). *Gouvernance et fonctionnement*. Repéré à <https://encommun.eco/fonds-de-dotation/gouvernance-et-fonctionnement>
- Labat, T. et Vigne, M. 2018. Notre-Dame-des-Landes, expériences du commun. *Les Carnets du paysage*, 33, 153-169. Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02498190/document>
- Lamoureux, D. (2019). Territoires, États autoritaires et démocratie en péril. Dans *Espaces et rapports sociaux, GEO-8052 : notes de cours*. Université du Québec à Montréal, Département de géographie.
- Lapavitsas, C. (2020, 16 juin). Covid-19 et crise économique. Le capitalisme néolibéral ne s'autodétruit pas. *Comité pour l'abolition des dettes illégitimes*. Repéré à <https://www.cadtm.org/Covid-19-et-crise-economique-Le-capitalisme-neoliberal-ne-s-autodetruira-pas>
- Latouche, S. (2003). L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. *Mondes en développement*, 121(1), 23-30. Repéré à <https://doi.org/10.3917/med.121.0023>
- Latouche, S. (2015). Une société de décroissance est-elle souhaitable? *Revue Juridique de l'environnement*, 40(2), 208-210. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-revue-juridique-de-lenvironnement-2015-2-page-208.htm>
- Laurent, E. (2015). Elinor Ostrom. Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir), *Dictionnaire de la pensée écologique*, (p. 725-727) Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.
- Lavocat, L. (2019, 25 octobre). Le fonds de dotation, une brèche dans la conception française de la propriété privée. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/Le-fonds-de-dotation-une-breche-dans-la-conception-francaise-de-la-proprieete-prive>
- Le Taslu. (2016). *Qu'est-ce que le Taslu?* Repéré à <https://letaslu.noblogs.org/post/2016/05/30/quest-ce-que-le-taslu/>
- Le Taslu. (2019). *Décembre 2019*. Repéré à <https://letaslu.noblogs.org/post/2019/11/30/decembre-2019-2/>
- Leussier, H. et Lusseau, J.(2019, 28 octobre). À Notre-Dame-des-Landes, une première victoire pour préserver les terres agricoles. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/A-Notre-Dame-des-Landes-une-premiere-victoire-pour-preserver-les-terres-agricoles>

- Lévy, J. (2007). La mondialisation : Un événement géographique. *L'Information géographique*, 71(2), 6-31. Repéré à <https://doi.org/10.3917/lig.712.0006>
- Lindgaard, J. (2017). Contaminations de la zad. *Vacarme*, 81(4), 72. Repéré à <https://doi.org/10.3917/vaca.081.0072>
- Lindgaard, J. (2017, 15 avril). Dossier Panoramique : ZAD, ça marche, ça palabre, c'est pas triste. *Médiapart*. Repéré à <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/la-zad-ca-marche-ca-palabre-cest-pas-triste>
- Le Monde avec AFP. (2018, 9 octobre). Ce qu'il faut retenir du rapport du GIEC sur la hausse globale des températures. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/10/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-du-giec-sur-la-hausse-globale-des-temperatures_5366333_1652612.html
- Le Roy, E. (2016). Des Communs « à double révolution ». *Droit et société*, 94(3), 603. <https://doi.org/10.3917/drs.094.0603>
- Maïzi, N., Assoumou, E., & Le Gallic, T. (2017). La « Digital Society » : Un scénario de transition énergétique à l'horizon 2072. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 87(3), 24. <https://doi.org/10.3917/re1.087.0024>
- Malm, A. (2015, 30 mars). The Anthropocene myth. *Jacobin*. Repéré à <https://www.jacobinmag.com/2015/03/anthropocene-capitalism-climate-change/>
- Massemin, E. et Gabily, E. (2018, 28 avril). Sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes, il y a aussi des artisans. *Reporterre*. Repéré à <https://reporterre.net/Sur-la-Zad-de-Notre-Dame-des-Landes-il-y-a-also-des-artisans>
- Mead, H. (2017). *Trop tard. La fin d'un monde et le début d'un nouveau*. Montréal : Édition Écosociété.
- Méendes de Andrés, A., Hamou, D. et Aparicio, M. (2019). Outils juridiques pour communaliser la ville et démocratiser le domaine public. *Commonspolis*. Repéré à <https://commonspolis.org/fr/propositions/outils-juridiques-pour-communaliser-la-ville-et-democratiser-le-public/Questions>
- Montpetit, C. (2020, 9 mai). Le temps, c'est du temps. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/lire/578516/essai-le-temps-c-est-du-temps>
- Morizot, B. (2020). Nous sommes le vivant qui se défend. Dans *Le réveil des imaginaires*. Hors-série 8, *Socialter*, 157-159.

- Moullot, P. (2019, 18 novembre). Pollution de l'air : qu'est-ce que le bar à oxygène lancé à New Delhi? *Libération*. Repéré à https://www.liberation.fr/checknews/2019/11/18/pollution-de-l-air-qu-est-ce-que-le-bar-a-oxygene-lance-a-new-delhi_1764051
- Musso, P. (2015). « Progrès technoscientifiques » et fin du récit du Progrès. *Raison Présente*, 194, 9-7. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2015-2-page-9.htm>
- Nahrath, S. (2015). Bien commun. Dans Bourg, D. (dir) et Papaux, A. (dir). *Dictionnaire de la pensée écologique*, (p. 74-78) Paris, France : Éditions Presses universitaires de France.
- Organisation des Nations Unies. (2020, 4 mai). La pandémie de Covid-19 révèle les inégalités mondiales, selon la numéro deux de l'ONU. *ONU Infos*. Repéré à <https://news.un.org/fr/story/2020/05/1068102>
- Organisation des Nations Unies. (s.d.). *Objectifs du développement durable*. Repéré à <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- Orléans, A. (2010, 29 mars). La crise, moteur du capitalisme. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/idees/article/2010/03/29/la-crise-moteur-du-capitalisme-par-andre-orlean_1325825_3232.html
- Orsi, F. (2015). Revisiter la propriété pour construire les communs. Dans Coriat, B. (dir), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, (p. 51-67) Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.
- Ostrom, E. (2012). Par-delà les marchés et les États : La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes. *Revue de l'OFCE*, 120(1), 13-72. Repéré à <https://doi.org/10.3917/reof.120.0013>
- Oxfam France. (2020). *Oxfam dénonce l'indécence des inégalités mondiales*. Repéré à <https://www.oxfamfrance.org/rapports/celles-qui-comptent/>
- Palidda, S. (2020, 8 février). Violence policière et hétérogénéité de la démocratie. La France avant-garde? *Mediapart*. Repéré à <https://blogs.mediapart.fr/salvatore-palidda/blog/080220/violence-policieres-et-heterogenese-de-la-democratie-la-france-avant-garde>
- Peugeot, V. (2018). Facilitatrice, protectrice, instituante, contributrice : la loi et les communs. Dans Alix, N., Bancel, J-L., Coriat, B., Sultan, F, *Vers une république des biens communs?*, (p.267-278). Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.
- Pignocchi, A. (2019). *La recomposition des mondes*. Paris, France : Éditions du Seuil.
- Pignocchi, A. (2019, 30 juillet). Interviewé par Casaux, N. ZAD, nature, culture et recomposition des mondes : un entretien avec Alessandro Pignocchi. Dans *Le Partage*. Repéré à <https://www.partage-le.com/2019/07/30/zad-nature-culture-et-recomposition-des-mondes-un-entretien-avec-alessandro-pignocchi/>

Piketty, T. (2019). *Capital et idéologie*. Paris, France : Éditions du seuil.

Piketty, T. (2019, 18 septembre). Thomas Piketty face à la rédaction de Médiapart [Vidéo]. Dans *Médiapart*. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=FS0gPg8AxaQ>

Pitron, G. (2018). *La Guerre des métaux rares : la face cachée de la transition énergétique et numérique*. Paris, France : Éditions les liens qui libèrent.

Planchard, A. (2019, 10 juillet). Trois saisons en forêt. Contribution au mouvement en cours. *Terrestre*. Repéré à <https://www.terrestres.org/2019/07/10/trois-saisons-en-foret-contribution-au-mouvement-en-cours/>

Postel, N. et Sobel, R. (2010). Le concept de « marchandise fictive », pierre angulaire de l'institutionnalisme de Karl Polanyi? *Revue de philosophie économique*, 11(2), 3-35. Repéré à <https://doi.org/10.3917/rpec.112.0003>

Poulin, R. (2011). Crises écologiques, inégalités sociales et écosocialisme. *Nouveaux cahiers du socialisme*, 6. Repéré à <https://www.cahiersdusocialisme.org/crises-ecologiques-inegalites-sociales-et-ecosocialisme/>

Prise de terre(s). 2019. Prise de terre(s). *Zone à défendre. Titrons créé-e-s contre béton armé*. Repéré à <https://zad.nadir.org/spip.php?article6658>

Pruvost, G. (2017). Critique en acte de la vie quotidienne de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. *Politix*, 117, 35 -62. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-politix-2017-1-page-35.htm>

Ranocchiaro, S., et Mager, C. (2019). Bologne et Naples au prisme des biens communs : Pluralité et exemplarité de projets de gestion « commune » de l'urbain. *Développement durable et territoires*, 10(1). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.13238>

Riolland-Juin, C. (2016). Le conflit de Notre-Dame-des-Landes : Les terres agricoles, entre réalités agraires et utopies foncières. *Noroi*, 238-239, 133-145. <https://doi.org/10.4000/noroi.5907>

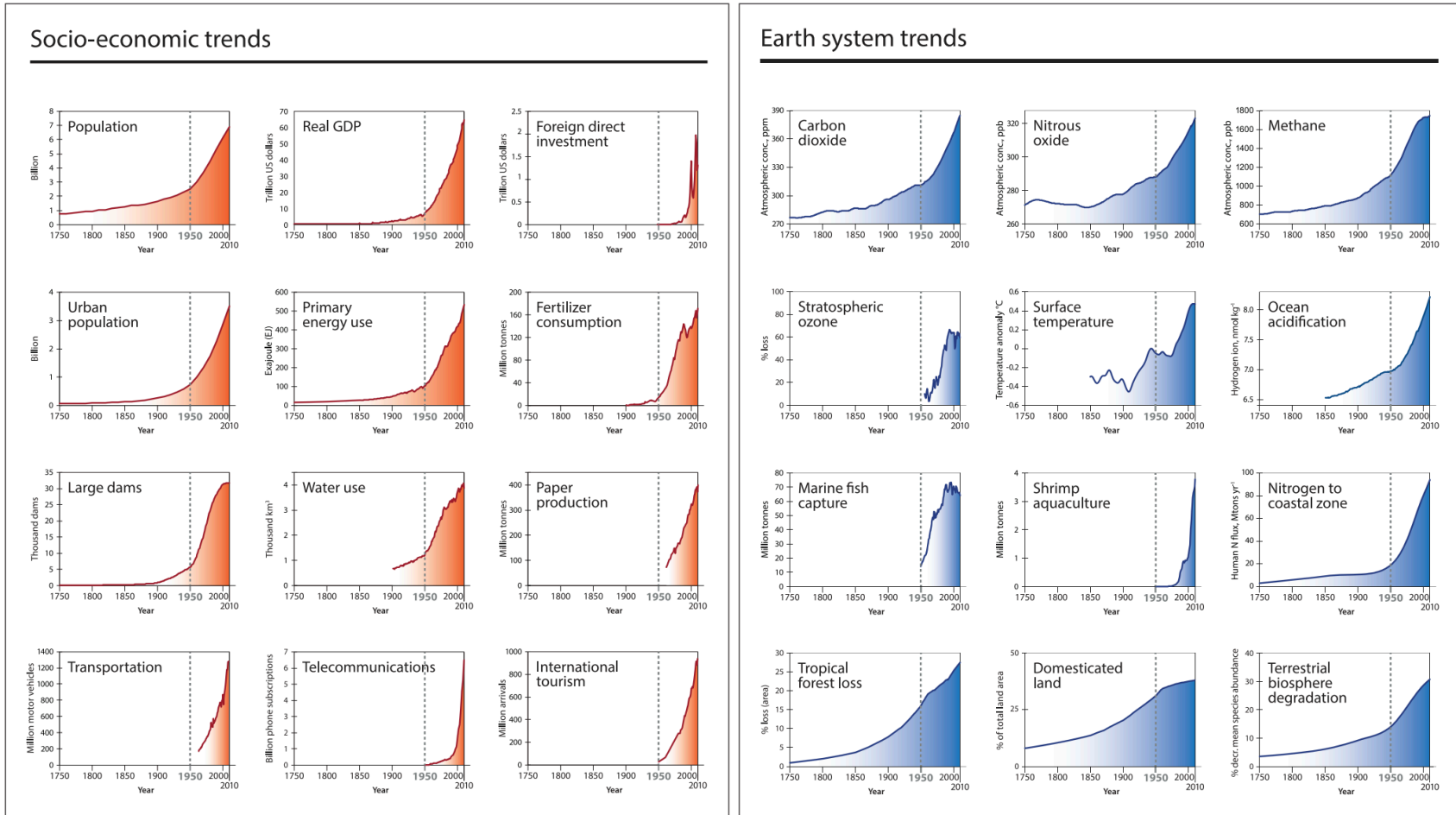
Rifkin, J. (2019, 15 novembre). The great transformation : how to achieve a Green New Deal for Canada. *The Globe and Mail*. Repéré à <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-the-great-transformation-how-to-achieve-a-green-new-deal-for-canada/>

Rousseau, J-J. (1754). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Repéré à http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/discours_origine_inegalite/discours_inegalite.pdf

- Saint-Louis, R. (2019, 11 octobre). Ruelles vertes : quand la mobilisation citoyenne flanche. *Radio Canada*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1342347/ruelles-vertes-abandonnees-mercier-montreal-eco-quartier?depuisRecherche=true>
- Sauvêtre, P. (2015). Foucault et le conflit démocratique : Le gouvernement du commun contre le gouvernement néolibéral. *Astérion*, 13. Repéré à <https://doi.org/10.4000/asterion.2648>
- Sauvêtre, P. (2018). Le nouveau paradigme politique du commun à Barcelone et en catalogne : un municipalisme des communs. Dans Alix, N., Bancel, J-L., Coriat, B., Sultan, F, *Vers une république des biens communs?*, (p.185-194). Paris : Éditions Les liens qui libèrent.
- Scott, J. (2018). L'économie morale des paysans. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 230-259). Paris, France : Éditions Amsterdam
- Servigne, P. et Stevens, R. (2015). *Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes*. Paris, France : Éditions du seuil.
- Steffen, W., Broadgate, W., Deutsch, L., Gaffney, O., et Ludwig, C. (2015). The trajectory of the Anthropocene : The Great Acceleration. *The Anthropocene Review*, 2(1), 81-98. Repéré à <https://doi.org/10.1177/2053019614564785>
- Steffen, W., Richardson, K., Rockstrom, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M.,... et Sorlin, S. (2015). Planetary boundaries : Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223). <https://doi.org/10.1126/science.1259855>
- Steinberg, T. (2018). Les eaux de l'industrie. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 131-142). Paris, France : Éditions Amsterdam
- Tremblay, S. (1999). Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques. *Collection « Travaux et études en développement régional »*. Université du Québec à Chicoutimi. Repéré à <https://constellation.uqac.ca/2029/1/12056864T1.pdf>
- Tremblay-Pépin, S. (2015). *Dépossession. Une histoire économique du Québec contemporain*, IRIS, Montréal : Lux Éditeur.
- Truong, N. (2020, 17 août). Voyage dans la France des utopistes. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2020/08/17/voyage-dans-la-france-des-utopistes_6049108_3451060.html
- Valette, J-J. (2018, 17 avril). Reportage : 24 heures avec les zadistes. *We Demain*. Repéré à https://www.wedemain.fr/Reportage-24-heures-avec-les-zadistes_a3269.html
- Valette, J-J. (2019). Voiture low-tech : retour vers le futur? Dans L'avenir sera Low-Tech. Hors-série *Socialter*, 20-23.

- Verdier, M. (2018). *La perspective de l'autonomie. La critique radicale de la représentation et la formation du commun dans l'expérience de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes* (Thèse de doctorat). Université Paris Nanterre, France. Repéré à <https://bdr.parisnanterre.fr/theses/internet/2018/2018PA100029/2018PA100029.pdf>
- Warde, P. (2018). Réguler les communs en Allemagne à l'époque moderne. Dans Graber, F. et Locher, F., *Posséder la nature. Environnement et propriété dans l'histoire*, (p. 263-287). Paris, France : Éditions Amsterdam
- Weinstein, O. (2015). Comment se construisent les communs : question à partir d'Ostrom. Dans Coriat, B. (dir), *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, (p. 69-85) Paris, France : Éditions Les liens qui libèrent.
- Wikipedia (s. d.). *Grenelle de l'environnement*. Consulté le 30 septembre 2020 à https://fr.wikipedia.org/wiki/Grenelle_de_l%27environnement#Principes_de_fonctionnement
- Wilgos, G. (2020). Castoriadis, géant imaginaire. Dans Le réveil des imaginaires. Hors-série *Socialter*, 49-51
- World Wildlife Fund. (2020). *Living Planet Report 2020 -Bending the curve of biodiversity loss*. Repéré à <https://wwf.ca/wp-content/uploads/2020/09/Living-planet-report-2020.pdf>
- Zone À Défendre. Tritons créé-e-s contre béton armé. (2013). *Carte des travaux envisagés par AGO/Vinci*. Repéré à <https://zad.nadir.org/spip.php?article2054>
- Zone À Défendre. Tritons créé-e-s contre béton armé. (2015). *Parce ce qu'il n'y aura pas d'aéroport - texte dit « Les 6 points pour l'avenir de la zad »*. Repéré à <https://zad.nadir.org/spip.php?article4629>
- Zone À Défendre. Tritons créé-e-s contre béton armé. (2018). *Les cabanes de la Zad en images*. Repéré à <https://zad.nadir.org/spip.php?article5354>

ANNEXE 1 – TABLEAU DE BORD DE L'ANTHROPOCÈNE (tiré de : Steffen, Broadgate, Deutsch, Gaffne and Ludwig, 2015)



ANNEXE 2 – LA CARTE DES ZAD EN FRANCE (tiré de : Conception, 2018, 17 Octobre)



ANNEXE 3 – LES CABANES DE LA ZAD (adapté de : Zone À Défendre. Tritons créé-e-s contre béton armé, 2018)



ANNEXE 4 – LE COLLECTIF ABRAKADABOIS, DE L'ARBRE À LA POUTRE (adapté de : La terre en commun, s. d. a)



ANNEXE 5 – LA PROGRAMMATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU TASLU (tiré de : Zone À Défendre. Tritons
crété-e-s contre béton armé, 2015)

DÉCEMBRE 2019

BIBLIOTHÈQUE DU TASLU

vendredi 13 décembre – 19h
à l'Ambazada

Mining Stories, théâtre-documentaire

de Silke Huysmans et Hannes Dereere

La dramaturge Silke Huysmans, qui a vécu son enfance dans le Minas Gerais, et Hannes Dereere décident de se rendre dans la région et d'interviewer les habitants après une double rupture, en novembre 2015, de barrage de rétention, contenant des déchets miniers toxiques et provoquant une coulée de boue dévastatrice qui a enseveli plusieurs villages et la rivière Rio Doce.

Mining Stories est un voyage intrigant à travers un enchevêtrement de récits personnels et de thèmes sociétaux.



samedi et dimanche 14 et 15 décembre
Week-end de rencontre avec des artisanes et artistes polynésien.nes

samedi 14 décembre – 18h
à l'Ambazada

- Retour historique sur la Polynésie française et sa colonisation depuis les premiers contacts avec les navigateurs occidentaux
- Projection du film de Pouvanaa, l'élu du peuple de Marie-Hélène Villierme

dimanche 15 décembre
à Bellevue et l'Ambazada

10h – Bellevue – Atelier participatif de sculpture tahitienne : Réalisation d'un Unu, planche sculptée ajourée commémorant des personnes ou des événements. Une face représentera un événement de l'histoire polynésienne, l'autre renverra à l'histoire de la zad.

17h – Ambazada – Implantation de la sculpture et apéro
Discussion sur les arts océaniques et leur enseignement et projection d'extraits de Pina'ina'i (mise en scène chorégraphiée de lectures d'auteurs océaniques)



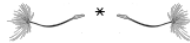
infos et contact : letaslu.noblogs.org / letaslu@riseup.net
bibliothèque le Taslu, la Rolandière, 44130 Notre-Dame-des-Landes

LES 6 POINTS POUR L'AVENIR DE LA ZAD

Parce qu' il n' y aura pas d' aéroport

Ce texte en 6 points a pour but de poser les bases communes nécessaires pour se projeter sur la ZAD une fois le projet d'aéroport définitivement enterré.

Il a été réfléchi au sein d'une assemblée régulière ayant pour objet de penser à l'avenir des terres une fois le projet d'aéroport abandonné. Assemblée qui regroupe des personnes issues des différentes composantes du mouvement de lutte. Ce texte a été longuement débattu, à plusieurs reprises, dans de multiples composantes et espaces d'organisation du mouvement.



Nous défendons ce territoire et y vivons ensemble de diverses manières dans un riche brassage. Nous comptons y vivre encore longtemps et il nous importe de prendre soin de ce bocage, de ses habitant-e-s, de sa diversité, de sa flore, de sa faune et de tout ce qui s'y partage.

Une fois le projet d'aéroport abandonné, nous voulons :

1. Que les habitant-e-s, propriétaires ou locataires faisant l'objet d'une procédure d'expropriation ou d'expulsion puissent rester sur la zone et retrouver leur droits.
2. Que les agriculteur-s impacté-e-s, en lutte, ayant refusé de plier face à AGO-VINCI, puissent continuer de cultiver librement les terres dont il-elles ont l'usage, recouvrir leurs droits et poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.
3. Que les nouveaux habitant-e-s venu-e-s occuper la ZAD pour prendre part à la lutte puissent rester sur la zone. Que ce qui s'est construit depuis 2007 dans le mouvement d'occupation en terme d'expérimentations agricoles hors cadres, d'habitat auto-construit ou d'habitat léger (cabanes, caravanes, yourtes, etc.), de formes de vie et de lutte, puisse se maintenir et se poursuivre.
4. Que les terres redistribuées chaque année par la chambre d'agriculture pour le compte d'AGO-Vinci sous la forme de baux précaires soient prises en charge par une entité issue du mouvement de lutte qui rassemblera toutes ses composantes. Que ce soit donc le mouvement anti-aéroport et non les institutions habituelles qui déterminent l'usage de ces terres.
5. Que ces terres aillent à de nouvelles installations agricoles et non agricoles, officielles ou hors cadre, et non à l'agrandissement.
6. Que ces bases deviennent une réalité par notre détermination collective. Et nous porterons ensemble une attention à résoudre les éventuels conflits liés à leurs mise en oeuvre.



Nous semons et construisons déjà un avenir sans aéroport dans la diversité et la cohésion. C'est à nous tout-e-s, dès aujourd'hui, de le faire fleurir et de le défendre.



ANNEXE 7 – GRILLE D'ANALYSE COMPLÉTÉE

Dimensions	Variables	ZAD
POLITIQUE	Système de gouvernance	<p>Globalement, un système de gouvernance qui n'est volontairement pas formalisé ou institutionnalisé, pour ne pas recréer de quelconques rapports de domination. Néanmoins quelques principes fondateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Assemblées des usages et les réunions sont les endroits privilégiés de la coordination des usages du territoire. Elles intègrent toutes les composantes du mouvement, internes ou externes. - Pas de règles qui soient formalisées, mais des grands principes d'entraide, de collectivisation, d'autonomisation de l'individu - Système informel de résolution de conflit par la médiation ou par le groupe des 12 sur des sujets plus sérieux. - Aucun système de contrôle ou de sanction formalisé - Autogouvernance totale, mais qui n'est pas reconnu par les autorités officielles <p>Ces principes rendent la gouvernance très adaptable et indépendante, mais posent beaucoup d'incertitude vis-à-vis de la pérennité du système face à sa difficulté à se formaliser et face à la répression de l'État.</p>
	Démocratie directe	<ul style="list-style-type: none"> - Une gouvernance horizontale incluant tous habitant-e-s de la ZAD de façon active, fondée sur l'autodétermination collective et individuelle, le débat d'idées, le conflit, la prise de parole libre et égalitaire. - Décisions prises au consensus, mais droit de l'individu de déroger aux décisions prises pendant les AG et donc légitimité de l'AG potentiellement vulnérable. Globalement une réappropriation collective et individuelle du pouvoir décisionnel
MATÉRIELLE	Rapport à la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Gros effort de connaissance et de compréhension, pas seulement des ressources travaillées, mais du bocage dans son ensemble. Une volonté de considérer tous les usages enchevêtrés du bocage et de travailler avec ses dynamiques naturelles - Pratiques visant à préserver le bocage pour les générations futures (permaculture, sylviculture douce...) - Activités qui visent à répondre aux besoins des habitant-e-s et à atteindre l'autonomie, tout en priorisant la protection du bocage et de ses habitant-e-s humains et non humains. - Refus de se plier à des logiques d'exploitation et de profitabilité. Pas de commercialisation, mais du don et de la vente à prix libre.
	Statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le combat de la ZAD : Le territoire appartient à Vinci et à l'État. Pas de reconnaissance et pas de protection des usages des habitant-e-s de la ZAD. - Le fonds de dotation pourrait changer la donne, en instituant une propriété partagée du territoire, mais c'est trop tôt pour le dire
	Équité	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le monde peut accéder aux ressources, au matériel, et en faire usage, en se coordonnant et travaillant avec les autres. - Redistribution des ressources produites gratuitement et sans condition partout sur la ZAD.
SOCIO-CULTURELLE	Normes culturelles de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> - Émancipation du concept de nature pour revaloriser les liens sociaux tissés entre le vivant et le non-vivant - Entraide, solidarité, autonomisation et autodétermination
	Autonomisation collective	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivisation de tous des moyens de production - L'apprentissage et la transmission des savoirs et savoir-faire comme forme d'intégration au collectif et de socialisation, pour pérenniser les activités et pour empêcher la spécialisation fonctionnelle
	Autonomisation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivisation des moyens de production - Émancipation de l'individu par l'apprentissage et l'autonomisation - Travail fondé sur la subsistance, l'entraide, le volontariat, sans rétribution salariale ou rapport de domination.

Dimensions	Variables	Fonds de dotation La terre en commun
POLITIQUE	Système de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Plus grande formalisation de la gouvernance avec un conseil d'administration et un comité consultatif - Peu d'informations sur comment le fonds de dotation va faire évoluer la gouvernance au sein de la ZAD. Il servirait apparemment de façade légale, sans modifier le rôle de l'Assemblée des usages, mais peu de recul sur comment cela va modifier la gouvernance au quotidien.
	Démocratie directe	<ul style="list-style-type: none"> - L'horizontalité du processus décisionnaire devrait perdurer, ainsi que la prise de décision par consensus - Possibilité d'une plus grande cohésion au sein de la communauté suite à des départs du mouvement de lutte
MATÉRIELLE	Rapport à la ressource	<ul style="list-style-type: none"> -Le fonds de dotation ne devrait pas changer en soi les pratiques déjà mises en place - Réaffirmation de la volonté de développer des pratiques en symbiose avec le vivant et le territoire
	Statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonds de dotation permettrait d'instituer une propriété collective, au nom du fonds, avec pour objectif de justement faire perdurer les multiples usages et de pérenniser juridiquement les activités. - Mais pas de certitude sur les terres que le fonds sera en mesure d'acquérir.
	Équité	<ul style="list-style-type: none"> - De l'incertitude sur la capacité du fonds à institutionnaliser sans reproduire de logiques de rôles, de statuts et ultimement des rapports de domination et sans cristalliser certains privilèges entre les collectifs reconnus légalement et les autres
SOCIO-CULTURELLE	Normes culturelles de la communauté	<i>Idem ZAD</i>
	Autonomisation collective	<i>Idem ZAD</i>
	Autonomisation individuelle	<i>Idem ZAD</i>

Dimensions	Variables	Abrakadabois
POLITIQUE	Système de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> -Petit collectif qui agit en indépendance vis-à-vis de la ZAD dans ses opérations, mais qui soumet à délibération collective de l'Assemblée des usages toutes les questions de redistribution du bois - Système qui a l'air de bien s'adapter aux besoins de la ZAD et de chercher la pérennité de l'exploitation
	Démocratie directe	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance collective, horizontale et connectée au reste de la ZAD: les décisions de coupe sont prises au sein du collectif et respectées par les habitant-e-s. les décisions de distribution sont prises au sein de l'assemblée des usages
MATÉRIELLE	Rapport à la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Gros efforts de compréhension et de respect des dynamiques de la forêt - Pratiques de sylviculture douce qui privilégient le renouvellement de la forêt aux besoins en bois des habitant-e-s - Renouvellement de la forêt et réponse aux besoins de la ZAD comme finalité, pas de commercialisation - Garantie de la multiplicité des usages de la forêt et du bois qu'elle produit
	Statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Officiellement, la forêt devrait tomber sous l'autorité de l'Office National de Forêts, c'est une des activités particulièrement menacées par la bataille juridique qui se joue
	Équité	<ul style="list-style-type: none"> -Tout le monde peut accéder à la forêt, participer aux activités d'Abrakadabois, ou y exercer d'autres usages. Le collectif est celui qui prend les décisions de coupe, en revanche la redistribution en fonction des projets se fait collectivement au sein de l'Assemblée des usages.
SOCIO-CULTURELLE	Normes culturelles de la communauté	<i>Idem</i> ZAD
	Autonomisation collective	<ul style="list-style-type: none"> - Formations accessibles à l'intérieur et à l'extérieur du collectif, utilisation d'outils conviviaux accessibles à tous
	Autonomisation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Formations accessibles à l'intérieur et à l'extérieur du collectif, utilisation d'outils conviviaux accessibles à tous

Dimensions	Variables	La bibliothèque le Taslu
POLITIQUE	Système de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Petit collectif de 6 personnes, avec une gouvernance simple et fonctionnelle, qui demande au moins 6 mois d'engagement pour comprendre le système de la bibliothèque - Un des rares endroits de la ZAD qui a formalisé à l'écrit les règles d'accès et d'usages des livres - Un système de contrôle fondé sur la confiance, qui note simplement le nom de la personne ayant emprunté un ouvrage
	Démocratie directe	<ul style="list-style-type: none"> - Collectif qui semble fonctionner sur les mêmes principes d'horizontalité que le reste de la ZAD. - Les opérations du quotidien sont effectuées par le collectif, les discussions autour de l'agrandissement de la bibliothèque ou de la programmation culturelle sont réalisées durant l'Assemblée des usages
MATÉRIELLE	Rapport à la ressource	<ul style="list-style-type: none"> - Les livres comme ressources principales qui viennent majoritairement de l'extérieur sous forme de dons sans contrepartie. - un système d'emprunt qui vise à limiter géographiquement l'accès et à contrôler pour maintenir le fonds - Finalité d'enrichissement intellectuelle et culturelle, sans aucun frais d'inscription.
	Statut juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Les livres comme ressources principales qui viennent majoritairement de l'extérieur sous forme de dons sans contrepartie. - un système d'emprunt qui vise à limiter géographiquement l'accès et à contrôler pour maintenir le fonds - Finalité d'enrichissement intellectuelle et culturelle, sans aucuns+H15 frais d'inscription.
	Équité	<ul style="list-style-type: none"> - Accès libre à la bibliothèque, emprunt réservé aux habitant-e-s de la ZAD ou aux voisins. Programmation culturelle ouverte à tous
SOCIO-CULTURELLE	Normes culturelles de la communauté	<i>Idem</i> ZAD
	Autonomisation collective	<ul style="list-style-type: none"> - Collectif qui participe activement à la réappropriation et la formation des savoirs et savoir-faire et donc à l'autonomisation collective et individuelle
	Autonomisation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> -Collectif qui participe activement à la réappropriation et la formation des savoirs et savoir-faire et donc à l'autonomisation collective et individuelle